24e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 2 — 9 JANVIER 1902

(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Directeur et Rédacteur en chef : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

L'abonnement pour tout l'Univers est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé,* Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Les querelles de nationalités et la morale. — II. Projets de langues internationales : langues artificielles. — III. Le latin comme langue internationale. — IV. De diverses langues européennes comme langues internationales. — V. Projet d'union linguistique franco-anglo-américaine. — VI. Le langage des fleurs. — VII. Nerfs et volonté : neurones adultes, fatigués, et neurones jeunes, à amiboïsme ; actions réflexes et actions volontaires. — VIII. Mécanisme de la fatigue et du sommeil. — IX. Le *Claude Gueux* de Victor Hugo. — X. Hugo inédit : le goût. — XI. Louis XIII enfant. — XII. Parlements d'ancien régime. — XIII. Victor Duruy. — XIV. Les méfaits de la viande. — XV. Les impressions d'un curé patriote au début de la Révolution, ou l'abbé Barbotin député du clergé à la Constituante.

I. — La question des nationalités, dont nous avons touché quelques côtés dans nos deux dernières Causeries, n'intéresse pas seulement l'Eglise et la politique ; elle s'en prend à tout l'ensemble de la civilisation. Comme toute passion, la « passion des nationalités » est destructive de tout ordre, et menace de nous ramener à la sauvagerie. Humanitaires du XVIIIe siècle ou nationalistes du XIXe, les uns comme les autres ont déchaîné les révolutions et la confusion universelle des principes et des actes. L'Eglise seule, dépositaire infaillible de la morale éternelle, nous apprend à établir sûrement dans nos diverses affections l'ordre voulu de Dieu, l'*ordo caritatis,* assignant à chacune ses droits et ses devoirs, son domaine et ses limites, l'extension qu'elle peut prendre et les écueils à éviter. L'Eglise règle avec souplesse et précision tout ensemble ce que nous devons à nous-mêmes d'abord, à la famille et aux divers membres de la famille, à la patrie et aux diverses petites patries locales qui se meuvent dans l'orbite de la grande patrie, à l'Eglise et aux groupements ecclésiastiques secondaires auxquels nous sommes incorporés (paroisse, diocèse, confréries ou associations religieuses paroissiales, diocésaines, universelles, congrégations et Ordres religieux), — à l'humanité enfin, que tout chrétien qui prie embrasse d'un amour immense et efficace, ce qui n'entame en rien l'énergie des tendresses légitimes et plus restreintes. L'amour, quand il est réglé, se multiplie à mesure qu'il s'étend. Déréglé, il devient générateur de haine ; et la haine est toujours un ferment de dissolution pour le milieu social où elle se développe.

Et c'est pourquoi les pompeuses idées d'humanitarisme du XVIIIe siècle, qui prétendaient élever les esprits pensants au-dessus de la conception jugée étroite de la communauté chrétienne, ont abouti, par une réaction naturelle, à l'exaspération des nationalités ; et celle-ci, si elle suit son *processus* instinctif, peut nous conduire à des guerres d'extermination ou d'asservissement total (comme cela se pratiquait dans l'antiquité et comme cela risque de se renouveler déjà au Transvaal [1]), — à l'anima-

[1] C'est précisément cette guerre du Transvaal qui fournit à M. Brunetière, dans un article célèbre de l'autre jour (*Voulons-nous une Eglise nationale?* dans *Revue des Deux Mondes* du 15 nov. 1901), l'occasion de nous faire toucher du doigt ce qu'il y a de contradictoire et d'antireligieux dans la conception même d'une Eglise nationale, d'une religion nationale :

« Une Eglise ne saurait devenir *nationale* qu'en épousant les préjugés, les passions, les intérêts, et, si je l'ose dire, le tempérament d'un peuple ; et une religion ne saurait se *localiser* qu'en abjurant sa raison d'être, qui est de tendre, par delà les distinctions de races et les frontières historiques, à l'universalité. Une religion *nationale* est nécessairement *une religion jalouse, une religion de défiance et de haine,* dont l'esprit est contraire à toute idée de religion. Quand sa morale ne serait pas en quelque sorte surchargée et comme accablée du poids de sa dette envers l'Etat, elle serait encore obscurcie et au besoin faussée de tout ce qu'il lui faudrait faire de concessions à son nationalisme. *Les prélats anglicans nous l'auraient bien prouvé depuis deux ou trois ans,* si nous l'ignorions ! Mais *un dieu anglais* est-il encore dieu? L'Eglise *établie* nous permettra d'éprouver quelque peine à le croire. » (P. 288).

Un peu plus haut (p. 281), M. Brunetière exposait que « la loi de 1901, à la bien considérer, n'est que le premier pas vers la *nationalisation,* si je puis ainsi parler, de l'Eglise et de la religion... (Les grandes congrégations) sont dans le catholicisme les organes et l'instrument même, si je puis ainsi dire, de la catholicité. Le clergé séculier, d'une manière générale, — et je n'offenserai sans doute personne en le rappelant, puisqu'un Bossuet lui-même en a pu mériter le reproche, — ou encore, et d'un autre mot, les clergés *nationaux* ont une tendance naturelle à *localiser* la religion. Sans remonter plus haut, et sous le régime de la plus entière liberté, n'est-ce pas ce que l'on a vu récemment, de l'autre côté de l'Atlantique, par exemple? Et ce qu'à Rome, un moment, on a le plus redouté de l'*américa-*

lité, comme dit le poète autrichien Grillparzer dans un quatrain célèbre :

Der Weg der neuen Bildung geht
Von Humanität
Durch Nationalität
Zur Bestialität,

c'est-à-dire, en français : « La civilisation moderne nous conduit — de l'humanitarisme — en passant par le nationalisme — à l'animalisme. »

II. — Sans s'élever à ces spéculations morales qui les intéressent peu, Messieurs nos savants se préoccupent, eux aussi, de ces querelles de nationalités, à un point de vue vulgaire et utilitaire.

Une nationalité s'affirme d'une façon très évidente par sa langue. Il y a des peuples qui, à travers une longue oppression, n'ont gardé de leur personnalité que leur idiome, devenu pour eux symbole du passé et gage d'espérance des résurrections futures. Une langue est pour un peuple un trésor sacré. La langue, pour les races opprimées, s'identifie avec le patriotisme. Ici encore, ce sont les Allemands qui ont fait sonner bien haut ce principe, au début du XIXe siècle, à l'aube de leur relèvement national : « Les hommes, dit Fichte, sont beaucoup plus formés par la langue que la langue n'est formée par les hommes. » Et Guillaume de Humboldt : « Entre l'âme d'un peuple et sa langue, il y a identité complète ; on ne saurait imaginer l'une sans l'autre. »

Tant qu'il ne s'agit que de parler sa langue dans les relations ordinaires de la vie, dans la politique, dans tout ce qui n'est pas nécessairement international, nul n'y trouve à redire. Mais transportez cette prétention dans le domaine des travaux scientifiques, nous aboutissons à la confusion d'aujourd'hui.

Les Allemands les premiers ont appliqué à leurs élucubrations scientifiques le principe de l'usage des langues nationales ; et par l'abondance retentissante de leur production, ils ont imposé à l'Europe scientifique la connaissance de l'allemand. Les voilà maintenant qui commencent à changer d'avis depuis qu'ils voient le russe, le tchèque, le hongrois, le roumain, le danois, le japonais, faire valoir l'un après l'autre leurs droits à être admis à égalité dans le concert. Et ce n'est pas fini. Où s'arrêtera-t-on ? Une fois l'attention tournée de ce côté, des dialectes nouveaux ne cessent de se découvrir et réclament bruyamment le droit à l'existence. Parce qu'il sera né sur la Côte d'Azur ou dans un creux de nos rochers d'Armorique, un chimiste sera-t-il recevable à nous chanter ses découvertes en provençal ou en breton ? [1] Faudra-t-il donc que nos enfants passent leur jeunesse à se remplir la tête de mots ? Et pendant que les moyens matériels de communication se multiplient et se perfectionnent, faudra-t-il nous résigner à voir s'élever des clôtures pour la pensée ?

Divers projets ont été mis à l'étude. Nous allons en dire un mot d'après l'exposé qu'en a fait M. Michel Bréal. *(Revue de Paris,* 15 juillet et 1er septembre 1901).

Mentionnons pour mémoire les langues dites *artificielles*, qui ont pu rendre des services dans le commerce, mais semblent, jusqu'aujourd'hui, se prêter peu aux spéculations scientifiques. Toutefois l'insuccès ne décourage pas les inventeurs. L'abbé Schleyer, l'auteur du volapük, avait puisé surtout dans l'allemand son matériel linguistique. — D'autres ensuite, le médecin Liptay, le docteur Rosa, M. Jules Lott, auteurs chacun d'un projet de langue internationale, se sont adressés de préférence aux langues romanes. — C'est aux langues romanes aussi que recourt le père de l'*espéranto,* le docteur Zamenhof, de Varsovie, qui mélange le français et l'espagnol. L'*espéranto,* ainsi nommé parce que l'inventeur avait d'abord signé : *Doktoro Espéranto* (le docteur espérant), jouit d'une certaine vogue aujourd'hui [2]. Renonçant à mélanger le latin avec le germanique, sinon par quelques mots jetés comme amorce, il a essayé de créer un nouveau type roman, qui est comme une esquisse à la fois du français, de l'italien et de l'espagnol, réduisant d'ailleurs la grammaire à la plus grande simplicité, supprimant les exceptions, se débarrassant de l'inutile variété des conjugaisons, ne gardant qu'un seul type pour chaque classe de mots. *Simpla, fleksebla, belsona, vere internacia en sioj elementoj,* on est tout heureux de la comprendre sans l'avoir apprise. Truchement commode en cas de besoin, très recommandé par le *Touring-Club*, qui y a reconnu

nisme, n'est-ce pas de le voir devenir, si l'on n'y prenait garde, un catholicisme américain ? Le rôle des grandes congrégations est précisément de s'opposer à cette *localisation* du catholicisme. *(La pensée de M. Brunetière doit s'entendre, nous semble-t-il, d'un rôle de fait, — non d'un rôle de droit divin ni même ecclésiastique)*... Elles nous apparaissent comme chargées d'entretenir dans le corps de l'Eglise la circulation de l'unité. S'il arrive que le mouvement se ralentisse ou s'interrompe quelque part, il leur appartient de le rétablir ou de l'activer. S'il est trop rapide, elles le modèrent. Elles le redressent quand il s'égare. Et puisqu'il ne saurait y avoir de catholicisme individuel ni local ; puisque les expressions mêmes sont contradictoires ; l'universalité, la pérennité, l'ubiquité du catholicisme, c'est, entre les mains du Souverain Pontife, et sous son inspiration, ce que les congrégations ont pour objet d'assurer... »

[1] Nous n'en sommes pas encore là ; mais, au train dont vont les choses, qui nous garantit qu'on n'y arrivera pas ? — En attendant, un de nos amis, M. l'abbé Buléon, nous a communiqué un petit travail rédigé il y a quatre ans sur *La langue bretonne considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national* (in-8 de 46 p., Vannes, Lafolye). Ces pages sont de tous points excellentes et sages, très chrétiennes et très patriotiques, très bretonnes et très françaises. Elles mettent en très bonne lumière ce qu'il y a de légitime et de salutaire dans l'usage de la langue provinciale, quand il ne déborde pas hors des limites raisonnables et ne se laisse pas gâter par un chauvinisme étroit, orgueilleux et jaloux.

[2] Pour tout ce qui s'y rapporte, s'adresser en France à M. René Lemaire, secrétaire de la Société pour la propagation de l'*Espéranto*, à Epernay (Marne).

la vraie *langue du vélocipède*. Mais nous n'avons pas été créés et mis au monde pour passer notre vie à bicyclette.

Un autre, M. Léon Bollack, a inventé la « *Langue bleue* », ainsi appelée d'après le firmament, qui étend sa voûte au-dessus de toute l'humanité. Il assure n'avoir pris ses éléments à aucune langue existante ; il aurait créé des mots d'abord, pour y insuffler ensuite un sens. Il compose son langage de telle façon qu'à première vue, d'après la seule inspection des mots, on en distingue la nature grammaticale, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la phrase ! Sa manière de noter les nuances déroute un peu nos habitudes, ce qui est toujours dangereux : il ajoute des voyelles au commencement des verbes et des noms : *ilov*, aimer avec idolâtrie ; *elov*, avec passion ; *olov*, modérément ; *alov*, pas du tout. C'est ce qu'il appelle « la règle de la marguerite. » Le nom est joli ; mais le procédé, emprunté à la nomenclature chimique, est d'application délicate. Qui voudrait ainsi doser son langage ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on ébauche des essais de langues artificielles. Il y a plus de deux siècles, Leibniz, à peine âgé de vingt ans, concevait un plan de *langue philosophique* auquel il n'a cessé de revenir dans le cours de sa vie pour le rendre chaque fois plus parfait et plus abstrait. Par une analyse semblable à la décomposition des nombres en facteurs premiers, tous les concepts devaient être *résolus en notions simples*. A chacune de ces notions simples il suffirait d'attribuer un signe simple, pour former l'*Alphabet des pensées humaines*. Le raisonnement opérerait avec ces signes comme fait le calcul avec les nombres : on aurait à la fois un art de juger et un art d'inventer. Ni le télescope, ni le microscope, ni l'aiguille aimantée ne peuvent, selon Leibniz, pour l'importance de la découverte, entrer en comparaison avec l'utilité qu'offrirait un pareil instrument. Ce serait proprement une machine à penser. On éviterait l'ambiguïté des termes, qui ont toujours plusieurs sens dans chaque langue, le manque de synonymes exacts, qui fait que les mots de deux langues ne se correspondent jamais, la diversité des syntaxes, qui est cause qu'une phrase traduite mot à mot d'une langue dans une autre devient inintelligible et barbare.

Cette langue philosophique serait accompagnée d'une écriture qui, au lieu de représenter les mots, représenterait immédiatement les choses, de manière que chaque peuple saurait la lire, même sans savoir la langue, — comme c'est le cas pour les chiffres et les signes algébriques, — comme c'est le cas pour le chinois, dont l'écriture est lue par cinq cents millions d'hommes parlant des idiomes différents.

Ceci ne suffit point à l'esprit généralisateur de Leibniz. En 1678, il proposa de remplacer les signes simples par les *nombres premiers* et les signes complexes par les *multiples de ces nombres*. Ainsi, les fautes de raisonnement, se traduisant en fautes de calcul, se révèleraient aussitôt à l'esprit... On le voit, c'est le mathématicien, plus encore que le philosophe, qui se montre en ces imaginations. Et c'est toujours, en effet, chez les amis des mathématiques que les projets de langues universelles ont trouvé leurs plus chauds adhérents. La vie réelle n'est point faite d'abstractions ; et le langage ordinaire, qui en est l'image, le langage parlé, littéraire, artistique, n'opère point avec des cubes taillés à l'avance, rigides et inextensibles : c'est même pour cela qu'il peut accompagner la pensée en ses applications multiples et à travers les modifications inattendues qu'elle reçoit du temps, des événements et des hommes.

III. — Les langues artificielles mises de côté [1], resterait à faire un choix parmi les langues naturelles.

Une idée très simple, ce serait de reprendre, comme moyen de communication pour les œuvres scientifiques et peut-être aussi pour certains rapports internationaux, l'idiome qui servit à cet usage pendant toute la durée du moyen âge, — le latin.

[1] A propos de langues artificielles, nous avons tenu nos lecteurs au courant de la *bataille littéraire en Grèce* et de la ridicule manie de jeter de côté le grec moderne pour se fabriquer un grec ancien qui est tout ce qu'il y a de plus artificiel. (*Ami*, 1901, p. 600-602). Les troubles qui viennent d'ensanglanter Athènes (novembre 1901) ont montré que la « bataille » ne se concentre pas sur le terrain purement « littéraire. »

Faut-il écrire comme l'on parle ? Les étudiants de l'Université d'Athènes ne le veulent pas. Ils veulent qu'on écrive comme on n'a jamais parlé, car leur « langue savante » n'est pas du tout le grec ancien (ce serait trop beau et la passion se comprendrait), mais un grec macaronique de taille à faire frémir un helléniste de force moyenne. Voilà pourquoi ils ont saccagé l'*Asty* et l'*Acropolis*, deux journaux qui défendent la cause du bon sens. — Déjà chez nous, au temps de Montaigne ou de Descartes, on demandait : Faut-il écrire un livre en français ou n'est-il pas plus distingué de l'écrire en latin ? Mais on ne saccageait pas pour cela les bureaux des journaux (qui d'ailleurs n'existaient pas).

Tant que les partisans du grec moderne s'étaient bornés à mettre en langue vivante des ouvrages profanes, la bataille était restée « littéraire. » Mais voilà qu'au mois de novembre un homme fort distingué et fort religieux, M. Fallis, s'avise de donner une traduction de l'*Evangile* en grec moderne.

Immédiatement on crie à l'hérésie, à la profanation des textes sacrés, et l'on réclame à cor et à cri l'excommunication du coupable. Et comme le métropolite d'Athènes ne se pressait pas d'excommunier, les étudiants de l'Université (étudiants en théologie pour la plupart) se répandent en émeute aux bords riants de l'Ilissos, — tels ces flots d'écoliers et de clercs que l'on voyait au moyen âge déboucher tout à coup des collèges et des bouges, des salles de cours et des cabarets, quand le cri de guerre de la nation de France, d'Allemagne, de Picardie ou de Normandie avait retenti sur la montagne Sainte-Geneviève...

Conclusion : démissions 1° du métropolite Procope, coupable d'indulgence envers le malencontreux traducteur des Evangiles, — 2° du chef de la gendarmerie, — 3° du préfet de police, — 4° du gouvernement tout entier (cabinet Théotokis) malgré un vote de confiance de la Chambre, — 5° suspension (au moins momentanée) des travaux de la Chambre sur la demande du nouveau président du Conseil, M. Zaïmis, qui se verra peut-être obligé de procéder à des élections générales. — Moyennant quoi il faut espérer que M. Fallis finira peut-être par échapper à l'excommunication.

Que l'on veuille bien ne pas se récrier trop vite et ne pas qualifier ou disqualifier cette idée de « moyenâgeuse. » Elle vient d'être reprise dans un pays d'où l'on ne s'attendait guère à la voir reparaître, et soutenue avec force et habileté par un Allemand, M. Hermann Diels, helléniste éminent et secrétaire de l'Académie royale de Berlin.

Autrefois, un savant de France correspondait sans peine avec ses confrères d'Allemagne; on se servait partout de la même langue. Même les savants des divers pays pouvaient permuter de poste entre eux : on a vu des Ecossais enseigner sur la montagne Sainte-Geneviève, des Français occuper des chaires à Heidelberg, sans s'apercevoir qu'ils avaient changé d'auditoire. — Ce sont les langues modernes, les langues dites « nationales » qui ont modifié cet état de choses : nous avons mis des barrières et des douanes là où jadis était pratiqué le libre échange. Est-ce un progrès? Nous avons, peut-être un peu légèrement, renoncé à un bien dont nous commençons à sentir l'absence.

Evidemment il ne s'agirait pas de rétablir le latin de Cicéron ou de Tite-Live, ce latin factice et difficultueux dont la réapparition artificielle au temps de la Renaissance a précipité l'abandon de la langue universelle des siècles précédents, — mais un latin d'usage commode et facile comme celui qui, au moyen âge, régnait dans les écoles, dans les chancelleries, dans les tribunaux, un latin comme l'Eglise l'a conservé, comme il servait encore, il n'y a guère plus de cent ans, à Linné, et comme il n'a pas cessé de servir, au cours du XIX[e] siècle, à de nombreux philologues. On lui permettrait les néologismes nécessaires; on le laisserait libre de reproduire jusqu'à un certain point le mouvement de la phrase moderne. Les uns le parleraient fort bien, d'autres très mal : mais n'est-ce pas le cas pour toutes les langues, mortes ou vivantes?

Ce projet a été si bien pris au sérieux qu'en certains quartiers de Berlin des cours de ce latin facile *(Volkslatein)* ont été institués à l'usage des commerçants et des industriels : cours qui ont, en outre, l'avantage de combler la lacune qui, en Allemagne comme en France, existe entre les deux degrés d'instruction, primaire et secondaire.

En attendant, au moins pour les nations dont la vie littéraire est récente et dont la langue est peu répandue au dehors, le latin reste un très honorable moyen de diffusion, qui longtemps encore, surtout dans les sciences exactes, peut servir à maintenir les rapports entre hommes voués aux mêmes recherches [1].

IV. — Il est évident que si l'on recommence à songer au latin, ce n'est point par sympathie spontanée, mais plutôt éloignement pour des solutions possibles que l'avenir laisse entrevoir et qui risqueraient de se trouver humiliantes pour certains amours-propres nationaux. Si la science épouse le latin, ce ne sera pas un mariage d'amour; ce sera pour « faire une fin, » comme on dit, c'est-à-dire pour mettre un terme aux prétentions rivales et encombrantes de la multitude des langues modernes.

Car enfin, il faut faire un choix. Autrefois, avant toutes ces querelles de nationalités, le choix s'établissait de lui-même. On tournait naturellement les yeux vers les grands centres de culture. Dans l'antiquité, sans violence ni contrainte, par le seul ascendant d'une culture supérieure, Athènes et Rome avaient enseigné leur langue au reste du monde civilisé. Dans toute la littérature ancienne, il n'est pas possible de découvrir une plainte ou un regret à ce sujet. L'Egypte était devenue comme une Grèce spacieuse, plus riche et mieux administrée. La Gaule envoyait ses orateurs au Sénat Romain. L'Afrique donnait Tertullien aux lettres chrétiennes. Rome elle-même n'avait jamais imposé sa langue. Qui se serait avisé de défendre la cause du berbère ou du ligure? Les cités italiques, dès les premiers temps de Rome, imploraient, comme un honneur et une récompense, le droit de rédiger leurs actes en latin. Le même ascendant s'est imposé partout, en Gaule, en Espagne, en Dacie, excepté quand les légions romaines se sont trouvées en face du monde grec, tant il est vrai qu'une langue emprunte sa force et son prix à l'idée qu'on s'en fait et à la culture qu'elle représente.

Or, aujourd'hui, chaque peuple se fait une haute opinion de sa langue et entend qu'elle représente une culture au moins égale à celle des peuples voisins. Aussi, ne s'agit-il de déposséder personne, mais simplement de faire choix d'une *langue auxiliaire,* accompagnant la langue de tous les jours comme un idiome de rechange.

A ne considérer que le nombre, c'est le russe qui viendrait en première ligne pour l'Europe, avec ses cent seize millions d'âmes. Mais il est de prononciation difficile et de grammaire compliquée; et puis, il n'élève aucune prétention à être choisi.

[1] Mais voilà qu'un monsieur distingué, M. Frédéric Isly, sous prétexte de simplification, songe à métamorphoser le latin lui-même en langue artificielle, qu'il appelle l'*islien.* On créerait une colonie internationale, régie par un comité formé de délégués de toutes les nations. Cette colonie aurait une école où l'on enseignerait l'*islien*, et une académie chargée, non de créer ou d'enrichir la nouvelle langue, mais seulement de la surveiller; de plus, elle serait le siège de congrès multipliés. Congressistes et colons, en retournant dans leur pays d'origine, y répandraient la bonne parole. Cet *islien,* ou latin simplifié, ne connaît que trois déclinaisons; tous les noms d'hommes et d'animaux mâles sont masculins, se terminent en *us* et se déclinent comme *dominus : patrus,* le père; *leonus,* le lion; tous les noms de femmes et d'animaux femelles sont en *a : matra,* la mère; tous les objets inanimés sont en *um : rosum,* la rose. Les adjectifs ont tous, eux aussi, ces trois mêmes désinences; leur comparatif est toujours en *iorus,* leur superlatif en *issimus : fortus, fortiorus, fortissimus.* Il n'y a qu'un verbe irrégulier : *sum.* Tous les verbes actifs se conjuguent sur *amo,* tous les verbes passifs sur *amor :* par exemple, *debeo* et *amitto* font, non plus *debes* et *amittis,* mais *debeas* et *amittas.* Est-ce assez simple! Mais M. Isly a joint à sa brochure la traduction d'une fable de Phèdre : ô qu'elle fera souffrir les amis du latin!

L'allemand aurait des prétentions. Il aime à se donner à lui-même le nom de *Weltsprache* (langue mondiale) ; et il l'est devenu en effet par le génie de ses poètes, de ses philosophes, de ses savants, comme par l'étendue et l'activité de son commerce. A-t-il des titres à devenir le moyen de communication rêvé ? Il faudrait d'abord pour cela qu'il fût moins jaloux de se différencier, de se « particulariser. » Non seulement il a gardé cette écriture gothique que les autres peuples, depuis le XVIe siècle, ont successivement répudiée, mais il aime les occasions de se singulariser en nationalisant les termes exotiques, en traduisant les mots scientifiques et techniques qui ont cours par tous pays [1]. En soi, ce point est peu de chose ; mais il est l'indice d'une tendance peu favorable au rôle de truchement international. — Mais il est d'autres objections, plus graves, que tout professeur a entendu monter impétueusement aux lèvres de ses candidats-bacheliers : cette grammaire chargée d'un si pesant héritage de désinences, de flexions, de changements perpétuels de voyelles où Jacob Grimm voyait un signe de vie [1], cette broussaille de composés à croissance indéfinie, cette construction surtout que l'on dit savante et faite pour habituer l'intelligence à garder simultanément présentes un plus grand nombre de notions, mais qui doit l'habituer aussi à l'obscurité et à la complication et dont l'enchevêtrement apparaît si illogique quand il faut en venir, au terme de chaque phrase, à la pénible liquidation des prépositions et des verbes auxiliaires...

[1] Quel besoin de hérisser d'un aspect germanique des vocables que la science a pris au grec pour en faire accepter l'usage à toutes les nations ! De dire, par exemple, *Fernsprechstelle* pour téléphone, *Fernrohr* pour télescope, *Drahtbericht* pour télégramme, etc. ! On s'est diverti de la rage qu'a mise l'empereur Guillaume II à bannir tout vestige français de la langue militaire et de la langue culinaire, ce qui eut pour premier effet de brouiller l'esprit et les sauces de ses cuisiniers.

L'écriture gothique tend aujourd'hui, dans le monde scientifique allemand, à faire place à l'écriture latine. Les grands travaux philologiques, des revues et des journaux même s'impriment en caractères latins. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce sont les catholiques qui se montrent le plus ardents à protester contre cette « invasion » des caractères latins, et ce, au nom du patriotisme, comme si le patriotisme avait rien à voir là-dedans ! Les caractères gothiques n'ont rien de spécifiquement allemand ; ils ont été les caractères européens au moyen âge, usités aussi bien en France qu'en Allemagne ; et les autres peuples de race germanique (qui au cours des âges ont fait preuve d'un patriotisme autrement constant et autrement entendu que les Allemands), Anglais, Danois, Hollandais, se sont ralliés, comme tout le monde, à l'écriture latine.

Il y a quelque vingt ans, on inaugura, en Prusse, une simplification de l'orthographe allemande. Notez que l'orthographe allemande était, il y a quatre cents ans, moins compliquée qu'aujourd'hui ; elle s'est surchargée sous des influences peut-être analogues aux préjugés faussement étymologiques qui ont alourdi la nôtre aussi au XVIe siècle, nous faisant écrire *sçavoir* pour *savoir*, *faict* pour *fait*, *chevaulx* pour *chevaux*, et primitivement *chevaus* ou *chevax* (*x* = *us*), etc. On a donc entrepris de retrancher de l'orthographe allemande un certain nombre de lettres qui ne se prononcent pas, surtout des *h*, écrivant *Tier* pour *Thier*, *Teil* pour *Theil*, *Rat* pour *Rath*, *Mut* pour *Muth*, *wert* pour *werth*, *Not* pour *Noth*, *tot* pour *todt*, *töten* pour *tödten*, *sämtlich* pour *sämmtlich*, *Kenntnis* pour *Kenntniss* (et de même dans tous les noms à désinence *niss*), *Christentum* pour *Christenthum* (et de même dans tous les noms à désinence *thum*), etc. — La réforme n'est qu'incomplète, puisqu'elle laisse subsister nombre de lettres inutiles et qui ne s'écrivaient pas au moyen âge : au moyen âge, par exemple, on écrivait *mêr*, *wâr*, *Jâr*, *frô*, *siben*, *zên*, etc., pour *mehr*, *wahr*, *Jahr*, *froh*, *sieben*, *zehn*, — et quantité d'autres simplifications qui d'ailleurs atteignaient la prononciation et la faisaient plus douce qu'aujourd'hui. (Un complément de réforme vient d'être mis en route, de Berlin).

Or, cette réforme, si incomplète qu'elle soit, s'est imposée assez rapidement à toute l'Allemagne ; elle n'a trouvé de résistance qu'en pays catholiques, en Autriche et dans quelques typographies attardées de l'Allemagne du Sud.

Aux antipodes esthétiques de l'allemand, nous avons l'italien. Il emporterait certainement la palme s'il s'agissait de décerner un prix de beauté. Mais la question n'est pas là ; et puis, promu au rang de langue universelle, l'italien aurait-il lieu de s'en féliciter ? Que deviendrait le plus doux des parlers humains sur des lèvres barbares si peu faites pour tant d'harmonie ?

Ceci nous amène à observer qu'il ne faut pas trop souhaiter à une langue que l'on aime ce rôle de langue auxiliaire universelle. Il y aurait là sans doute une distinction flatteuse, mais surtout un terrible péril. Ce n'est pas sans quelque inquiétude que nous verrions tant de peuples étrangers se livrer, soit de vive voix, soit par écrit, à la manipulation de la langue française. Qui sait les déboires que cela lui réserverait ? Même ceux qui, de la meilleure foi du monde, voudront traiter notre langue avec les égards convenables, apporteront un génie différent, les habitudes d'une autre patrie intellectuelle. Les hellénistes font la distinction du grec pur, parlé jusqu'à Alexandre, et de la κοινή ou langue *commune* qui lui a succédé. A quelle κοινή ferait place notre langue, une κοινή autrement trouble, autrement mêlée d'éléments hétérogènes, parce qu'elle nous viendrait de gens pénétrés de leur importance et plus disposés à donner des leçons qu'à en recevoir !

C'est pourquoi il ne faut souhaiter pour le français rien de plus que ce qu'il possède actuellement. Il jouit toujours, quoi qu'en disent les esprits prévenus, d'une sorte de primauté. Toutes les nations civilisées le considèrent comme entrant dans l'instruction d'un homme bien élevé. C'est en français, selon l'expression de Renan, qu'ont été monnayées les maximes appelées à renouveler le monde. Quand on a voulu, entre peuples civilisés, libeller des conditions, dissiper des équivoques, poser des principes, c'est toujours au français qu'on est revenu. Nos aïeux ont si bien fait, qu'une phrase française, régulièrement construite, ne peut avoir deux sens. Le galimatias ne

[1] C'est parce qu'il y voyait un signe de vie qu'il appelait *verbes forts* ceux qui changent leur voyelle radicale à leurs différents temps, *ich singe*, *ich sang*, *ich sänge*, *gesungen*, les opposant avec une sorte de pitié aux *verbes faibles* qui recourent à des auxiliaires annexes : *ich liebe*, *ich lieb-te*.

nous est pas interdit : mais il faut sortir de la langue [1].

Outre le français, la langue qui aurait le plus de chances de prétendre à une universalité relative, c'est l'anglais. L'anglais n'a pas son égal pour la célérité. Ayant beaucoup erré sur les chemins de la vie, il y a laissé tout l'excédent de son bagage grammatical. Il est devenu le plus rapide et le plus sans-gêne des idiomes. Il surpasse même à certains égards toutes les simplifications imaginées par les inventeurs de langues artificielles. Avec l'anglais, il n'est plus question du genre des noms ni de l'accord des adjectifs. Il n'y a plus de conjugaisons puisque, à la rigueur, un seul verbe suffit à tout. Puisant ses mots indifféremment dans le stock germanique et dans le stock latin, il est en rapport également familier avec ces deux groupes de langues et déploie dans la formation des mots une liberté qu'on ne retrouve au même degré nulle part ailleurs. Libre de toute complication syntaxique, il ne se laisse écrire élégamment que par ceux qui ont le génie de la langue [2] ; mais il permet à tout le monde d'atteindre rapidement la correction courante de l'usage ordinaire. Le point faible, c'est son orthographe qui, bien autrement que la nôtre, déconcerte l'oreille et déroute les prévisions.

V. — Cela étant, le français jouissant du prestige qui ne semble pas devoir lui être contesté, et l'anglais étant dès à présent la langue de cent vingt millions d'hommes (sans parler des pays tributaires), peut-on s'empêcher de reconnaître un côté judicieux au projet suivant, qui émane d'un ancien commerçant, M. Paul Chappellier ? *(Une nouvelle solution de la question de la langue universelle,* au secrétariat de la Société pour la propagation des langues étrangères, Paris, rue Serpente, 28).

Il s'agirait d'obtenir entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, la conclusion d'un traité, non plus politique ou commercial, mais linguistique : l'anglais et le français seraient désormais associés de façon officielle dans l'enseignement des trois pays. L'anglais serait obligatoirement enseigné en France, le français en Angleterre et aux Etats-Unis : non pas seulement dans les universités [1] et les collèges, mais dans certaines écoles primaires des grandes villes. Les deux langues ainsi désignées pour être le moyen de communication entre cent quatre-vingt millions d'hommes acquerraient du coup une indiscutable prépondérance. Et pour ce qui est d'apprendre l'anglais, les peuples de l'Europe septentrionale n'auraient pas grand effort à faire, pas plus que les peuples du midi de l'Europe ou de l'Amérique méridionale à l'égard du français. On aurait créé un courant d'une force irrésistible, qui finirait par s'imposer à tous.

Utopie ? N'a-t-on pas vu conclure des traités analogues pour l'Union postale universelle, pour la Croix de Genève ? Déjà fonctionne une société anglaise qui s'est donné pour but de mettre à la portée de tous, *en anglais,* de vulgariser (et quelquefois de volatiliser) les élucubrations germaniques touchant l'Ecriture sainte. Et puis, les difficultés de début iraient toujours diminuant, à mesure que la connaissance des deux langues deviendra chose plus générale. Les Allemands se

[1] Lire, dans M. Emile Haumant *(Les Moscovites d'avant 1812,* dans *Revue de Paris* du 15 juillet 1901), le tableau du ravissement des Russes quand le français leur fut révélé par ses *romans* aux environs de 1740. Les officiers russes ne rêvaient plus que Prévost et Marmontel. Pendant la guerre de Sept Ans, l'officier Bolotof transportait partout son *Télémaque.* « C'est par eux (par les romans français) que notre esprit s'est orné, que notre cœur a connu des sentiments nobles et tendres. » Et cette reconnaissance prend, pour s'exprimer, des formes parfois inattendues :

« Chez Lapoukhine, écrit Joukovski, j'ai vu une urne modeste consacrée à la mémoire de *Fénelon*... D'un côté est représentée Mme Guyon, son amie, et de l'autre Jean-Jacques Rousseau, dans l'attitude de la méditation. » Dans la bibliothèque du futur historien Pogodine, on trouve *Victor ou l'enfant de la forêt, Céline ou l'enfant du mystère, Catherine ou l'enfant trouvé,* etc.

Ils ne savent guère le russe que pour le parler aux domestiques. Alexandre Tourguénief cite tout un lot de descendants de Rourik qui, à eux tous, ne seraient pas capables d'écrire deux lignes de russe. Mais ils parlent français de façon à émerveiller les prisonniers de la Grande Armée. De toutes les fautes, les moins pardonnées sont les fautes de français. Ouvaroff devient célèbre pour avoir répondu à la question de Napoléon : « Qui commandait la cavalerie ? — *Je,* sire ; » de même la dame qui a appelé la reine de Prusse *sirène.* On ne s'entoure que de Français : les laquais Vania et Petroucha deviennent La Fleur et La Tour. On ignore l'histoire de Russie, mais on est ferré sur Saint-Simon, etc.

C'était le siècle où le confiant Rivarol adressait, en 1783, à l'Académie de Berlin, son fameux *Discours sur l'universalité de la langue française :*

« La philosophie, y disait-il, la philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par les intérêts divers de la politique, se réjouit maintenant de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en république sous la domination d'une même langue. »

[2] En l'absence de toute règle, nous disait un jour une anglaise, il faut une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint pour *bien* parler l'anglais.

[1] Déjà se font en français, à l'Université de Chicago, des cours de littérature, d'histoire, d'histoire de l'art. — A Paris, à l'Institut catholique, des cours d'histoire de la littérature anglaise se font en anglais. — Et G. Deschamps nous contait cette année comment Rostand, le Rostand de l'*Aiglon* et de *Cyrano,* n'a pas moins ensorcelé les Américains de Boston ou de San-Francisco, de New-York ou de Philadelphie, que nos Parisiens de Paris.

Mais voici qui brouille les cartes. Les Américains ne veulent plus passer pour gens de langue anglaise. Le professeur Brander Matthews, dans un livre récent *(Parts of Speech),* déclare sérieusement que la langue officielle des Etats-Unis devrait perdre son qualificatif d'anglaise pour prendre celui d'*américaine.* Voici ses arguments, qui ne sont pas aussi paradoxaux qu'ils en ont l'air ; il suffit d'avoir fréquenté beaucoup de personnes cultivées des deux pays pour être fortement tenté de lui donner raison. Les Américains du Nord, dit-il, sont en grande majorité des gens de nationalités aussi peu britanniques que possible. Allemands, Slaves, Scandinaves, fils d'Espagnols ou de Français, Italiens, nègres, Chinois, etc., ont tous appris l'anglais comme une langue étrangère destinée à jouer entre eux le rôle d'une espèce de volapük. Résultat : ils parlent et écrivent cette langue avec une parfaite pureté de grammaire et de vocabulaire, sans dialecte ni patois. C'est ainsi que les Russes et les Polonais emploient un français meilleur que celui des Parisiens... *(Revue bleue,* 16 novembre 1901).

rendent bien compte eux-mêmes que leur langue n'est pas faite pour prétendre à l'universalité ; et pour eux comme pour les autres, l'utilité pratique passerait avant les susceptibilités nationales.

VI. — Dans cette Babel des langues, qui n'aimerait à revenir au *langage des fleurs ?* Mais la langue des fleurs elle-même disparaît sous les dissections de la science moderne. Elle charmait la simplicité poétique de nos pères. Aujourd'hui l'on veut noter rigoureusement, par des expériences sévères, l'action de chaque fleur sur nos facultés sensitives.

Nous subissons l'influence des fleurs comme de tous les objets extérieurs qui nous entourent. Leurs formes, leurs couleurs, leurs parfums, leurs vertus cachées agissent sur nous à notre insu. Dans quelle mesure, c'est ce qu'il est difficile de déterminer dans l'état de veille, vu la multiplicité des impressions qui se disputent l'empire et le gouvernement de notre sensibilité. Mettons les sujets, les sensitifs surtout, en hypnose : nous les verrons vibrer sous les multiples influences des plantes avec une très grande intensité, comme le violon sous l'archet.

C'est ce qu'ont fait M. Bouvier, magnétiseur de Lyon, les docteurs Bourru, Dufour, Burot ; et nous trouvons, sous ce titre *Les suggestions des fleurs*, un premier aperçu de leurs expériences dans la très docte et très intéressante *Revue du monde invisible* que dirige Mgr Méric. (15 avril 1901) [1]. Ce n'est pas encore la science ; c'est un premier stock de notations expérimentales qui devront se répéter et se multiplier pour mettre sur la voie de lois générales et de découvertes certainement pratiques.

On endort donc le sensitif ou les sensitifs sur qui l'on expérimente. Puis on leur met à la main la fleur dont on veut étudier l'influence. La fleur agit alors suivant sa propre et seule vertu.

Une même fleur exerce sur les sensitifs une action identique, toutefois avec des nuances dues à leur sensibilité particulière. Par exemple, la rose suggérera toujours la satisfaction, l'admiration, mais d'une manière plus ou moins accentuée. La marguerite suggérera le recueillement, la prière : mais, tandis qu'un sujet ne mettra qu'un genou en terre, un autre les y mettra tous les deux à la fois, un troisième s'agenouillera comme sur un prie-Dieu.

Certaines fleurs produisent des mouvements extrêmement variés : le cinématographe seul pourrait en donner une idée ; mais, une fois atteint le maximum d'intensité du mouvement, le sujet reste figé dans sa pose jusqu'à ce qu'une autre influence lui imprime une autre attitude.

Il y a des fleurs qui paraissent exercer une action plutôt « *symbolique* » *:* ainsi la marguerite des prés, l'étoile de Nice, le chrysanthème, l'immortelle, la pensée, l'éphémère.

Sous l'influence de la marguerite des prés, le sujet s'agenouille, paraît plongé dans une méditation profonde. Mettez-lui à la main une étoile de Nice : il reste à genoux, mais son attitude se modifie et semble indiquer qu'il fait une invocation. Donnez-lui une immortelle : il se penche vers la terre, comme s'il voulait planter la fleur sur une tombe. Le chrysanthème lui inspire le recueillement. La pensée lui donne l'attitude du souvenir et de l'émotion sentimentale ; il tient la main droite à la hauteur de la tête et la main gauche posée sur la poitrine. Quant à l'éphémère, on dirait qu'il lui demande le pourquoi de sa présence.

D'autres fleurs ont une action plutôt « *esthétique.* » Ainsi, la rose de Provins provoque l'admiration du sujet ; la rose blanche lui fait prendre une pose contemplative. L'œillet blanc semble lui faire dire : « Quel délicieux parfum ! » La reine des prés annonce un plaisir délicat. — Avec le bluet, le sujet incline le buste et la tête sur le côté et l'épaule gauche : il tient la fleur dans la main droite. Si le bluet est rose, il conserve la même pose, mais change la fleur de main. — La solidage (verge d'or) suggère l'extase et la rêverie : le sujet, tenant la fleur de la main gauche, se renverse du même côté et rejette fortement la tête en arrière. — La lavande et le benjoin amènent aussi l'extase ; le bouton d'or provoque le rire ; l'essence de rose fait naître des idées amoureuses ; l'iris également. Certains *Langages des fleurs* assurent que l'iris est symbole de confiance : les poses du sensitif indiquent justement le contraire. Dans l'antiquité, les personnes dont la chasteté était notoire avaient seules, paraît-il, le droit de cueillir l'iris.

Il y a enfin les fleurs « *médicales* » qui, par la diversité des postures et des contorsions qu'elles déterminent, paraissent indiquer qu'on pourrait les employer comme agents médicamentaux sur telle ou telle partie de l'organisme.

Ainsi, le phlox exerce une action assez forte sur les membres supérieurs. Egalement le phytolaque, qui de plus agit sur le tronc et particulièrement sur les muqueuses : le sujet se contorsionne, on dirait qu'il est en proie à d'affreuses coliques et prêt à vomir. Le phytolaque passe d'ailleurs pour être émétique et purgatif. — La tanaisie produit une sorte d'ivresse ; le sureau une action décongestive portant spécialement sur l'organe visuel. — La verveine paraît influencer favorablement l'estomac et les intestins. — Le coquelicot procure le sommeil : le sujet, penché sur le côté, semble dormir. — Le pavot officinal exerce une action beaucoup plus énergique : le sujet tombe presque instantanément, comme une masse inerte. — Sous l'influence de la graine d'ellébore, le sujet distribue des conseils aux uns et aux autres et se trace à lui-même un plan d'existence.

La valériane agit sur le système nerveux : le cou et les mains sont contorsionnés. On sait

[1] Voir, dans la même *Revue* (15 octobre 1900), un article qui serait à développer quelque jour : *Les Fleurs dans la mystique,* par Alfred van Mons.

qu'elle est recommandée contre l'épilepsie, les convulsions et les fièvres intermittentes. Son action enivrante sur le chat est connue. Et le sujet humain lui-même, sous l'influence de la valériane, prend quelque allure de chat : il miaule, il fait le gros dos, ses doigts forment la griffe par moments ; il marche à quatre pattes, court sous les lits et les tables, joue comme un jeune chat avec un bouchon ou tout autre objet mobile, se roule à terre, recule et fait le dos quand on aboie à côté de lui, lèche sa main et la passe délicatement sur ses oreilles. La valériane enlevée, l'enchantement cesse aussitôt.

Maximus in minimis Deus. Qui nous dira les mystères de la nature, le secret de ces innombrables correspondances, influences et affinités qui relient entre elles toutes les choses créées et sont le sceau éclatant de l'unité du Créateur ? Plus la science avance, plus l'horizon recule. Il y a cent ans, son ignorance lui permettait d'afficher son orgueil. Les pas de géant qu'elle a faits dans le siècle écoulé l'amènent à confesser que le mystère se retrouve toujours « à la circonférence de ce qu'elle découvre », suivant le mot de Benjamin Constant, et qu'elle aura toujours en face d'elle l'Infini dont la marque se révèle dans le moindre phénomène créé.

VII. — Nous avons dit déjà à nos lecteurs (1897, p. 483 sqq.) ce que les découvertes de Flechsig (de Leipzig) et de van Gehuchten (de Louvain) nous laissent entrevoir des merveilles de notre système nerveux, de ces milliards et milliards de neurones superposés, tous indépendants les uns des autres, enchevêtrés les uns dans les autres par leurs prolongements cellulipètes et par leurs prolongements cellulifuges, tous réagissant les uns sur les autres et devenant, par l'harmonie de leurs réactions, l'instrument et le support de la synergie ou fonctionnement coordonné de tous les éléments anatomiques d'où résulte la vie d'ensemble.

Nous y revenons aujourd'hui avec M. le Dr Laumonier *(Revue universelle,* 19 octobre 1901) pour expliquer le mécanisme de la fatigue et du sommeil.

Le *neurone* est l'unité nerveuse. C'est une cellule qui, outre le corps cellulaire nucléé, est pourvue de nombreux *prolongements* qui rayonnent de tous côtés autour du noyau d'origine pour en augmenter la surface et en multiplier la connexion.

Ces prolongements sont, — les uns *ramifiés*, désignés sous le nom d'*arborisations protoplasmiques* (appelées aussi *dendrites,* du grec δένδρον, arbre), — et un autre, un seul, *calibré* et cylindrique, le *cylindraxe* (ou *axone),* dont les dimensions atteignent un mètre et plus.

Les neurones sont, — ou bien *périphériques* (neurones *sensitifs* et neurones *moteurs)* et entrent en communication avec des éléments anatomiques non nerveux, — ou bien *centraux,* et ne communiquent qu'avec d'autres neurones.

Or, pour que les neurones entrent en activité, il leur faut (comme à tous les autres éléments de l'économie) une excitation, c'est-à-dire une *modification chimique* résultant d'actions extérieures.

Cette modification constitue l'*influx nerveux,* qui passe de neurones en neurones, toujours dans le même sens, c'est-à-dire en allant des arborisations protoplasmiques aux terminaisons cylindraxiles. Le passage de l'influx n'a lieu que si terminaisons cylindraxiles et arborisations sont en contiguïté directe (et probablement même quelquefois en *continuité).* Comme d'ailleurs les terminaisons cylindraxiles sont, ou par elles-mêmes ou par leurs fibrilles adventices, en contiguïté avec un grand nombre d'arborisations protoplasmiques, l'influx, suivant l'adaptation des neurones, peut suivre dans le système nerveux des *chemins* très différents.

Ces chemins ou voies se classent en deux groupes : — 1o quand l'influx passe d'un neurone périphérique (sensitif) à un autre neurone périphérique (moteur) sans intéresser les neurones centraux, on a la *voie réflexe*, la plus courte, dont la moelle épinière est le centre principal et qui aboutit à la production des actions *réflexes*, inconscientes ; — 2o quand au contraire l'influx passe d'un neurone périphérique à un neurone central avec retour du neurone central à un neurone périphérique, on a la *voie centrale*, *via* encéphale ou plus exactement télencéphale ou cerveau terminal, et qui aboutit à la production des *actions volontaires*, conscientes.

Or, le trajet que suit l'influx, consécutivement à une impression sensible, n'est pas livré au hasard. Car, si les terminaisons cylindraxiles des neurones semblent immobiles, il n'en est pas de même des arborisations protoplasmiques. Ces arborisations peuvent exécuter des *mouvements d'expansion et de rétraction* peu étendus, mais suffisants pour rompre ou établir la contiguïté indispensable, empêcher ou permettre le passage de l'influx, et assez analogues aux mouvements qu'exécutent les pseudopodes d'une amibe : c'est pourquoi l'on a désigné cette propriété motile sous le nom d'*amiboïsme des neurones*.

Mais l'amiboïsme n'existe pas chez tous les éléments nerveux : un fonctionnement intense et répété le supprime (c'est ainsi qu'un acte volontaire et conscient devient, quand il est fréquemment répété, instinctif et machinal), et il est probablement l'apanage exclusif des neurones les moins souvent actifs, les plus jeunes, c'est-à-dire des *neurones centraux,* qui ne commencent à fonctionner que très tardivement, qui se développent encore chez l'homme fait, et ne deviennent adultes que chez le vieillard.

Et ceci nous éclaircit la différence qui existe entre une action réflexe et une action volontaire. — *L'action réflexe* intéresse uniquement les neurones adultes, dépourvus d'amiboïsme, et dans lesquels, par suite, l'influx nerveux suit le même chemin toujours invariable : à une excitation donnée la réponse est toujours la même, on la pré-

voit avec certitude. — *L'action volontaire*, au contraire, a intéressé des neurones non adultes, les neurones centraux du télencéphale, doués d'amiboïsme et dans lesquels par conséquent le trajet de l'influx est extrêmement variable et impossible à prévoir. Ici, la réponse à une excitation donnée n'est plus toujours la même ; et l'acte, différent suivant les circonstances, est appelé volontaire, parce que, disent les médecins, les choses se passent comme s'il y avait délibération. Ici les médecins se heurtent à un élément qui est resté irréductible à leurs analyses et que nous appelons âme.

Laissant donc de côté les neurones adultes, fatigués, qui président aux actions réflexes, voyons les neurones à amiboïsme, instruments des actions volontaires. Sous quelles influences leurs arborisations entrent-elles en expansion ou en rétraction ?

Sous des influences principalement *chimiotropiques*.

On sait en effet, par des expériences faites sur des algues, des bactéries, des amibes, des gromies et autres êtres unicellulaires, que certaines substances les attirent, tandis que d'autres les repoussent. — De même pour les arborisations des neurones, elles s'allongent ou se rétractent, suivant que la substance agit positivement ou négativement. Si la substance est *positivement chimiotropique*, elle maintient ou augmente les connexions des neurones entre eux et ouvre ainsi à l'influx des trajets nouveaux. Si elle est *négativement chimiotropique*, elle rompt les connexions, interdit le passage de l'influx, et force ainsi au repos les centres nerveux à arborisations mobiles, c'est-à-dire précisément les centres intellectuels.

Parmi les substances positivement chimiotropiques, il faut citer, en dehors de l'influx, les excitants des cellules nerveuses, lécithine, glycérophosphates, et peut-être aussi certains alcaloïdes (caféine, théobromine) : on sait les heureux effets des lécithines alimentaires (jaune d'œuf, caviar, cervelle) et des glycérophosphates sur la fatigue cérébrale, sur la neurasthénie, l'hypocondrie, etc.

Parmi les substances négativement chimiotropiques, outre les narcotiques et les hypnotiques, il faut citer en première ligne les *matières* dites *ponogènes*, quelle qu'en soit l'origine, qu'elles proviennent du fonctionnement des éléments musculaires ou de celui des éléments nerveux, c'est-à-dire du travail corporel ou du travail intellectuel [1].

VIII. — Que sont ces matières ponogènes et d'où viennent-elles ?

Tous les éléments anatomiques, et par conséquent les tissus et organes qu'ils constituent, fournissent par leur fonctionnement des *substances de déchet*, résidus des réactions de la synthèse organique. Ces substances de déchet ont pour effet de ralentir et finalement d'arrêter l'activité fonctionnelle, quand elles atteignent, dans le milieu intérieur (lymphe et sang) où elles sont solubles et qui les entraîne, un degré suffisant de concentration. — C'est ainsi que la levure de bière cesse de fonctionner (c'est-à-dire de faire fermenter le moût sucré) quand l'alcool (déchet de fonctionnement) a atteint dans ce moût une teneur déterminée. — De la même façon, un muscle vivant, au bout d'un certain temps d'activité, se contracte difficilement ; et il arrive un moment où la contraction devient impossible, quelle que soit l'excitation : on y trouve alors, en abondance, diverses bases animales et de l'acide lactique. Injectez cet acide lactique dans un muscle frais, sortant du repos, vous le voyez devenir aussitôt incapable de réagir aux excitations, de se contracter.

C'est cette perte du pouvoir de se contracter, pour un muscle, — et de façon générale c'est cette perte des propriétés fonctionnelles pour les divers éléments, — qui constitue ce qu'on appelle la *fatigue ;* et l'on désigne sous le nom de *ponogènes* (πόνος, fatigue ; γεννάω, j'engendre) les substances de déchet qui la déterminent.

La fatigue est donc une sorte d'intoxication par accumulation des substances ponogènes, qui entraîne l'arrêt du fonctionnement. Or, comment se produit cette accumulation ?

Elle ne se produirait pas si les substances ponogènes, à mesure qu'elles se forment, étaient *complètement* éliminées par les émonctoires naturels (reins, peau, poumons, etc.). Mais l'élimination n'est jamais complète sur-le-champ. En aucun organe, la rapidité d'élimination n'est rigoureusement égale à la rapidité de production des substances ponogènes. D'où l'apparition de la fatigue au bout d'un temps plus ou moins long suivant que le fonctionnement organique est plus intense ou que le pouvoir éliminatoire des émonctoires naturels est moindre. D'où, pour tous les organes, la nécessité d'un repos périodique.

Autrement, si un organe pouvait fonctionner sans être nécessairement, au bout d'un certain temps, conduit au repos par l'accumulation des substances ponogènes, il se développerait exclusivement et au détriment de tous les autres.

Plus l'organe a été surmené, plus le repos doit être profond et prolongé, jusqu'à ce que les substances ponogènes aient été réduites à une proportion où leur accumulation dans le milieu intérieur ne soit plus une entrave à l'activité fonctionnelle.

Pour le premier et le plus délicat de nos organes, le cœur, la nature a pourvu, indépendamment de notre volonté, à la parfaite régularité de l'alternance d'activité et de repos. Des observateurs superficiels s'imaginent que le cœur fonctionne sans relâche, et en tirent de belles considérations sur l'excellence d'un organe qui, seul entre tous les autres, ne réclamerait jamais de repos. Il n'en est rien. Le cœur se repose avec une régularité mathématique et inéluctable. En effet, vous le

[1] Voir, sur le jeu des nerfs et la dépendance où notre volonté se trouve vis-à-vis de l'organisme, le magnifique article de M. Guibert, *La formation de la volonté*, publié dans la jeune et déjà universellement célèbre *Revue de Philosophie* (livraison du 1er octobre 1901).

voyez alternativement contracté et relâché *(systole* et *diastole)*. La durée de la contraction (c'est-à-dire de l'activité pendant laquelle seule se produisent les substances ponogènes) est, pour les oreillettes, de 2/10, et pour les ventricules, de 5/10 du temps total de la révolution cardiaque. Or, précisément, le temps de repos correspondant (8/10 et 5/10) est le temps nécessaire, physiologiquement, à l'élimination des substances ponogènes formées pendant la systole.

Or, la fatigue est *locale* ou *générale*. — Quand elle est locale, elle entraîne seulement le repos de l'organe intéressé ; — quand elle est générale, c'est-à-dire quand la concentration des ponogènes a envahi tous les organes, elle détermine le repos du corps entier par arrêt des fonctions de relation, c'est-à-dire le *sommeil*.

Pourquoi maintenant cette intoxication ponogène qui produit le sommeil ne supprime-t-elle que les fonctions de relation, sensations externes, conscience, mouvements volontaires, et laisse-t-elle subsister les actes réflexes ?

C'est que les ponogènes n'agissent pas sur les neurones périphériques ou neurones adultes, à arborisations irrétractiles, seuls instruments des actions réflexes. Leur action chimiotropique négative ne s'exerce que sur les neurones centraux, non adultes, doués d'amiboïsme, c'est-à-dire à arborisations susceptibles de mouvements d'expansion et de rétraction : ils suppriment précisément la faculté d'expansion de ces arborisations, et la rétraction des arborisations a pour effet 1° d'isoler entre eux les neurones centraux (d'où suppression des actes volontaires), et 2° d'isoler les neurones centraux des neurones périphériques, d'où perte de la sensation, l'influx ne pouvant plus se transmettre des neurones périphériques aux neurones centraux ni par conséquent revenir des neurones centraux aux neurones périphériques.

Ceci nous aide à comprendre pourquoi, en général, le sommeil ne s'établit pas tout d'un coup : certains muscles se relâchent plus tôt, ceux de la nuque notamment (d'où les mouvements de la tête inclinée par son propre poids) et du releveur des paupières ; les sensations visuelles sont supprimées les premières, puis celles de l'ouïe, puis les opérations intellectuelles se brouillent plus ou moins successivement, certains groupes d'idées veillent encore alors que d'autres dorment déjà. La raison en est que les substances ponogènes ne déterminent pas la rétraction des arborisations des neurones sur tous les points à la fois ; suivant la cause de la fatigue et le degré de concentration des ponogènes, tels neurones sont plus vite intoxiqués que d'autres et sont en conséquence les premiers à rétracter leurs arborisations.

Que se passe-t-il encore quand on lutte contre le sommeil ? C'est que, à l'action chimiotropique *négative* des ponogènes, on oppose l'action chimiotropique *positive* de l'influx ou des excitants extérieurs ; mais la lutte ne peut se prolonger indéfiniment, et pendant qu'elle se poursuit, le degré de concentration des ponogènes augmente nécessairement, jusqu'à saturation complète. — Inversement, où vous supprimez toute action chimiotropique positive des impressions externes, le sommeil s'établit plus facilement, comme il arrive dans l'obscurité, l'immobilité, le silence.

Enfin, comment s'opère le réveil ? Il survient de lui-même quand l'élimination des ponogènes a eu le temps de s'effectuer en quantité suffisante et que les arborisations des neurones centraux, débarrassées du poison ponogène, reprennent leur mobilité et leur faculté d'expansion. — Il peut survenir plus tôt sous une excitation extérieure : mais alors il faut que cette excitation exerce sur les arborisations une action chimiotropique *positive* supérieure à l'action chimiotropique *négative* exercée par les substances ponogènes encore présentes dans le milieu intérieur.

C'est ainsi que telle impression physique, un son, par exemple, incapable d'empêcher l'établissement du sommeil au début, devient capable de l'interrompre au bout de quelques heures : dans le premier cas, c'est le chimiotropisme négatif des ponogènes qui l'emporte ; dans le second, c'est le chimiotropisme positif de l'influx qui a le dessus, parce que les heures données au sommeil ont amené l'élimination d'une partie des ponogènes et par conséquent diminué leur action.

Quelle précision tout ceci nous laisse entrevoir ! Et si ces découvertes, et les autres, nous ouvrent un jour si merveilleux sur l'exactitude inouïe, vraiment divine, des lois qui président au fonctionnement de notre vie corporelle, quels abîmes de clarté nous seront révélés à l'instant terrible où le mécanisme de nos âmes et de chacune de ses opérations sera mis à nu devant nous avec la somme des responsabilités qui seront notre poids ou notre couronne pendant l'éternité !

IX. — Une étude de M. Julien Bregeault sur « *le véritable Claude Gueux* » *(Revue de Paris*, 15 juillet 1901), nous ouvre un jour horrible sur la fureur des passions contre-nature qui grondent dans les maisons centrales.

Claude Gueux n'est pas un personnage imaginaire créé de toutes pièces par Victor Hugo pour y encadrer un plaidoyer contre la peine de mort. Claude Gueux a existé, et même il a existé sous ce nom prédestiné qui, s'il faut en croire Victor Hugo, aurait prévenu contre lui « les douze Champenois qu'on appelait Messieurs les jurés. » Le romancier l'a idéalisé ; mais ce ne fut pas en effet un prisonnier vulgaire. Il était d'une force physique extraordinaire. Au moral, il était fait pour commander. La *Gazette des Tribunaux* nous relate « l'empire extraordinaire, l'espèce de fascination que cet homme exerçait sur ses compa-

gnons de misère. » Il avait le don de la parole, et cet art de remuer l'auditoire, qui peut se rencontrer au fond d'une prison aussi bien qu'à la tribune. L'audience de la Cour d'assises fut pour lui une sorte de triomphe oratoire.

De ces dons naturels il avait fait un fort triste emploi. Originaire de la Côte-d'Or, il fut condamné, en 1823, à l'âge de dix-neuf ans, par la Cour d'assises de Saône-et-Loire, à cinq ans de prison pour vol, et envoyé à Clairvaux, « Clairvaux, dit Victor Hugo, abbaye dont on a fait une bastille, cellule dont on a fait un cabanon, autel dont on a fait un pilori. » A Clairvaux, il essaya de tuer, « à l'aide de son propre sabre, » le gardien-chef Delaselle, celui-là même qu'il devait tuer tout à fait plus tard ; et ce beau geste lui valut, en 1828, une seconde condamnation à six mois. Libéré en 1829, il commettait la même année un vol de nuit dans une maison habitée ; d'où nouvelle condamnation, par le jury de la Côte-d'Or, à huit ans de réclusion, toujours à Clairvaux. C'est là que, le 7 novembre 1831, il tue le gardien-chef Delaselle. Pourquoi ?

L'explication que donne Victor Hugo est fort simple. Grand mangeur, affligé d'une sorte de boulimie, Claude mourait de faim, sa ration ne pouvait lui suffire. Un autre détenu, le jeune Albin, qui, lui, n'avait apparemment aucun appétit, eut pitié de l'affamé, et partagea chaque jour sa pitance avec lui. Mais voici que le « directeur des ateliers, » jaloux de l'influence de Claude sur les autres détenus, fait emmener Albin dans un autre atelier. Fureur et réclamations de Claude ; refus obstiné du directeur. Claude lui accorde un délai : « Réfléchissez. Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre. Je vous donne jusqu'au 4 novembre. » Le délai passé sans qu'Albin ait été réintégré dans l'atelier, Claude « juge » le directeur, le « condamne à mort, » et exécute la sentence (le 7 novembre, non le 4, comme dit Victor Hugo, qui ne prend pas la peine d'y regarder en fait de dates). — Lui-même fut guillotiné le 1er juin 1832.

Or, ce n'est pas pour une simple question de ration que Claude Gueux entra en fureur. Albin ne fut jamais changé d'atelier, et personne ne l'empêcha de procurer des vivres à Claude : il lui fut seulement « interdit de l'approcher » ; et la *Gazette des Tribunaux* nous dit assez de quelle nature était l' « amitié » de Claude pour Albin, quand elle nous parle de ces « sentiments ignobles que le vice engendre, que les prisons nourrissent. » Ici, dans les maisons centrales, ce ce n'est plus « cherchez la femme » qu'il faut dire...

Un mois après l'exécution de Claude Gueux, ce même Albin (Félix-Albin Legrand) tua à coups de couteau un détenu nommé Laroche, et fut condamné pour ce fait, le 19 décembre 1832, aux travaux forcés à perpétuité. Or, quel était le mobile du meurtre ? L'acte d'accusation relate que « Laroche s'était plaint au gardien-chef de menaces à lui faites par l'accusé, menaces qui auraient eu, suivant lui, pour cause un refus d'accepter de honteuses propositions. »

Un demi-siècle plus tard, le 2 août 1881, à Clairvaux toujours, le détenu L... fut condamné aux travaux forcés à perpétuité pour tentative d'assassinat d'un gardien. Or, des débats et d'une correspondance saisie, il résulta ceci : L... avait commis son crime uniquement pour être confronté avec un détenu, enfermé dans un autre quartier, qu'il avait *entendu chanter*, mais qu'il n'avait jamais pu rencontrer, et qu'il *voulait voir* à tout prix, fût-ce dans le cabinet du juge d'instruction, fût-ce même seulement, comme la chose arriva, à l'audience de la Cour d'assises !

Claude Gueux mourut repentant, comme nous l'apprend une lettre de « sœur Louise, » une religieuse qui l'avait assisté dans ses derniers jours et s'était vivement intéressée à lui : « Nous eussions désiré, écrit-elle, qu'il se fût réservé quelque chose pour se faire dire des messes après sa mort, mais il n'y a pas pensé et nous ne le lui avons pas rappelé... Nous avons eu la consolation de lui voir accueillir avec des sentiments pleins de foi les secours de la religion. Il a terminé sa carrière avec une édification et un courage qui ont ému les personnes qui ont assisté à ses derniers moments, etc... » — C'était le jour du marché. Une foule énorme se pressait autour de la guillotine. Claude, arrivé sur l'échafaud, embrassa le prêtre, et, chose inouïe dans les fastes de la guillotine, il voulut aussi *embrasser l'exécuteur*, « qui le repoussa doucement, » dit la *Gazette*. Il avait gardé entre les mains une pièce de monnaie qu'il remit au bourreau pour ses anciens compagnons d'infortune (c'est le « pour les pauvres » de Victor Hugo).

Claude Gueux, dans l'histoire des œuvres de Victor Hugo, n'est qu'un épisode de la campagne menée par le poète pendant toute sa vie contre la peine de mort. En 1829, il écrit le *Dernier jour d'un condamné*. En 1832, il y ajoute l'éloquente préface qui figure dans les éditions subséquentes. En 1834, il écrit *Claude Gueux*. En 1839, il obtient de Louis-Philippe la grâce de Barbès [1]. En 1848,

[1] Barbès, arrêté à la suite de l'insurrection du 12 mai 1839, venait d'être condamné à mort par la Chambre des pairs. Victor Hugo l'apprend à l'Opéra, de son voisin de fauteuil. Sans perdre un instant, il monte au bureau du régisseur et trace au courant de la plume ces quatre vers :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe !
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau !
Grâce encore une fois ! Grâce au nom de la tombe !
Grâce au nom du berceau !

Puis, il va aux Tuileries, et remet la lettre « au portier. » Le lendemain, le roi entrait « tout en larmes » dans une pièce où se trouvait le duc d'Aumale, lui tendait le quatrain en disant : « Tiens ! lis cela à ta mère, » et envoyait au poète cette réponse digne de la supplique : « La grâce est accordée ; il ne me reste plus qu'à l'obtenir. » Il ne l'obtint pas ; mais, contre l'avis de ses ministres, il l'accorda. (Voir la notice lue le 19 mars 1897 à l'Académie française par le duc d'Aumale, sous ce titre ; *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce*).

il prononce, à l'Assemblée constituante, un discours retentissant pour l'abolition. En juin 1851, son fils Charles est traduit devant la Cour d'assises de la Seine pour avoir, dans le journal l'*Evénement*, protesté contre une exécution qui s'était accomplie avec des détails horribles : Victor Hugo demande au président l'autorisation de présenter la défense de l'accusé et saisit l'occasion pour faire un nouveau plaidoyer... contre la peine de mort. — Exilé ensuite après le coup d'Etat, nous le voyons successivement, pendant son séjour à Jersey, solliciter la grâce d'un Guernesiais condamné à la pendaison, essayer de sauver, aux Etats-Unis, l'insurgé John Brown, tenter d'arracher à l'échafaud neuf individus frappés par le jury belge, enfin publier à Genève, où se discutait alors, à propos d'un projet de révision constitutionnelle, la question de la peine capitale, une lettre qui résume et reprend tous les arguments de la thèse abolitionniste.

Victor Hugo écrivait, aux dernières pages de *Claude Gueux :* « Puisque vous êtes en veine de suppressions, supprimez le bourreau. Avec la solde de vos quatre-vingts bourreaux, vous payerez six cents maîtres d'école... La France ne sait pas lire, c'est une honte ! »

Depuis, le bagne a disparu, les quatre-vingts bourreaux ont été réduits à un seul, les six cents maîtres d'école et quelques autres trônent dans des façons de palais, la France sait lire obligatoirement, — et la criminalité ne diminue pas.

Et nous continuons à trouver beaucoup de bon sens et de philosophie sociale à la boutade d'Alphonse Karr : « Que messieurs les assassins commencent ! »

X. — Victor Hugo n'a pas réformé le Code pénal. Mais le code littéraire s'est montré moins réfractaire, plus élastique ; il y a fait entrer tout ce que vous savez et qui nous inonde aujourd'hui. Les théories littéraires de Victor Hugo sont toujours très divertissantes. La *Revue de Paris* (1er octobre 1901) en publie un long chapitre inédit, intitulé *Le goût*. Nos lecteurs seront heureux d'en déguster quelques reliefs :

Il y a un goût supérieur et absolu qui ne se rédige pas en formules, et qui est tout à la fois la loi latente et la loi patente de l'art. Ce goût-là, le vrai, l'unique, est peu connu de ceux qui font profession de l'enseigner.

Ce goût-là, c'est le grand arcane... C'est ce goût supérieur qui, peu soucieux d'être *sobre*, consacre, à chaque instant, dans l'*Iliade*, six, huit, dix vers à la description minutieuse d'une blessure. C'est lui qui, effronté, fait mettre Messaline toute nue par Juvénal. C'est lui qui, sentant que la nef va s'écrouler, faisant de nécessité vertu et tirant une beauté d'une infirmité, ajoute aux cathédrales ces sublimes arcs-boutants, si stupidement critiqués, lesquels semblent les arches obliques d'un pont de la terre au ciel... C'est lui qui, dans la *Pêche miraculeuse* du Vatican, où Jésus n'est qu'au second plan, met sur le premier plan des oies montrant leur croupion signées Raphaël... C'est lui qui, dans le plafond magnifique de Jules Romain, *La descente des chevaux du Soleil,* fait voir Apollon par dessous, montrant l'humanité de la divinité. C'est lui qui, ayant à mettre Noé en bas-relief, sculpte audacieusement le détail biblique en plein portail de Bourges. C'est lui qui contourne de certains torses de Michel-Ange en une ligne impossible, arrivant à la sublimité par le tourment. C'est lui qui fait faire à Priape aux Esquilies ce que raconte Horace et qui, dans le désert, fait manger à Ezéchiel ce que raconte l'Ecriture.

Le calembour quand il est d'Eschyle, la grimace quand elle est de Goya, la bosse quand Esope la porte, le pou quand Murillo l'écrase, la puce quand elle pique Voltaire, la mâchoire d'âne quand Samson l'empoigne, Goton au lavoir quand il plaît à Rembrandt de la nommer Suzanne au bain, l'œil crevé quand c'est celui d'Œdipe, l'œil arraché quand c'est celui de Glocester, la femme qui aboie quand c'est Hécube, le ronflement quand il vient des Euménides, le soufflet quand le ciel le venge, le crachat quand Jésus le reçoit, les grossièretés quand Homère les dit, les sauvageries quand Skakespeare les fait, l'argot quand Villon le parle, la guenille quand Irus la traîne, les coups de bâton quand Scapin les donne, la charogne quand le vautour de Salvator Rosa la ronge, le ventre quand Agrippine le découvre, le lupanar quand Régnier nous y mène, l'entremetteuse quand Plaute l'emploie, la seringue quand elle poursuit Pourceaugnac, les latrines quand Tacite y noie Néron et quand Rabelais en barbouille la théocratie, font partie de ce goût suprême. La carogne de Molière, la catin de Beaumarchais et la p... de Shakespeare en sont.

De certaines familiarités, des tutoiements altiers, des insolences, si vous voulez, qui ne peuvent venir que de la grandeur, ne se rencontrent que dans les œuvres souveraines, et en sont le signe. *Une fiente d'aigle révèle un sommet.*

Les rhétoriques ignorent assez habituellement la valeur des mots qu'elles prononcent. *Sel attique. Goût classique.* Cherchez le sel attique dans Aristophane ; cherchez le goût classique dans Homère. Homère ne se fait pas attendre ; dès le premier chant de l'*Iliade*, les gros mots pleuvent. Œil de chien ! *Cœur de cerf !* C'est Achille qui parle à Agamemnon... Etre le beau, là est toute la question. Selon que la beauté, cette lumière, est absente ou présente, les mêmes mots font Vadé ignoble et Aristophane splendide.

... Devant ce grand goût, aisément admis du lecteur, le spectateur et l'auditeur se hérissent volontiers. Etre *académique*, être *parlementaire*, cela plaît aux hommes réunis et enfermés. Démosthène et Aristophane étaient souvent hués ; on leur faisait la *guerre aux mots*... Ceci est une loi de tous les auditoires, sénats ou théâtres [1]. Une chose semble refusée aux hommes assemblés, c'est l'imagination, immense don solitaire.

Il y a le goût d'en bas et le goût d'en haut. Le goût selon l'abbé de Bernis et le goût selon Pindare... Ce grand goût, le goût d'en haut, n'est autre chose que l'acceptation de chaque phénomène matériel ou moral pris en soi avec ce droit d'ajouter qui fait partie de la souveraineté intellectuelle ; c'est on ne sait quel mélange de démesuré et de proportionné qui reste exact même dans les plus prodigieux grossissements ; c'est la volonté sévère du vrai qui conserve à l'infusoire toute sa petitesse et au condor toute son envergure ; c'est l'absolu qui exige de chaque chose qu'elle ait sa réalité avant de l'introduire dans l'idéal... Ce qui vous choque, essayez de le retrancher, et vous verrez. Le trou se fera. Où vous croirez avoir ôté le défaut, apparaîtra la lacune, c'est-à-dire le défaut vrai. Vous aurez changé l'Achille d'Homère pour l'Achille de Racine.

[1] Un bon point à noter dans la « psychologie des foules. »

... De loi en loi, de déduction en déduction, nous arrivons à ceci : Carte blanche, coudées franches, câbles coupés, portes toutes grandes ouvertes, allez. Qu'est-ce que l'Océan? C'est une permission. — Permission redoutable, sans nul doute. Permission de se noyer, mais permission de découvrir un monde.

... L'antagonisme supposé du goût et du génie est une des niaiseries de l'école. Pas d'invention plus grotesque que cette prise aux cheveux de la muse par la muse... Le goût, comme le génie, est essentiellement divin. Le génie, c'est la conquête; le goût, c'est le choix. La griffe toute-puissante commence par tout prendre, puis l'œil flamboyant fait le triage. Ce triage dans la proie, c'est le goût. Chaque génie le fait à sa guise. Les épiques mêmes diffèrent entre eux d'humeur. Le triage d'Homère n'est pas le triage de Rabelais. Quelquefois, ce que l'un rejette, l'autre le garde. Ils savent tous les deux ce qu'ils font, mais ils ne peuvent jurer de rien ni l'un ni l'autre; l'idéal qui est l'infini est au-dessus d'eux, et il pourra fort bien arriver un jour, si l'éclair héroïque et la foudre cynique se mêlent, qu'un mot de Rabelais devienne un mot d'Homère, et alors ce sera Cambronne qui le prononcera... Dans le goût, comme dans le génie, il y a de l'infini... Tous les souffles viennent de la bouche unique.

XI. — Ce même numéro de la *Revue de Paris* nous donne une étude attachante de M. L. Batiffol sur *Louis XIII enfant*.

Quand le dauphin fut sur le point de naître, Henri IV désigna le médecin qui serait attaché à sa personne, Jean Héroard, excellent homme, consciencieux et même méticuleux. Héroard, après la naissance de l'enfant, écrivit jour par jour le détail minutieux de ses faits et gestes, depuis le teint de sa peau le matin jusqu'au menu de son dessert le soir.

On comprend que les six volumes in-folio de ce *Journal* soient assez fastidieux. On en a extrait, il y a trente ans, deux volumes in-8 (Paris, Didot), assez mal choisis, paraît-il, trop modernisés. M. Batiffol vient de reprendre les manuscrits et nous donne, pour les années 1605-1607 (Louis XIII à quatre, à cinq et à six ans), des renseignements inédits et curieux qui nous permettent de nous faire une idée de ce que fut en son bas âge ce prince plus tard muet, froid et demeuré si obscur.

Le fils de Henri IV nous apparaît comme un enfant vigoureux et joyeux. Il est, dit Héroard, « actif, ardent, robuste en toutes ses actions, fort de corps, fort d'esprit, grand, hardy, tout viril; il ne peult durer en place ; il coigne, remue, saulte, court... Il est impérieux... toujours en action, l'œil et l'aureille partout... Il a une voix merveilleusement forte et sèche. » Il est en gaieté continuelle, chantant, dansant, plaisantant. Il donne le bonsoir à chacun en chantant ; il chante au lit. « Il mange en se promenant, en saultant, il chante en mangeant. » « Il est toujours frétillant, mouvant, hardi, se jouant gaiement, allant, venant, fripon, railleur. » Il sait toutes les danses. Il danse perpétuellement. Il prend tout sur le ton gai.

Ce qu'il aime par-dessus tout, ce sont les armes. Il tire de l'arc ; il veut des armes à feu ; il a des piques ; il est bon piquier comme il est bon mousquetaire. Il est soldat dans l'âme ; il adore le métier. Exercices, genre, cris, gestes, tout lui en est familier. Ses meilleurs amis sont les soldats de la compagnie des gardes, braves Gascons riches en histoires, qui jouent avec lui à « burlurette », à « frape-main » (probablement la main chaude), ce qui ne supprime rien du protocole : les gardes, sitôt que le prince sort, s'assemblent au son du tambour et présentent les armes avec la rigidité et l'immobilité requise. — Ce qui fait dire à l'enfant : « J'aimerais mieux qu'on ne me fît point tant de révérences et d'honneurs et qu'on ne me fît point fouetter. » (Robert de la Sizeranne, *L'Esthétique de l'enfance au Petit Palais*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1901).

Son père l'adore. C'est bien le père que la tradition a consacré, bon enfant, « bon papa » dans l'acception la plus bourgeoise du mot. — Et l'enfant, lui aussi, adore son père; il l'adore d'un sentiment fait de passion, de respect, de crainte et d'admiration. Il parle tous les jours de lui. Il suffit qu'on prononce le nom du roi pour qu'il obéisse sans murmurer. Le roi, quand il vient à Saint-Germain, s'amuse avec son fils, le fait manger à sa table, le taquine, en termes pas toujours raffinés : « Mon fils, vous êtes ung petit veau. — E vous aussi, papa », répond naïvement l'enfant, convaincu qu'il est de même essence que le roi. — « Je suis un toreau, reprend le vert galant. — E maman ? » interroge le petit bonhomme. On ne nous dit pas la réponse du roi. (Henri IV n'eût pas été embarrassé s'il eût connu et suivi l'esthétique de Victor Hugo). — Certains détails dénotent, chez Henri IV, une surprenante absence de tact dans ses gestes et propos vis-à-vis de son fils. — D'autres traits sont charmants. Tous les prédicateurs ont cité l'anecdote de Henri IV surpris un jour marchant à quatre pattes dans son salon pour amuser Monsieur dauphin. Comme l'ambassadeur d'Espagne qui le trouva dans cet état s'étonnait, le roi lui demanda : « Etes-vous père ? — Oui, sire. — Alors, si vous avez des enfants, vous devez me comprendre. »

Avec sa mère, les relations de l'enfant sont bien différentes. Marie de Médicis apparaît, dans le journal d'Héroard, froide, sèche, altière, dédaigneuse. Ses enfants ne l'aiment pas, ils la respectent et la craignent. Elle passe à Saint-Germain comme une ombre glacée, de loin en loin, se baissant à peine sur eux pour les baiser au front, l'œil distrait, le cœur absent, ne s'informant de rien.

C'est cette influence de sa mère qui, jointe aux souffrances d'une gastro-entérite chronique, explique le revirement constaté ensuite dans le caractère de l'enfant. Louis XIII n'avait que huit ans à l'assassinat de Henri IV. Il ne trouva dans sa mère, désormais maîtresse de ses destinées, qu'indifférence blessante, égoïsme odieux, puis agitation vaine ou criminelle. Né réservé et contenu, pudique, le milieu libre et désordonné où il

il prononce, à l'Assemblée constituante, un discours retentissant pour l'abolition. En juin 1851, son fils Charles est traduit devant la Cour d'assises de la Seine pour avoir, dans le journal l'*Evénement*, protesté contre une exécution qui s'était accomplie avec des détails horribles : Victor Hugo demande au président l'autorisation de présenter la défense de l'accusé et saisit l'occasion pour faire un nouveau plaidoyer... contre la peine de mort. — Exilé ensuite après le coup d'Etat, nous le voyons successivement, pendant son séjour à Jersey, solliciter la grâce d'un Guernesiais condamné à la pendaison, essayer de sauver, aux Etats-Unis, l'insurgé John Brown, tenter d'arracher à l'échafaud neuf individus frappés par le jury belge, enfin publier à Genève, où se discutait alors, à propos d'un projet de révision constitutionnelle, la question de la peine capitale, une lettre qui résume et reprend tous les arguments de la thèse abolitionniste.

Victor Hugo écrivait, aux dernières pages de *Claude Gueux* : « Puisque vous êtes en veine de suppressions, supprimez le bourreau. Avec la solde de vos quatre-vingts bourreaux, vous payerez six cents maîtres d'école... La France ne sait pas lire, c'est une honte ! »

Depuis, le bagne a disparu, les quatre-vingts bourreaux ont été réduits à un seul, les six cents maîtres d'école et quelques autres trônent dans des façons de palais, la France sait lire obligatoirement, — et la criminalité ne diminue pas.

Et nous continuons à trouver beaucoup de bon sens et de philosophie sociale à la boutade d'Alphonse Karr : « Que messieurs les assassins commencent ! »

X. — Victor Hugo n'a pas réformé le Code pénal. Mais le code littéraire s'est montré moins réfractaire, plus élastique ; il y a fait entrer tout ce que vous savez et qui nous inonde aujourd'hui. Les théories littéraires de Victor Hugo sont toujours très divertissantes. La *Revue de Paris* (1er octobre 1901) en publie un long chapitre inédit, intitulé *Le goût*. Nos lecteurs seront heureux d'en déguster quelques reliefs :

Il y a un goût supérieur et absolu qui ne se rédige pas en formules, et qui est tout à la fois la loi latente et la loi patente de l'art. Ce goût-là, le vrai, l'unique, est peu connu de ceux qui font profession de l'enseigner.

Ce goût-là, c'est le grand arcane... C'est ce goût supérieur qui, peu soucieux d'être *sobre*, consacre, à chaque instant, dans l'*Iliade*, six, huit, dix vers à la description minutieuse d'une blessure. C'est lui qui, effronté, fait mettre Messaline toute nue par Juvénal. C'est lui qui, sentant que la nef va s'écrouler, faisant de nécessité vertu et tirant une beauté d'une infirmité, ajoute aux cathédrales ces sublimes arcs-boutants, si stupidement critiqués, lesquels semblent les arches obliques d'un pont de la terre au ciel... C'est lui qui, dans la *Pêche miraculeuse* du Vatican, où Jésus n'est qu'au second plan, met sur le premier plan des oies montrant leur croupion signées Raphaël... C'est lui qui, dans le plafond magnifique de Jules Romain, *La descente des chevaux du Soleil*, fait voir Apollon par dessous, montrant l'humanité de la divinité. C'est lui qui, ayant à mettre Noé en bas-relief, sculpte audacieusement le détail biblique en plein portail de Bourges. C'est lui qui contourne de certains torses de Michel-Ange en une ligne impossible, arrivant à la sublimité par le tourment. C'est lui qui fait faire à Priape aux Esquilies ce que raconte Horace et qui, dans le désert, fait manger à Ezéchiel ce que raconte l'Ecriture.

Le calembour quand il est d'Eschyle, la grimace quand elle est de Goya, la bosse quand Esope la porte, le pou quand Murillo l'écrase, la puce quand elle pique Voltaire, la mâchoire d'âne quand Samson l'empoigne, Goton au lavoir quand il plaît à Rembrandt de la nommer Suzanne au bain, l'œil crevé quand c'est celui d'Œdipe, l'œil arraché quand c'est celui de Glocester, la femme qui aboie quand c'est Hécube, le ronflement quand il vient des Euménides, le soufflet quand le ciel le venge, le crachat quand Jésus le reçoit, les grossièretés quand Homère les dit, les sauvageries quand Shakespeare les fait, l'argot quand Villon le parle, la guenille quand Irus la traîne, les coups de bâton quand Scapin les donne, la charogne quand le vautour de Salvator Rosa la ronge, le ventre quand Agrippine le découvre, le lupanar quand Régnier nous y mène, l'entremetteuse quand Plaute l'emploie, la seringue quand elle poursuit Pourceaugnac, les latrines quand Tacite y noie Néron et quand Rabelais en barbouille la théocratie, font partie de ce goût suprême. La carogne de Molière, la catin de Beaumarchais et la p... de Shakespeare en sont.

De certaines familiarités, des tutoiements altiers, des insolences, si vous voulez, qui ne peuvent venir que de la grandeur, ne se rencontrent que dans les œuvres souveraines, et en sont le signe. *Une fiente d'aigle révèle un sommet.*

Les rhétoriques ignorent assez habituellement la valeur des mots qu'elles prononcent. *Sel attique. Goût classique.* Cherchez le sel attique dans Aristophane ; cherchez le goût classique dans Homère. Homère ne se fait pas attendre ; dès le premier chant de l'*Iliade*, les gros mots pleuvent. Œil de chien ! *Cœur de cerf !* C'est Achille qui parle à Agamemnon... Etre le beau, là est toute la question. Selon que la beauté, cette lumière, est absente ou présente, les mêmes mots font Vadé ignoble et Aristophane splendide.

... Devant ce grand goût, aisément admis du lecteur, le spectateur et l'auditeur se hérissent volontiers. Etre *académique*, être *parlementaire*, cela plaît aux hommes réunis et enfermés. Démosthène et Aristophane étaient souvent hués ; on leur faisait la *guerre aux mots*... Ceci est une loi de tous les auditoires, sénats ou théâtres [1]. Une chose semble refusée aux hommes assemblés, c'est l'imagination, immense don solitaire.

Il y a le goût d'en bas et le goût d'en haut. Le goût selon l'abbé de Bernis et le goût selon Pindare... Ce grand goût, le goût d'en haut, n'est autre chose que l'acceptation de chaque phénomène matériel ou moral pris en soi avec ce droit d'ajouter qui fait partie de la souveraineté intellectuelle ; c'est on ne sait quel mélange de démesuré et de proportionné qui reste exact même dans les plus prodigieux grossissements ; c'est la volonté sévère du vrai qui conserve à l'infusoire toute sa petitesse et au condor toute son envergure ; c'est l'absolu qui exige de chaque chose qu'elle ait sa réalité avant de l'introduire dans l'idéal... Ce qui vous choque, essayez de le retrancher, et vous verrez. Le trou se fera. Où vous croirez avoir ôté le défaut, apparaîtra la lacune, c'est-à-dire le défaut vrai. Vous aurez changé l'Achille d'Homère pour l'Achille de Racine.

[1] Un bon point à noter dans la « psychologie des foules. »

... De loi en loi, de déduction en déduction, nous arrivons à ceci : Carte blanche, coudées franches, câbles coupés, portes toutes grandes ouvertes, allez. Qu'est-ce que l'Océan? C'est une permission. — Permission redoutable, sans nul doute. Permission de se noyer, mais permission de découvrir un monde.

... L'antagonisme supposé du goût et du génie est une des niaiseries de l'école. Pas d'invention plus grotesque que cette prise aux cheveux de la muse par la muse... Le goût, comme le génie, est essentiellement divin. Le génie, c'est la conquête ; le goût, c'est le choix. La griffe toute-puissante commence par tout prendre, puis l'œil flamboyant fait le triage. Ce triage dans la proie, c'est le goût. Chaque génie le fait à sa guise. Les épiques mêmes diffèrent entre eux d'humeur. Le triage d'Homère n'est pas le triage de Rabelais. Quelquefois, ce que l'un rejette, l'autre le garde. Ils savent tous les deux ce qu'ils font, mais ils ne peuvent jurer de rien ni l'un ni l'autre ; l'idéal qui est l'infini est au-dessus d'eux, et il pourra fort bien arriver un jour, si l'éclair héroïque et la foudre cynique se mêlent, qu'un mot de Rabelais devienne un mot d'Homère, et alors ce sera Cambronne qui le prononcera... Dans le goût, comme dans le génie, il y a de l'infini... Tous les souffles viennent de la bouche unique.

XI. — Ce même numéro de la *Revue de Paris* nous donne une étude attachante de M. L. Batiffol sur *Louis XIII enfant*.

Quand le dauphin fut sur le point de naître, Henri IV désigna le médecin qui serait attaché à sa personne, Jean Héroard, excellent homme, consciencieux et même méticuleux. Héroard, après la naissance de l'enfant, écrivit jour par jour le détail minutieux de ses faits et gestes, depuis le teint de sa peau le matin jusqu'au menu de son dessert le soir.

On comprend que les six volumes in-folio de ce *Journal* soient assez fastidieux. On en a extrait, il y a trente ans, deux volumes in-8 (Paris, Didot), assez mal choisis, paraît-il, trop modernisés. M. Batiffol vient de reprendre les manuscrits et nous donne, pour les années 1605-1607 (Louis XIII à quatre, à cinq et à six ans), des renseignements inédits et curieux qui nous permettent de nous faire une idée de ce que fut en son bas âge ce prince plus tard muet, froid et demeuré si obscur.

Le fils de Henri IV nous apparaît comme un enfant vigoureux et joyeux. Il est, dit Héroard, « actif, ardent, robuste en toutes ses actions, fort de corps, fort d'esprit, grand, hardy, tout viril ; il ne peult durer en place ; il coigne, remue, saulte, court... Il est impérieux... toujours en action, l'œil et l'aureille partout... Il a une voix merveilleusement forte et sèche. » Il est en gaieté continuelle, chantant, dansant, plaisantant. Il donne le bonsoir à chacun en chantant ; il chante au lit. « Il mange en se promenant, en saultant, il chante en mangeant. » « Il est toujours frétillant, mouvant, hardi, se jouant gaiement, allant, venant, fripon, railleur. » Il sait toutes les danses. Il danse perpétuellement. Il prend tout sur le ton gai.

Ce qu'il aime par-dessus tout, ce sont les armes. Il tire de l'arc ; il veut des armes à feu ; il a des piques ; il est bon piquier comme il est bon mousquetaire. Il est soldat dans l'âme ; il adore le métier. Exercices, genre, cris, gestes, tout lui en est familier. Ses meilleurs amis sont les soldats de la compagnie des gardes, braves Gascons riches en histoires, qui jouent avec lui à « burlurette », à « frape-main » (probablement la main chaude), ce qui ne supprime rien du protocole : les gardes, sitôt que le prince sort, s'assemblent au son du tambour et présentent les armes avec la rigidité et l'immobilité requise. — Ce qui fait dire à l'enfant : « J'aimerais mieux qu'on ne me fît point tant de révérences et d'honneurs et qu'on ne me fît point fouetter. » (Robert de la Sizeranne, *L'Esthétique de l'enfance au Petit Palais*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1901).

Son père l'adore. C'est bien le père que la tradition a consacré, bon enfant, « bon papa » dans l'acception la plus bourgeoise du mot. — Et l'enfant, lui aussi, adore son père ; il l'adore d'un sentiment fait de passion, de respect, de crainte et d'admiration. Il parle tous les jours de lui. Il suffit qu'on prononce le nom du roi pour qu'il obéisse sans murmurer. Le roi, quand il vient à Saint-Germain, s'amuse avec son fils, le fait manger à sa table, le taquine, en termes pas toujours raffinés : « Mon fils, vous êtes ung petit veau. — E vous aussi, papa », répond naïvement l'enfant, convaincu qu'il est de même essence que le roi. — « Je suis un toreau, reprend le vert galant. — E maman ? » interroge le petit bonhomme. On ne nous dit pas la réponse du roi. (Henri IV n'eût pas été embarrassé s'il eût connu et suivi l'esthétique de Victor Hugo). — Certains détails dénotent, chez Henri IV, une surprenante absence de tact dans ses gestes et propos vis-à-vis de son fils. — D'autres traits sont charmants. Tous les prédicateurs ont cité l'anecdote de Henri IV surpris un jour marchant à quatre pattes dans son salon pour amuser Monsieur dauphin. Comme l'ambassadeur d'Espagne qui le trouva dans cet état s'étonnait, le roi lui demanda : « Etes-vous père ? — Oui, sire. — Alors, si vous avez des enfants, vous devez me comprendre. »

Avec sa mère, les relations de l'enfant sont bien différentes. Marie de Médicis apparaît, dans le journal d'Héroard, froide, sèche, altière, dédaigneuse. Ses enfants ne l'aiment pas, ils la respectent et la craignent. Elle passe à Saint-Germain comme une ombre glacée, de loin en loin, se baissant à peine sur eux pour les baiser au front, l'œil distrait, le cœur absent, ne s'informant de rien.

C'est cette influence de sa mère qui, jointe aux souffrances d'une gastro-entérite chronique, explique le revirement constaté ensuite dans le caractère de l'enfant. Louis XIII n'avait que huit ans à l'assassinat de Henri IV. Il ne trouva dans sa mère, désormais maîtresse de ses destinées, qu'indifférence blessante, égoïsme odieux, puis agitation vaine ou criminelle. Né réservé et contenu, pudique, le milieu libre et désordonné où il

dut vivre alors, offensait tous ses goûts. Autour de lui, personne qui le comprît : mère, frère, amis, favoris, il ne voyait qu'intérêts personnels, ambitions froides, trahisons ou sarcasmes. Il en eut vite le haut-le-cœur, un dégoût de tout et de tous.

D'où l'attitude mélancolique et douloureuse où la postérité s'est habituée à le considérer. Mais encore faut-il ne pas oublier que cela n'entama en rien les plus rares qualités de caractère et d'énergie native. Un poète l'a désigné comme « une pâle lanterne dont l'Eminence est le flambeau. » Ce sont là propos de poètes et de légendes. Les recherches des historiens modernes ont démontré que ce fut un prince actif, laborieux, annotant toutes les dépêches, faisant le détail de toutes les troupes, donnant son sentiment sur chaque chose, montant à cheval, guerroyant sans crainte des fatigues comme pas un des Bourbons ne fera après son père. Il trouva Richelieu, il l'apprécia, il le garda, mais il resta roi, — roi de volonté froide, d'énergie appliquée et de fermeté inexorable. C'est lui qui décida la plupart des rigueurs de son règne : Richelieu n'en fut que l'instrument et en endossa la responsabilité, « la robe du cardinal emportant tout le rouge du sang ». Mais le roi resta toujours le roi ; et il arriva plus d'une fois qu'au moment même où on l'accusait d'être le jouet de son ministre, celui-ci ne savait pas le matin s'il ne serait pas en disgrâce le soir.

XII. — Témoin encore cette courte et incisive harangue que nous trouvons reproduite au cours d'une très intéressante étude d'ensemble de M. L. de Lanzac de Laborie. (*Correspondant* du 10 novembre 1901, à propos de l'ouvrage de M. Glasson : *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, par E. Glasson, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, membre de l'Institut, 2 vol. in-8 de II-469 et 516 p.; Paris, Hachette, 1901).

Le Parlement donc s'étant mis en tête de s'opposer à la fondation de l'Académie française, sous prétexte que la nouvelle compagnie pourrait lui disputer les questions de librairie et de propriété littéraire, Louis XIII répondit sèchement :

« Vous n'êtes établis que pour juger entre maître Pierre et maître Jean, et je vous réduirai aux termes de votre devoir ; et si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles de si près qu'il vous en cuira. »

Cela vous semble-t-il si indigne du fils de Henri IV ? Henri IV, devant les mesquineries du Parlement qui faisait à ses édits financiers une opposition sans cesse renaissante et lui chicanait les ressources nécessaires pour jeter les Espagnols hors des frontières, — Henri IV, après avoir parlé d'abord à coups de gasconnades et d'épigrammes, trancha définitivement : « Je suis roi maintenant, parle en roi et veux être obéi. A la vérité, la justice est mon bras droit, mais si la gangrène s'y prend, le gauche doit le couper. »

Cinquante ans plus tard, le fils de Louis XIII le jeune Louis XIV, encore sous la tutelle de Mazarin, signera avec empressement les lettres patentes qui opposent aux prétentions du Parlement la pure doctrine de la monarchie absolue :

« Toute autorité nous appartient. Nous la tenons de Dieu seul, sans qu'aucune personne, de quelle condition qu'elle soit, puisse y prétendre... Les officiers du Parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que nous avons daigné leur confier pour rendre la justice à nos autres sujets ; ils n'ont pas plus le droit d'ordonner et de prendre connaissance de ce qui n'est pas de leur juridiction que les officiers de nos armées et de nos finances n'en auraient de rendre la justice ou d'établir des présidents et des conseillers pour l'exercer. »

Le règne personnel de Louis XIV fut la réalisation de ce programme. Malgré la scène légendaire du costume de chasse, il s'attacha, dit M. Glasson, « bien plus à restreindre le Parlement à ses fonctions judiciaires qu'à l'abaisser. » S'il ne renonça ni aux juridictions d'exception ni aux décisions arbitraires, s'il imposa au Parlement la scandaleuse légitimation de ses bâtards, Louis XIV professa très généralement le respect de la justice et multiplia envers les magistrats les marques personnelles de considération. Mais il réprima impitoyablement tout ce qui lui semblait une usurpation de son autorité. Il prescrivit aux Parlements de ne plus s'intituler désormais Cours *souveraines*, mais seulement Cours *supérieures*. Le droit de remontrance fut subordonné à l'enregistrement préalable, ce qui le rendait purement platonique. (Déjà un édit de Louis XIII, en 1641, limitant les remontrances aux questions financières, avait décidé qu'elles ne pourraient pas retarder l'enregistrement). Louis XIV était si hostile à toute participation du Parlement au pouvoir législatif, que le premier président Lamoignon dut user de diplomatie pour obtenir que sa compagnie collaborât avec Pussort et les autres conseillers d'Etat à la préparation de la grande ordonnance de 1667 sur la procédure.

Le Parlement eut sa revanche à la mort de Louis XIV. Toutes les minorités lui avaient d'ailleurs été bonnes pour revendiquer quelque ingérence politique et se prétendre dépositaire des droits des Etats généraux dans les intervalles de leur convocation (minorités de Charles IX, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV). En 1715, Parlement et Régent conclurent un accord dont l'œuvre politique du feu roi fit les frais : le Parlement cassa le testament qui restreignait les attributions du duc d'Orléans, et le duc, en échange, rétablit le droit de remontrance. La lune de miel pourtant fut de courte durée ; l'opposition du Parlement aux mesures financières de Law amena une brouille et l'exil collectif des magistrats à Pontoise.

Puis les querelles religieuses absorbèrent l'opinion et nous avons dit l'an dernier (*Ami*, p. 625-631) avec quel mépris des droits de la conscience,

avec quel ridicule surtout le Parlement s'y jeta. On vit des parlementaires régler l'octroi ou le refus des derniers sacrements : et n'avait-elle pas bien de l'esprit, la grande dame qui, au lendemain de cet arrêt, demandait malicieusement au premier président la permission des œufs pour le Carême ? On vit des parlementaires relever des prêtres de l'interdit, délier les consciences de la Bulle *Unigenitus*, supprimer l'office de saint Grégoire VII, refuser d'accepter la canonisation de saint Vincent de Paul sous prétexte que le Bref contenait des formules inquiétantes, et, en réalité, parce que le saint avait combattu le jansénisme naissant[1].

L'opposition politique allait de pair avec l'opposition religieuse. Chaque création d'impôt provoquait des remontrances dont le ton devenait de plus en plus hardi. On en vint rapidement à discuter le principe même de la monarchie absolue. Tantôt le Parlement émettait la prétention de collaborer réellement à la confection des lois et de modifier le texte des actes présentés à l'enregistrement ; tantôt il établissait une distinction subtile, destinée à entraver le bon plaisir royal : « Nous avons, Sire, deux sortes de lois : les unes sont les *ordonnances de nos rois*, qui se peuvent changer selon la diversité des temps et des affaires ; les autres sont les *ordonnances du royaume*, qui sont inviolables, par lesquelles vous êtes monté au trône. »

Louis XV, avec Maupeou, finit par supprimer les Parlements (1771), aux applaudissements de Voltaire. Les cours nouvelles qui leur furent substituées réalisaient les vœux de la plupart des hommes compétents et désintéressés. On sait au reste que Lebrun, secrétaire de Maupeou et rédacteur des édits, devint plus tard un des principaux collaborateurs civils de Napoléon. Malheureusement la réforme avait le tort irrémédiable d'émaner d'un gouvernement discrédité et de se lier en apparence aux expédients financiers de l'abbé Terray.

Malheureusement aussi arriva Louis XVI ; et l'un des premiers effets de cette générosité imprévoyante et impolitique qui devait lui coûter si cher, fut de rétablir les Parlements, malgré l'opposition formelle de Turgot. Les magistrats, sans perdre un instant, reprirent leurs traditions d'opposition brouillonne et frondeuse, refusant tous nouveaux impôts et tout projet de réforme des abus, consacrant de longues remontrances à combattre l'abolition de la corvée ou la libre circulation des grains, forçant Turgot à quitter le pouvoir.

[1] Ce sont là des ridicules qui sont quotidiens et inévitables dans tous les pays en rupture avec Rome. Tout le terrain que l'on refuse à Rome, c'est le pouvoir civil qui le prend. Le premier soin des princes protestants au XVIe siècle fut de se donner le titre et les fonctions de *summus episcopus*. Et dans les pays catholiques, à mesure que l'on essaie de détacher quelque chose des liens qui tiennent unis à Rome, à mesure aussi l'on s'asservit au pouvoir laïque. Libres envers le Pape, serfs envers le roi, disait-on déjà au XVIIIe siècle.

Leur ardeur à réclamer les Etats-Généraux leur valut, aux yeux de l'opinion publique, une auréole de novateurs, alors qu'ils étaient attachés au fond à ce qu'il y avait de plus vermoulu dans l'ancien régime. Le malentendu dura jusqu'aux derniers jours de 1788 ; mais le revirement de l'opinion fut aussi profond que brusque, et le Parlement eut conscience de l'abandon où il était tombé. Lui qui avait multiplié contre les actes de la royauté les remontrances tapageuses, il ne sut opposer aux empiétements de la Constituante qu'une protestation clandestine, enfouie dans un local ignoble, et qui sous la Terreur n'en coûta pas moins la vie aux signataires.

Ce tragique épilogue n'a déchargé aux yeux de personne le Parlement de sa lourde part de responsabilité dans la Révolution. Par ses empiétements sur le domaine des questions ecclésiastiques, il a ébranlé les convictions en bien des âmes et fortifié l'état d'esprit qui rendit possible la Constitution civile du clergé. En multipliant sur les finances les critiques vagues et sans conclusion pratique, il a développé ce goût du dénigrement spéculatif où le caractère français n'était déjà que trop porté. En se mettant enfin en travers des vues grandioses de Turgot, des projets plus empiriques de Necker, il a rendu impossible la réforme pacifique du vieil état de choses et préparé le cataclysme qui depuis plus d'un siècle n'a pas encore pris fin.

On ne voit pas que le parlementarisme moderne nous ait conduits en des voies plus sûres.

XIII. — M. L. de Lanzac de Laborie consacre ensuite (*Correspondant* du 10 novembre 1901) une étude solide à Victor Duruy. La publication des deux volumes de *Notes et Souvenirs* destinés testamentairement par lui-même à l'impression vient de ramener l'attention publique sur l'ancien ministre de l'Empire.

Rappelons les principales dates de sa vie : né en 1811 à Paris, sur les bords de la Bièvre, élevé à Sainte-Barbe, normalien, professeur au collège de Reims, puis à Paris au lycée Henri IV, où il eut pour élèves les ducs d'Aumale et de Montpensier, présenté en 1859 par le maréchal Randon à l'empereur qui lui commanda une brochure (anonyme) contre le Pouvoir temporel des Papes, — nommé coup sur coup inspecteur d'Académie et maître de conférences à l'Ecole normale, puis inspecteur général et professeur à l'Ecole polytechnique, chargé en même temps de la direction du cabinet de l'Empereur, — enfin, de 1863 à 1869, ministre de l'Instruction publique, — rentré définitivement dans la vie privée après la chute de l'Empire, — mort en 1894.

Son œuvre pédagogique et universitaire, complexe, touffue, bruyante, n'a pas cessé d'être exaltée, et méritait de l'être en effet par nos modernes pédagogues de la troisième République. Il est, pour eux, le grand initiateur, l'ancêtre authen-

tique. Toutes ses « réorganisations » visaient, très résolument, à faire de l'enseignement officiel une machine énorme qui pût tout absorber. Cette machine ne devait fabriquer que des citoyens; il n'avait pas la notion de l'homme : en fait de philosophie, il aimait la mythologie grecque, qui lui plaisait ainsi qu'une œuvre d'art. Sa conception pédagogique ne dépassa jamais les choses terrestres. En éducation, il fut, tranquillement, un athée.

Il détestait et méprisait les catholiques, et ne le leur laissait pas ignorer. Les conflits furent fréquents entre lui et les autorités ecclésiastiques. Sans entrer dans le détail de ces polémiques vieillies, cueillons quelques traits qui rappelleront ce que c'était qu'un ministre de l'Empire et montreront comment il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Duruy avait inauguré les cours de jeunes filles dans l'Université. L'idée pouvait partir d'un bon naturel; mais il eût fallu offrir des garanties aux consciences. Au lieu de garanties, Duruy se répandit, sur le progrès, les lumières, l'*union intellectuelle* de la famille, en phrases doublement inquiétantes dans sa bouche. D'où la vive campagne de brochures ouvertes contre lui par Mgr Dupanloup. Duruy donnait à Napoléon III cette charitable explication de l'opposition de l'évêque d'Orléans à ses cours de jeunes filles : « Il y voit un péril pour les couvents, une menace contre les captations de testament, et cela l'effraie. » Ou bien encore il écrivait à l'ambassadeur Benedetti que la campagne de Mgr Dupanloup devait charmer la cour de Berlin (comme si le gouvernement dont lui-même faisait partie n'avait pas alors fourni à la Prusse de bien autres sujets de joie).

Un autre conflit s'éleva à propos des dispenses militaires des instituteurs congréganistes. Les supérieurs des congrégations avaient obtenu en fait que la dispense s'appliquât, non seulement aux religieux placés à la tête d'une classe, mais à ceux qui étaient chargés des services généraux de la maison, comme la cuisine ou l'économat. Ce débat fut porté au Corps législatif; et c'est là que Duruy lança son mot célèbre sur « les trois aunes de drap, » qui n'a pas cessé de faire la joie des journaux anticléricaux de sous-préfecture. Il ne rougit pas non plus de comparer le Frère cuisinier d'une école aux gens de service d'un lycée, comme si ceux-ci avaient jamais partagé la table des professeurs ou vécu avec eux sur un pied de fraternité.

Il jugeait en général le clergé d'après les refrains de Béranger, que tout enfant il avait entendu chanter à la table paternelle. Beaucoup de ses lettres et rapports sont le développement du thème fameux : *Hommes noirs, d'où sortez-vous?* Partisan convaincu (et un peu naïf ou étroit) du progrès par l'instruction, il croyait ce progrès menacé surtout par l'influence ecclésiastique; il voyait dans les prêtres et encore plus dans les religieux, des agents d'obscurantisme. Est-il besoin d'ajouter que, cette flatteuse opinion, il en faisait libéralement part aux intéressés? C'était le compliment de bienvenue qu'il adressait à Mgr Parisis, en prenant la présidence du Conseil supérieur; en plein conseil d'Etat, il reprochait à son prédécesseur Parieu d'avoir fait peser la *Terreur Blanche* sur l'Université.

Il ne laissait échapper aucune occasion de blesser les catholiques. Au Sénat, dans la discussion soulevée à propos d'une pétition en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur, quelques sénateurs et surtout les cardinaux insistèrent longuement sur les doctrines dangereuses professées dans l'Université. Duruy jugea que cette discussion démontrait « les inconvénients d'ouvrir les assemblées politiques à des hommes dont la liberté n'est pas entière, *parce qu'ils ont deux maîtres et deux patries : la France et le Vatican.* »

Mais, ce que ces deux volumes de *Notes et Souvenirs* nous font surtout toucher du doigt, c'est le fond même du cœur de Duruy. Et ce fond fut peu séduisant; il apparaît d'autant plus odieux que c'est Duruy lui-même qui a ordonné cette publication à ses héritiers. C'est Duruy lui-même qui, longtemps après les événements, à l'âge qui devrait être l'âge du détachement et de la sérénité, a soigneusement colligé les exclamations de colère, les insinuations outrageantes proférées par lui au milieu du combat, et les a vouées, non point au feu, mais à la publicité posthume qui leur est faite aujourd'hui.

Il fut foncièrement un homme de rancune. Il gardait l'implacable souvenir de tout ce qu'il considérait comme de mauvais procédés à son égard. Ses Mémoires, d'où la malice spirituelle est absente, sont farcis des témoignages de son ressentiment. — Sous Louis-Philippe, Saint-Marc Girardin, croyait-il, l'avait empêché d'aller comme recteur à Alger : quarante ans plus tard, Duruy s'en venge en divulguant ou rappelant un drame de famille, cruel entre tous. — En 1849, Falloux lui avait refusé une chaire à l'Ecole normale : faute de mieux, Duruy lui reproche ses inexactitudes à l'Académie française. — Nisard avait accueilli son avènement par une épigramme acérée : Duruy incrimine la loyauté de son caractère et sa capacité comme directeur de l'Ecole normale. — Guizot avait manqué d'empressement en recevant sa visite : Duruy prend plaisir à montrer le grand doctrinaire se faisant solliciteur par faiblesse paternelle, et à broder des variations sur le terrible mot de Royer-Collard (qui, au cours d'une campagne politique, s'était laissé aller à traiter Guizot d'« austère intrigant »).

De la charité chrétienne, Duruy n'eut donc pas même toujours cette forme mondaine et laïcisable qui s'appelle la politesse. — Il eut bien moins encore l'humilité, même sous cette forme mondaine qui s'appelle la modestie. Son outrecuidance atteint des bornes qu'on n'est pas habitué à trouver dans le monde des gens de bon sens. Les traits en abondent dans ses *Souvenirs*; et ce qu'il y a

de plus grave, c'est que c'est lui-même qui les a relatés pour la postérité. Dans sa première conversation avec Napoléon III, à un mot poli sur ses travaux il répliquait : « C'est une force qui serait utile derrière une fonction. L'Université n'y a pas songé, mais quelque jour peut-être elle y pensera. » — A propos d'un avancement qui lui était refusé, il écrivait à Rouland : « Votre Excellence se privera ainsi, alors qu'il y a tant à faire, de l'assistance plus efficace d'un homme à qui son caractère et ses travaux donnent quelque peu de cette autorité morale qui ne se trouve pas toujours dans les plis d'une nomination et dans le cachet rouge d'une dépêche. » — Le prenant sur ce ton avec les grands de la terre, il traitait de même la Justice divine et déclarait tout uniment qu'il n'y avait point assez de fautes dans sa vie pour mériter une mort précédée de douloureuses infirmités.

Il se disait spiritualiste et déiste ; mais il expliquait l'origine des religions en paraphrasant le vers attribué à Lucrèce (qui n'est pas de Lucrèce mais de Stace, *Thébaïde*, III, mais résume bien en effet la pensée de Lucrèce) : *Primus in orbe deos fecit timor*, et en décrivant les terreurs puériles de l'homme primitif en face des phénomènes de la nature. La notion religieuse et philosophique de la Providence lui paraissait absurde.

Dans ces dispositions d'esprit, il ne pouvait que s'abstenir de pratiques religieuses. Mais il mettait, à ce faire, cette ostentation bourrue qui lui était habituelle, et refusait, par exemple, l'eau bénite que l'impératrice lui offrait à la porte de la chapelle de Saint-Cloud. Bien près de la tombe, il spécifiait que si ses obsèques devaient être religieuses, ce serait par respect pour « des habitudes consacrées par l'usage » (joli pléonasme pour un grand-maître de l'Université !). Il se vantait comme d'une merveille de tolérance d'avoir laissé sa première femme abjurer le protestantisme, et sa seconde femme donner à son fils une éducation chrétienne. Mais il formulait en même temps l'espoir que l'adolescent devenu homme répudierait la foi maternelle. Quel vœu sous la plume d'un père !

Duruy ne voyait en effet dans le christianisme qu'un soutien pour les faibles et les ignorants : il souhaitait que son fils pût s'en passer, comme il lui aurait souhaité de n'avoir pas besoin de béquilles.

Traiter le christianisme de béquilles ! Quel contraste avec la page merveilleuse où Taine célèbre la *paire d'ailes* que l'Evangile a ajoutées à notre misérable nature pour la soulever à des hauteurs ineffables au-dessus d'elle-même ! Mais Duruy ne comprit jamais rien au bienfait moral et social que fut le chistianisme. Le christianisme ne lui apparut jamais que comme le trouble-fête qui brisa l'harmonie des joies païennes, le germe morbide qui précipita la dissolution de la société romaine. C'est là toute la philosophie de son *Histoire romaine*. Digne émule de Voltaire, de Gibbon, de Gœthe, il maudit le christianisme « d'avoir remplacé les joies du corps par les macérations, les préoccupations de la terre par l'amour du ciel. » — « La doctrine nouvelle, dit-il, a interverti les pôles du monde moral. En montrant sans cesse la patrie céleste comme la seule véritable, elle a fait dédaigner celle d'ici-bas ; en changeant les croyances, elle a changé les devoirs ; en remplaçant le légitime orgueil du citoyen par l'humilité du fidèle et en remplissant les âmes de dégoût pour les institutions nées des autels qu'elle voulait renverser, elle a précipité la décadence de la cité. »

Aujourd'hui nous ne voyons que trop s'il y a profit pour la paix sociale à détacher les hommes des perspectives de la vie future et à les renfermer exclusivement dans les préoccupations et les convoitises de ce monde ! — Aujourd'hui, d'ailleurs, nul historien n'oserait plus signer ces pages misérables de Duruy ; et, puisque nous avons nommé Taine, on ne lira pas sans émotion ces lignes, testament d'une vie malheureusement consacrée au triomphe des doctrines matérialistes :

« On peut maintenant évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y a introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. *Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale*, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil Evangile est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. » (Taine, *Origines de la France contemporaine*, édit. in-8, t. VI, p. 119).

Et le cardinal Perraud, recevant Duruy à l'Académie française (18 juin 1885), vengeait la vérité par ces fières et inoubliables paroles :

« En vérité, sous ces grandeurs (romaines) dignes d'une éternelle mémoire, quelles lacunes effroyables ! Que d'injustices essentielles derrière cet incomparable faisceau de lois si équitables ! Que de désordres indescriptibles, dissimulés par cette belle ordonnance à laquelle avaient concouru toutes les puissances du génie d'un grand peuple !

« Illustres, forts, heureux, ils l'ont été, je le veux, ces triomphateurs, etc... Mais, avec tout cela, monsieur, pour redire la parole terrible d'un vieil auteur loyalement cité par vous, ON AVAIT MAL A L'AME.

« Voilà ce qui explique l'irréparable incapacité de toutes ces splendeurs à donner aux hommes cette paix du dedans sans laquelle il n'y a de félicité véritable ni pour les individus, ni pour les sociétés. Voilà en même temps ce qui justifie la mission providentielle de ces nouveaux venus,

d'abord si mal accueillis parce qu'ils dérangeaient l'équilibre factice et commode des passions et des intérêts ; puis bientôt, non seulement compris, acceptés, admirés, mais imités et suivis jusqu'aux plus héroïques immolations, parce qu'eux seuls possédaient le secret d'adoucir ce mal intime des âmes dont la puissance et la gloire ne guérissent pas.

« ...Ce ministère de la miséricorde dont ne s'étaient jamais avisés les Césars avec leur puissance, les orateurs, etc..., il est devenu partout, depuis deux mille ans, l'apanage et comme la raison d'être des chrétiens.

« ...Ils n'ont pas cessé de compatir à ce pleur universel dont les hommes et les choses, tributaires du temps, alimentent le flot intarissable. ...Quand vous retournerez à Rome, monsieur..., vous rencontrerez quelques-unes de ces infatigables messagères du dévouement et de la consolation. Simples plébéiennes ou patriciennes illustres que n'eussent pas désavouées les plus anciennes familles, la *gens Fabia* ou la *gens Sempronia*, elles vont aux détresses, aux misères, aux délaissements de ce pauvre monde, et elles travaillent sans relâche à mettre dans les âmes et dans les sociétés une paix meilleure que *la paix augustale*.

« Elles passeront près de vous, sous leur manteau de bure, au milieu des ruines imposantes qui, de Romulus à Théodose, redisent l'histoire de la vieille Rome, et elles achèveront de vous réconcilier, monsieur, avec ces premiers disciples de l'Evangile dont elles continuent la tradition. Votre cœur généreux saluera en elles la charité qui, au nom d'une sagesse supérieure à la philosophie des Sénèque et des Marc-Aurèle, se donne jusqu'au sacrifice; et empruntant à la sibylle virgilienne le cri d'une religieuse émotion, vous direz avec nous : Dieu est là ! *Deus, ecce Deus!* »

XIV. — Les méfaits de la viande. — A ajouter aux explications que vous donnez, dans vos catéchismes, du précepte ecclésiastique de l'abstinence.

Premier méfait : les maux de dents. Un docteur américain affirme que si ses compatriotes et les Anglais sont au monde les gens qui souffrent le plus des dents, c'est parce qu'ils mangent trop de viande. Il paraît que les populations végétariennes n'ont jamais de maux de dents, même celles qui fument la pipe. (*Revue bleue* du 9 novembre 1901).

Second méfait, et ceci est plus grave et... moins américain. Une maladie à la mode aujourd'hui, c'est l'*appendicite*. Evidemment elle n'est pas nouvelle. L'appendice iléo-cœcal a toujours existé dans le corps humain ; et, gros comme une plume d'oie, long de dix centimètres, planté au fond même du cul-de-sac cœcal, ce tube fermé comme un doigt de gant a toujours pu sembler comme placé là tout exprès (par une bizarrerie encore inexpliquée de la nature) pour subir l'obstruction imminente et l'inflammation consécutive ou appendicite.

Seulement, autrefois, on traitait comme *typhlite* ou *péritonite* ce que nous appelons aujourd'hui *appendicite*. Les progrès de la science ont conduit à spécifier, sur ce chapitre de la médecine comme sur les autres, diverses maladies que l'on groupait auparavant sous des noms génériques ; et l'appendicite a reçu son nom spécifique [1].

Mais, de quelque nom qu'on la désigne, toujours est-il que cette affection est beaucoup plus fréquente aujourd'hui qu'autrefois. Pourquoi ?

M. Lefèvre (*Quinzaine* du 16 septembre 1901) écarte les explications ridicules qui en ont été hasardées (usage de la tôle émaillée qui, en se fendillant sous l'influence de la chaleur, mêlerait aux aliments des débris silicateux irréductibles à la digestion et engorgés ensuite dans l'appendice, — noyaux de cerises ou de pruneaux, pépins de raisin, haricots, lentilles, etc.). Et il fait appel à l'hygiène.

L'estomac et l'intestin modernes, victimes des tyrannies de la mode, se gorgent de crustacés, mollusques, poissons, viandes rouges et gibiers, vins généreux, liqueurs, etc., comme si l'on s'ingéniait à choisir les matières échauffantes qui engendrent le plus sûrement l'inflammation gastro-intestinale : la constipation opiniâtre se révèle, élargissant progressivement le cœcum. Sous cette pression, l'orifice appendiculaire devient *béant*, prêt à recevoir le corps étranger ou le fragment desséché de matière fécale qui, avec l'inflammation, achèvera l'œuvre de désorganisation de la région délicate.

D'où la grave communication que faisait à l'Académie de médecine, le 19 février dernier, le Dr Lucas Championnière, chirurgien-chef de l'hôpital Saint-Louis (Paris) :

Le Dr Lucas Championnière remarque : 1° que l'appendicite est plus fréquente en Angleterre et aux Etats-Unis que chez nous : or, précisément, c'est dans ces deux pays que l'alimentation par la viande est le plus répandue. Dans les grandes

[1] Les chirurgiens, ici comme partout, sont toujours à réclamer une opération, quelle que soit la gravité du mal. Les médecins sont plus prudents. M. Lefèvre cite une statistique du docteur Chauvel relative à l'armée et portant sur 181 cas d'appendicite : la mortalité s'est élevée à 32 pour 100 chez les malades opérés, à 30 p. 100 chez les non opérés. Ce ne sont pas ces chiffres qui trancheront la question.

M. Lefèvre croit à l'efficacité d'un traitement médical énergique, repos, diète absolue, emploi des vessies de glace sur la fosse iliaque, ou mieux encore, au lieu de vessies de glace, « les compresses froides vinaigrées placées sur le ventre tout entier et renouvelées de demi-heure en demi-heure ; chaque jour, en outre, dans les crises violentes, le malade doit recevoir pendant une heure, matin et soir, une chemise mouillée froide, avec enveloppement dans une couverture de laine. On obtiendra ainsi un effet révulsif et éliminateur bien supérieur à celui qui résulte de l'emploi local de la glace. »

La crise passée, l'opérateur apparaît toujours là avec son bistouri, pour prévenir, dit-il, de nouveaux accidents. En fait d'efficacité préventive, M. Lefèvre croit surtout à l'hygiène, dont nous allons dire un mot.

villes des Etats-Unis, l'appendicite est si fréquente qu'un des observateurs les plus éminents, Keen, de Philadelphie, estime que le tiers de la population en est atteint ;

2° Il a constaté bon nombre d'appendicites chez de jeunes sujets qui avaient été élevés avec de la nourriture animale à une époque où l'alimentation doit être encore exclusivement lactée ;

3° C'est dans les villes que l'on observe surtout cette extraordinaire multiplication de l'appendicite ; et c'est dans les villes aussi que la consommation de la viande a pris les proportions les plus extraordinaires, que la nourriture animale est devenue le fond de l'alimentation, que le maigre et le jeûne ont disparu le plus généralement des coutumes. — Et cet excès n'a malheureusement plus aucun correctif dans les pratiques religieuses, qui ne sont plus suivies *(en raison d'un funeste préjugé du clergé et des évêques,* ajoute-t-il) par les fidèles eux-mêmes. « L'alimentation carnée, dit-il, ne crée pas les sources de puissance et de vigueur qu'on lui attribue, et voici que nous la prenons sur le fait d'une infection intestinale qui nous menace gravement par l'appendicite ! »

Il ne se déclare pas nettement pour le végétarisme, mais il se prononce contre l'usage *habituel* de la chair.

Tenons-nous-en au moins aux lois de l'Eglise ; et appuyons-les, auprès de nos ouailles récalcitrantes, de l'autorité de la médecine.

XV. — M. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution à la Sorbonne, possède en original les lettres autographes qu'Emmanuel Barbotin, curé de Prouvy, près Valenciennes, député aux Etats Généraux par le clergé des bailliages du Hainaut, adressa, du 13 avril 1789 au 27 janvier 1790, au P. Engelbert Baratte, capucin, qui desservait en son absence la cure de Prouvy.

Il nous en donne les parties essentielles dans la *Revue de Paris,* 15 octobre 1901, pp. 735-761.

L'abbé Barbotin ne fut point un apôtre des idées démocratiques comme l'abbé Grégoire ou l'abbé Jallet, encore moins un socialiste comme l'abbé Fauchet. A la Constituante il ne joua aucun rôle et resta obscur parmi les obscurs. Mais ce fut un brave homme, de gros bon sens, engagé dans la Révolution un peu au hasard, « sorte de Sancho-Pança en soutane, égaré d'abord à la suite des Don Quichottes de 1789, » comprenant vaguement que l'Etat avait besoin de réformes, mais bientôt mis en éveil sur les dangers de la Révolution montante, et rentré dans la vie privée.

Son cas est certainement représentatif d'un grand nombre de membres du clergé à cette époque. On peut dire que, jusqu'à un certain point, il caractérise tout un groupe historique. Et témoin aussi franc que sincère, observateur avisé, l'œil point troublé par les fumées de l'ambition, ne posant point pour la postérité, s'exprimant avec brièveté et clarté, en style simple et solide, ses lettres sont un document curieux de psychologie révolutionnaire à forme bénigne.

Révolutionnaire, Barbotin le fut volontiers resté en chambre. Il aimait à dire du mal des évêques gentilshommes ; mais là se bornait sa verve réformatrice. Il n'avait d'ailleurs pas à se plaindre de l'ancien régime. Il n'était pas de ces curés besogneux que l'on nous représente parfois montant furieusement à l'assaut des prébendes des gros bénéficiers. Son bénéfice, sans être gros, le rémunérait. On voit par ses lettres qu'il dirigeait toute une petite exploitation agricole, qu'il avait domestiques, chevaux, vaches, cochons, surtout cave très bien garnie : quand il réglait les notes de son marchand de vin, c'était par quatre cents livres. Mais il en faisait part largement à ses confrères et cultivait avec soin les gros dîners à la mode flamande. M. Aulard en paraît quasi scandalisé : c'est qu'il a pris sans doute, avec l'esprit révolutionnaire, quelque teinte de jansénisme. Mais on ne peut pas lui faire un crime d'ignorer tout le parfum de vertus sociables et apostoliques qui se dégage de ces agapes sacerdotales.

Notre curé vivait donc à l'aise et n'avait rien à gagner à une révolution. Mais, une fois élu, le 13 avril 1789, il en prend allègrement son parti, installe Baratte en sa cure « pour quelques mois, » dit-il, et le voilà en route pour Versailles avec son voisin, l'abbé Renaut, curé de Preux-au-Bois, député du clergé comme lui.

Il arrive le 8 mai, s'installe, constate qu'il « faudra rétrécir » ses « boyaux » et s' « accoutumer le gosier à l'eau de la Seine. » Puis, la fièvre patriotique le gagne. Il écrit, le 23 mai, que les Etats Généraux « sont bien plus intéressants qu'on ne s'imagine. » Il ne voit « pas de mal » à ce que Baratte chante une messe solennelle en vue de l'heureux succès de ces Etats. C'est que, dans la querelle sur la vérification des pouvoirs, il a pris parti, en chambre du clergé, pour ceux qui veulent les vérifier en commun. Le voilà curé « *patriote.* »

Il prévoit l'échec des conférences qui vont s'engager, par commissaires conciliateurs, entre les trois ordres. En ce cas, « nous sommes environ *cent vingt* très décidés à nous transporter à la salle commune avec quelques évêques qu'on dit être au nombre de sept à huit ; une quarantaine et plus de membres de la noblesse sont du même avis, et nous tiendrons là les Etats Généraux, tandis que le haut clergé, qui se déshonore et perd toute l'estime de la nation par son opiniâtreté, et la noblesse courtisane demeureront dans leur chambre, si l'opinion publique ne les force pas de désemparer et de venir nous rejoindre. »

Il s'enflamme d'un beau zèle de sacrifier ses privilèges : « Les évêques intriguent, séduisent, cabalent, calomnient et le bon clergé et le Tiers-Etat, mais il faudra qu'ils y passent. Croirait-on que c'est le bas clergé, le clergé pauvre, qui est obligé de contraindre des évêques, chargés de bénéfices et revenus de toute espèce, de faire

l'abandon d'une partie pour le soulagement du peuple ! »

Puis, l'indignation monte, la *folie collective* opère. Notre homme s'oublie (30 mai 1789) à traiter les évêques de « mercenaires, » de « politiques presque machiavélistes qui ne servent que leurs intérêts et sont en état de tondre ou peut-être manger la brebis au lieu de la nourrir. » Et il nous donne des échos de ce qui se passait à la chambre du clergé, où les curés, paraît-il, ne se gênaient pas pour dire à ces évêques leurs vérités : « On leur fait tous les jours des sermons à l'Assemblée sur la pluralité des bénéfices, la non-résidence, le soin des pauvres, le luxe, l'ambition, l'envie de dominer, le ton de supériorité qu'ils affectent dans toute circonstance, et cependant ils ne se convertissent pas. Nous continuerons, pour voir si enfin nous en ferons quelque chose. » — Mris il paraît que la question n'est pas aussi claire pour tous les curés, et que plusieurs d'entre eux se sont mis du « parti épiscopal, » séduits « par promesses, par menaces, par l'amour de la monarchie et de la religion, *qu'on leur fait voir comme abandonnées aux caprices du Tiers.* » Quant au curé de Prouvy, il ne veut rien voir du tout. Jamais il ne s'est senti aussi patriote qu'en écrivant cette lettre du 30 mai 1789. C'est au point qu'il fait presque fi des habitudes de son estomac : « Je me porte fort bien, et me mets au fait de la vie de Versailles. Je dîne aussi bien à cinq heures et demie qu'à midi. » C'est sa période d'héroïsme.

On n'est pas héros à jet continu. Cinq jours plus tard, apprenant que les curés du Hainaut ont eu l'occasion de se réunir et de se réjouir, il écrit (4 juin) : « Combien en pareilles circonstances je perds de dîners par la malheureuse aventure qui m'a conduit à Versailles ! »

Ce mois de juin 1789 s'ouvrait mal pour lui. Son enthousiasme de mai était tombé. Des intrigues gigantesques se nouaient autour de lui, pour lesquelles il n'était pas fait. La Révolution ne se laissait pas passer au bleu qu'il avait rêvé. Nos lecteurs se rappellent ces dates, qui sont les dates décisives de la Révolution : le 17 juin, le Tiers se déclare Assemblée nationale ; le 20, après fermeture de la salle du Tiers, serment du Jeu de Paume ; le 22, réunion de la majorité du clergé au Tiers ; le 23, séance royale qui déclare annuler le tout ; le 27, capitulation du roi qui ordonne à la noblesse de se réunir au Tiers et consacre ainsi ce qu'il avait solennellement cassé le 23. Sur quoi Mirabeau s'écrie : « C'est ainsi qu'on mène les rois à l'échafaud ! »

La noblesse avait tenu bon jusqu'au dernier moment ; mais la complicité des éléments révolutionnaires du clergé fut incontestablement d'un grand poids sur les audacieuses décisions du Tiers. Barbotin, qui n'était pas des militants de son ordre, suivit en mouton de Panurge, sans y voir toujours très clair. Son témoignage n'en est que plus précieux.

Lors de l'échec des conférences de conciliation, il écrit (11 juin 1789) :

Tout ce que j'ai de mieux à vous dire, c'est que je me porte bien ; mais les Etats Généraux vont si mal que je crois qu'*ils sont bientôt à leur fin*, sans avoir rien fait. Les conférences sont finies et n'ont rien produit. On doit demain nous inviter, de la part du tiers état, de nous rendre à la salle générale pour la vérification de nos pouvoirs, ce qui nous met dans un terrible embarras, parce que, les prélats et tous leurs adhérents étant en grand nombre, nous n'aurons point peut-être la pluralité pour y aller. En cas de minorité, je crois que nous ne pouvons pas quitter notre chambre sans nous exposer à une division qui deviendrait funeste et pourrait occasionner la dissolution des Etats. *(On voit comme il se montre moins décidé que dans sa lettre du 23 mai).* Les inconvénients de l'un ou l'autre parti sont si grands que je crois qu'il faudrait des lumières spéciales d'en haut pour se déterminer. Peut-être vous reverrai-je bientôt ; mais quoique je ne me plaise guère ici et que je regarde comme heureux ceux qui plantent des choux dans leur jardin, *je suis dans une espèce de désespoir,* quand je pense qu'il faudra peut-être retourner dans peu sans avoir procuré le moindre bien ni au clergé ni au peuple, à cause des intrigues des nobles et prélats.

C'est le vendredi 12 juin que le clergé commença à délibérer sur l'invitation que lui avait faite le Tiers de se réunir à lui dans la salle de l'assemblée générale.

Deux cent quatre-vingt et quelques discours en sept séances, qui ont duré environ trente-huit heures en cinq jours, ont plus servi à faire voir l'animosité des deux ordres du clergé qu'à éclaircir la question, qui me paraît, ainsi qu'à tous les curés non séduits par les évêques, si évidemment décidée en faveur de la vérification en commun. C'est ici une affaire de parti et de cabale. Les évêques et leurs adhérents, ligués avec la haute noblesse, se croiraient déshonorés, s'ils siégeaient dans une même salle avec le tiers état. Ils veulent conserver leur *veto,* c'est-à-dire qu'aucune résolution ne passe, si elle n'a la pluralité dans les trois chambres. Par ce moyen, tous les abus, le mauvais emploi des biens ecclésiastiques, les pensions subsisteraient comme de coutume.

C'est alors que quinze curés (les plus avancés, Barbotin n'en était pas) donnèrent, du 13 au 15 juin, l'exemple de la défection et se réunirent au Tiers sans attendre la décision de leur ordre.

Le 17 juin, le Tiers, uni à ces quinze curés, se proclame Assemblée nationale et invite derechef les autres membres des Etats Généraux à se réunir à lui.

Le 19, le clergé délibère depuis huit heures du matin jusqu'à six heures et demie du soir (Barbotin note qu'il ne put dîner qu'à sept heures) :

On a recueilli les voix, et les évêques ont prétendu en avoir 137, tandis qu'il n'y en avait, pour la vérification en commun, que 128. On s'aperçut d'un mécompte ou friponnerie épiscopale ; on réclama. Les évêques persistèrent et quittèrent l'assemblée. Nous comptâmes derechef les voix, et il se trouva qu'ils n'en avaient pour eux que 135, et de notre côté 144. Nous dressâmes procès-verbal de la délibération et elle fut signée par tous les opinants de notre côté. A notre tête étaient l'archevêque de Vienne, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Chartres, les seuls qui veulent sincèrement le bien. Nous sortîmes de la salle au milieu d'un peuple immense, qui ne cessait d'applaudir par des battements de main, des cris de *Vive le clergé !* On nous prenait

par les mains, on nous embrassait, de façon qu'il nous fallut au moins une demi-heure pour traverser l'escalier et la grande cour.

Le 20 juin, serment révolutionnaire du Tiers au Jeu de Paume. Barbotin n'y assiste pas ; mais, le même jour, à cinq heures du soir, le « clergé patriote » s'assembla « dans une salle bourgeoise. »

Il fut résolu, dit Barbotin, que le procès-verbal de notre délibération serait envoyé au roi, avec toutes les signatures, pour repousser la calomnie de nos adversaires et mettre le roi à portée de compter lui-même les voix et voir que nous étions le plus grand nombre.

Séance royale annoncée pour le 22, puis pour le 23 (avec Louis XVI on remettait toujours, on traînait toujours en longueur). — « Nous sommes en ce moment, écrit Barbotin le 22, comme des brebis dispersées, sans savoir à quoi nous en sommes. Le plus grand mal c'est que, dit-on, le roi se laisse conduire par ses ministres. » — Mais le souci du bien public n'absorbe pas Barbotin tout entier. Dans cette même lettre du 22 juin, il s'occupe de ses paroissiens pauvres, de ses affaires domestiques, de sa grange, de son jardin, de ses tulipes : « Pourvoyez-vous d'un cochon qui puisse être tué en décembre. Je suis bien fâché que mes oiseaux bien-aimés ne soient pas sages : s'ils ont mérité d'être séparés des autres, du moins mettez-les ensemble, afin qu'ils puissent avoir postérité. »

Ce 22 juin toujours, au moment de fermer sa lettre, il apprend que le clergé patriote était assemblé chez l'archevêque de Bordeaux, et s'y rend :

Il y fut résolu de nous transporter tous, à une heure, à l'église paroissiale de Saint-Louis, où le Tiers était assemblé depuis onze heures. A l'heure indiquée, nous nous y trouvâmes, quatre évêques ou archevêques, un abbé régulier, plusieurs commendataires, vicaires généraux, chanoines et cent dix-huit curés, en tout 149. Nous entrâmes tous dans la nef au milieu des applaudissements de 3,000 âmes criant : *Vivent le roi et le clergé !* On croit savoir que les ministres sont très embarrassés. La noblesse commence à n'être plus si fière. Nous ne voyons plus nos évêques depuis vendredi : ils n'osent se montrer. Les curés de Saint-Pierre de Douai et de Tourcoing sont les seuls de nos cantons qui nous aient abandonnés.

Séance royale le 23 juin. Barbotin donne ses impressions :

Les avenues étaient hérissées de gardes du corps, gardes françaises et suisses. On lisait la consternation sur tous les visages. On ne se parlait point : une torpeur universelle engourdissait tous les membres des Etats, sauf les évêques et la haute noblesse, qui triomphaient à la vue de tout l'appareil du despotisme. Les trois ordres prirent séance dans la salle d'Assemblée générale à dix heures. *Après une heure d'attente,* le roi parut, précédé des petits princes d'Artois. Ayant salué l'Assemblée, assis sur son trône et couvert, il prononça, d'un ton paternel, tendre, touchant et majestueux, des dispositions despotiques dictées par tous les intéressés à la conservation des abus... *(Puis, les discours finis et injonction faite aux trois ordres de se séparer),* quelques cris de *Vive le roi !* languissamment prononcés par les membres intéressés au maintien des volontés arbitraires, lui indiquèrent le mécontentement presque général. Il retourna, dit-on, chez lui très fâché d'une démarche si contraire à son caractère. Malgré l'ordre donné, le Tiers ne se sépara point. Une trentaine de curés restèrent dans la salle. On posta des gardes à toutes les portes. J'ai dû sortir pour besoin d'un instant : il ne me fut plus permis de rentrer.

L'après-midi de ce malheureux 23 juin, le bruit du départ de Necker s'étant répandu, aussitôt

Toute la rue vis-à-vis l'hôtel du contrôle, toute la cour, tous les escaliers, antichambres, salons, furent remplis de monde. Il semblait que chacun allait perdre son père. Des larmes coulaient de toutes parts... La banqueroute générale paraissait presque sûre... A six heures du soir, M. Necker se présenta chez le roi pour donner sa démission. Un peuple immense le suivait en lui demandant à grands cris qu'il n'abandonnât pas la France. Sorti de chez le roi après cinq quarts d'heure de conférence seul à seul, il dit enfin qu'il resterait. Trois ou quatre mille personnes le reconduisirent chez lui. Aussitôt on alluma deux feux dans la rue. Des fusées, des pétards par milliers annonçaient la joie publique, et la police qui, le matin, avait défendu et feux et pétards, fut obligée de tout voir et de tout entendre sans mot dire.

Le 24 juin, à neuf heures du matin, les trois ordres s'assemblent séparément :

Nos aristocrates ecclésiastiques, fiers du succès de leurs intrigues, voulurent nous faire lecture des déclarations du lit de justice de la veille. Leurs efforts, continués pendant deux heures, n'eurent aucun succès. Enfin, ce qui les atterra fut la demande réitérée qu'ils eussent à remettre sur le bureau leur procès-verbal frauduleux et calomnieux de vendredi, pour en constater la fausseté. Ne pouvant rien obtenir, l'archevêque de Vienne, celui de Bordeaux, les évêques de Chartres, Rodez et Coutances se retirèrent dans une salle voisine, où nous les suivîmes au nombre de cent cinquante. *On y décida que nous passerions de suite à la salle commune, ce qui fut exécuté à l'instant.* Nous y fûmes reçus avec des transports de joie, des acclamations que je ne puis me rappeler sans en être attendri jusqu'aux larmes.

Ceci, c'était la rébellion ouverte contre l'ordre royal intimé la veille.

Barbotin poursuit :

Le parti de l'opposition n'a plus que cent vingt-huit membres, tant présents qu'absents. Et cependant ils se donnent des airs de chambre du clergé. S'ils ne viennent point à pénitence, nous y mettrons ordre dans peu.

Ce qui donne à Barbotin cette assurance, c'est que la minorité de la noblesse, duc d'Orléans en tête, vient aussi de se réunir au Tiers, et que la discorde semble être dans la majorité.

Enfin, le 27 juin, jour de la capitulation royale, Barbotin annnonce joyeusement que « les orages se dissipent, » que le haut clergé, ses adhérents et la noblesse sont venus, le matin même, se réunir au Tiers, sur une lettre du roi, « *que probablement ils avaient mendiée.* »

Aussitôt, tout le peuple s'est porté en foule au château, toutes les cours étaient pleines et l'air retentissait des cris de *Vive le roi ! Vivent la reine, le clergé, la noblesse, le tiers état !* Le roi et la reine accoururent au bruit et se placèrent au balcon. Alors nouvelles acclamations, répétées pendant un quart d'heure... La foule se transporta ensuite chez M. Necker : même cérémonie. De là chez le comte de Montmorin, et point du tout chez les autres ministres...

Tout le monde eut conscience du rôle capital du bas clergé dans ce dénouement ; et Barbotin le note :

Les curés sont bénis de toutes parts : on leur dit qu'ils ont sauvé la France, et je commence à le croire... Servez Dieu pour nous, — écrit-il à son capucin : — car, depuis quinze jours surtout, nous n'avons plus le temps de penser à lui.

Là-dessus, Barbotin croit que tout est fini, que la révolution est faite, et qu'il n'y a plus qu'à voter la Constitution : après quoi l'on rentrera chacun chez soi.

Aussi ne comprend-il rien aux tristes événements qui se déroulent dans la seconde moitié de l'année 1789 et ensanglantent Paris et la France. Il en est tout désorienté, ahuri, quelque peu effaré. Il en a assez du métier de héros. L'émeute du 30 juin l'inquiète ; celles des 12 et 13 juillet le troublent beaucoup. Mais quand éclate le 14 juillet, décidément il n'a plus rien d'héroïque et ne nous parle que de ses « transes terribles » : « Je ne me vanterai pas que je n'ai pas eu peur plusieurs fois : on sait bien que je suis de mon naturel un peu *coïon*. Je me porte bien, mais je suis fatigué. Pour me reposer, je me suis levé à dix heures, et ne vais point à l'Assemblée ce matin. J'irai tantôt. Voilà comme nous vivons : tantôt contents, plus souvent mécontents, c'est la vie de la cour ; tantôt joie, tantôt tristesse, de sorte qu'on ne sait jamais si on doit rire ou pleurer. Dans la suite, *sera député qui voudra !* ».

Puis, c'est l'histoire du meunier à qui le peuple a coupé la tête, à Saint-Germain-en-Laye ; c'est le massacre ignoble de Foullon et de Bertier. Et c'est la province qui, elle aussi, s'encanaille. Jusqu'au paisible Hainaut ! Le 28 juillet, on lit à l'Assemblée une lettre du magistrat de Valenciennes qui racontait les désordres advenus dans cette ville. Et Barbotin d'écrire aussitôt :

La tête tourne donc à tout le royaume ? On s'imagine donc que, *parce qu'il y a des Etats Généraux, on ne doit plus obéir à aucune loi ?* N'est-il pas tout naturel de croire que, tant qu'il n'y aura pas de nouvelles lois, les anciennes subsistent dans toute leur force ?... Tâchez, je vous prie, de répandre ces principes dans ma paroisse, et inculquez fortement que, sans obéissance, aucune société ne peut subsister.

Le 31 juillet :

Tout est assez tranquille dans ce pays-ci, mais toutes les provinces voisines sont encore dans l'agitation. Il semble que les Etats Généraux enhardissent tout le monde, et que le peuple ne dépend plus de personne. Partout on pille, on casse, on gâte, on brûle, on vole les caisses publiques, c'est-à-dire on ruine le royaume et on le met à deux doigts de sa perte.

Puis, ce sont les fameux décrets des 4, 6, 7 et 11 août, qui abolissent le régime féodal. Barbotin (lettre du 13 août) ne cache pas la douleur que lui cause l'article supprimant les dîmes (quoiqu'il l'ait peut-être voté, lui aussi, dans l'entraînement général). Que seront les moyens nouveaux annoncés de subvenir à l'entretien des ministres des autels ? Vaudront-ils la dîme ? Barbotin se le demande avec inquiétude. Puis il se rassure un peu, en voyant que le *statu quo* est provisoirement maintenu : car, ajoute le décret, « jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu et que les anciens possesseurs soient entrés en jouissance de leur remplacement, l'Assemblée nationale ordonne que lesdites dîmes continueront d'être perçues suivant les lois et en la manière accoutumée. » — Barbotin espère que « ces arrêtés sont plutôt une promesse, un dessein marqué qu'une ordonnance. » Mais c'est là une espérance fragile. Nous voilà « bien arrangés », dit-il ; voilà de « bel ouvrage ! »

Ce « bel ouvrage » se poursuit comme on sait ; et l'amertume de Barbotin s'accroît. Il passe décidément à droite. Ces patriotes, dont lui-même était si fort il y a quelques semaines, ne sont plus à ses yeux qu'une cabale, qui « paraît avoir juré la perte du clergé » :

On veut nous mettre tous à portion congrue, *aussi bien que* les archevêques, évêques, chanoines de cathédrale, vicaires, enfin tout le clergé. On se propose de vendre tous les biens-fonds qui appartiennent à l'Eglise. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il faudra supprimer toutes les abbayes et pensionner les moines... On parle de pensionner des capucins, des récollets et autre canaille chrétienne : et alors ils seront aussi paresseux que les moines, et nous n'en pourrons plus rien faire de bon. (C'est au capucin Baratte que Barbotin parle ainsi des capucins, lettre du 23 août. Comme il est de mauvaise humeur !).

Depuis que nous sommes souverains, nous avons cru savoir mieux notre métier que ceux qui y ont été élevés de jeunesse.

J'ai été chagrin tout mon saoul depuis le 4 août ; mais enfin il faut bien prendre son parti et se faire à tout.

Notre assemblée devient de plus en plus orageuse. Le désordre et la confusion y règnent. Une centaine de mauvais sujets, gens d'esprit, beaux parleurs, voudraient que tout allât à leur gré. Samedi et dimanche dernier, nous avons bataillé une quinzaine d'heures pour empêcher le culte public de toutes les religions... Nous avons quantité d'écrivains de journaux qui voudraient *que les Etats Généraux ne finissent jamais*. Ainsi on n'avance point. Et cependant le royaume est dans l'état le plus triste... Le roi ne reçoit plus rien... On avait parlé de nous payer, mais il n'y a point d'argent... Nous coûtons à la France environ neuf mille écus par jour pour ne rien faire de bon... La plupart des membres de l'Assemblée commencent à se repentir des sottises de la nuit du 4. Plusieurs provinces réclament, et je ne sais si la dîme ne durera pas encore plus longtemps qu'on ne pense... C'est une pitié d'entendre comme on traite les rois dans notre Assemblée.

Si j'étais payé, écrit-il le 4 octobre, je crois que je risquerais une centaine de francs pour aller passer huit jours dans ma baraque, qui me plairait bien plus que le château de Versailles.

Le 6 octobre au soir, il raconte hâtivement à Baratte les horreurs du jour et de la veille. Les Parisiens emmènent le roi à Paris ; l'Assemblée va l'y suivre. Elle y sera « libre comme le roi, » et le roi est « prisonnier de guerre. » « Ce sera cette ville qui fera la loi à tout le royaume... Priez pour nous. »

Le 26 octobre, il écrit de Paris (après le meurtre du boulanger François) :

Pour nous régaler en arrivant, c'est-à-dire mardi matin, la canaille de Paris s'avisa de pendre un boulanger

sous prétexte qu'il avait chez lui du pain qu'il ne voulait pas vendre. On en a trouvé, en effet, une douzaine qu'il réservait pour ses pratiques. Il avait aussi vingt et un sacs de farine. Il ne cuisait que six fois le jour, parce que son bois plein d'eau ne pouvait pas lui permettre de chauffer son four plus souvent. Pour tous ces prétendus crimes, il fut conduit à l'Hôtel de Ville, où on ne le trouva pas coupable. Il fut cependant arraché par le peuple en fureur, conduit au réverbère et pendu. Comme il souffrait beaucoup, on lui trancha la tête par miséricorde. On la planta au bout d'une pique et elle fut portée d'abord à sa femme, grosse de sept mois, qui expira peu après et laissa cinq enfants orphelins. Tandis qu'on traînait le cadavre dans les rues, la tête était promenée dans d'autres quartiers.

La carrière politique de Barbotin touchait à sa fin. En janvier 1790, une lettre de Baratte lui annonce que Catherine, sa fidèle servante, est gravement malade. Barbotin comprend qu'elle est morte, la pleure, et part pour Prouvy. La dernière lettre qu'il écrivit de Paris est du 27 janvier 1790.

Que devint-il ensuite? Les recherches de M. Barbet, curé actuel de Prouvy, ont permis de reconstituer quelques dates.

Il est certain qu'il fit un séjour à Prouvy et qu'il y fut élu maire, car un acte de baptême du 16 avril 1790 est signé : *Em. Barbotin, curé et maire, membre de l'Assemblée nationale.* — Combien de temps y resta-t-il? On ne sait. Mais il revint sûrement à son poste à Paris, où on le retrouve en 1791.

Il ne prêta pas le serment, et se trouva, de ce fait, dépossédé de sa cure. Un certain Daubresse fut élu à sa place et s'installa le 3 octobre 1791 pour disparaître en février 1792. On ne trouve plus trace, ensuite, de culte *constitutionnel* à Prouvy.

Barbotin cependant (mars 1790) s'était séparé de Baratte et l'avait remplacé, pour desservir sa cure, par l'abbé Géry-Férou, qui tenait en même temps école publique et qui exerça ces fonctions de 1790 à 1801. Dans un acte de baptême du 26 janvier 1793, Géry-Férou déclare n'agir que « du consentement du sieur Barbotin, curé légitime de Prouvy, *sorti du royaume* en vertu des décrets de l'Assemblée législative. »

Barbotin avait-il réellement émigré alors ? En tout cas son émigration fut courte ; car les documents conservés à la cure de Prouvy établissent que du 1er janvier 1792 au 20 juin 1794, il administra les sacrements en cachette dans sa paroisse.

De 1794 à 1801, aucun indice sur Barbotin. Il avait dû émigrer, puisqu'au mois de ventôse an XIII (mars 1805), il est mentionné comme « *cultivateur et amnistié* » sur le registre de l'état civil de la commune de Prouvy. Or, en l'an XIII il n'y avait d'autres *amnistiés* que les émigrés à qui le sénatus-consulte du 6 floréal an X avait rouvert les portes de la France.

Barbotin ne reprit pas ses fonctions de curé de Prouvy en 1801. Peut-être refusa-t-il de se rallier au régime consulaire. — En 1815, à la seconde Restauration, il rentra dans sa cure en qualité de « desservant provisoire. » Il y mourut le 25 février 1816, à l'âge de soixante-quinze ans. — Il avait eu son heure de folie ; puis la crainte (une crainte peu surnaturelle au début) avait été pour lui, comme pour beaucoup d'autres, le commencement de la sagesse. Mais toutes ces sagesses repenties et un peu apeurées ne devaient pas suffire à réparer le mal ni à relever les ruines accumulées. Il y fallut des hommes nouveaux, des œuvres nouvelles, et ce souffle de renouveau que l'on sent circuler si vivant et si généreux à travers les chapitres du livre de Mgr Baunard : *Un siècle de l'Eglise de France.*

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Permettez à un de vos jeunes abonnés de demander votre opinion sur une chose qui s'est pratiquée un peu partout aux Etats-Unis à l'occasion de la mort du Président. Pour honorer la mémoire du défunt, catholiques et protestants dans plusieurs villes et villages se sont réunis à l'heure où le corps du Président défunt était inhumé à Canton (Ohio).

Ces assemblées mixtes ont eu lieu, il est vrai, dans des salles non destinées d'ordinaire au culte ; mais voici ce qui s'est passé. A l'heure indiquée, les sommités de la ville ou du village, c'est-à-dire le maire, les sénateurs, etc., montent sur une estrade, puis à leur côté viennent prendre place des ministres protestants et même des prêtres catholiques.

Le maire adresse d'abord la parole à l'assemblée, puis un prêtre catholique y fait la prière composée expressément pour la circonstance et se terminant par l'Oraison dominicale.

Ensuite, un ministre protestant vient lire des passages appropriés de la Bible. Ceci est suivi d'un cantique et de trois ou quatre éloges funèbres faits par des ministres, des prêtres ou d'autres.

Enfin, un ministre protestant donne la bénédiction à la fin. Cette bénédiction consistait, m'a-t-on dit, en une courte prière à Dieu, laquelle peut se résumer en ces mots : « Que Dieu vous bénisse. »

Voilà ce qui s'est passé dans un grand nombre de villes et de villages des Etats-Unis, avec quelques variantes par ci par là ; par exemple, ailleurs, c'est un ministre protestant qui fait la prière d'ouverture, un prêtre catholique qui lit les passages de la sainte Ecriture, et qui termine l'office en donnant la bénédiction.

Ayez donc la bonté de me dire ce qu'il faut penser de tout ceci. N'est-ce pas un péché pour un prêtre catholique d'y avoir pris part? N'est-ce pas là aussi du pur américanisme condamné par Léon XIII ? J'ai recours aux lumières du bienveillant *Ami* pour savoir à quoi m'en tenir là-dessus et ce que je dois penser de tout cela au point de vue de l'orthodoxie.

R. — L'américanisme est une erreur doctrinale qui a été condamnée comme telle, rien de plus. Léon XIII n'a visé aucune pratique « américaine » en particulier. D'ailleurs, toute conjonction de catholiques avec des protestants n'est point *à*

priori chose blâmable, ni relevant nécessairement des principes de l'américanisme.

La question posée est un simple problème de coopération. Les dernières études du « Vieux Moraliste » vont nous aider à la résoudre.

Commençons par la fin. L'union des ministres des deux cultes était-elle scandaleuse *in casu* et, pour cette raison, condamnable ?

Nous ne le croyons pas. Cette réunion, avant tout patriotique, n'était qu'accidentellement religieuse. Prendre part à l'hommage rendu à la mémoire de Mac-Kinley, n'était certainement point chose de nature à donner du scandale à personne, du côté catholique. Rien dans cette pieuse assemblée n'a été dit ni fait contre l'Eglise, son dogme ou sa morale. Le voisinage de l'élément protestant n'a rien en Amérique qui puisse étonner beaucoup.

Assister à une prière faite par un ministre protestant pourrait, au premier abord, sembler une occasion plus prochaine de scandale. Tout cela dépend de la prière faite et de l'ensemble des circonstances.

Les protestants ont lu de l'Ecriture sainte, ce qui n'est point pour effaroucher les catholiques ; ils ont chanté des cantiques à signification banale probablement, point hérétiques. Où est en tout cela le motif de scandale, étant donné surtout l'esprit largement libéral qui règne aux Etats-Unis et l'inspiration patriotique prédominante qui planait sur l'assemblée et devait réunir tous les assistants dans une pensée commune de douleur et de prière pour le défunt ? Donc, rien à relever, du côté du scandale.

La coopération en elle-même était-elle mauvaise, et à éviter pour les prêtres catholiques ? Nous ne le croyons pas davantage. Ce n'était point là un *office protestant* et l'on ne peut vraiment dire qu'il y ait eu communication avec les ministres hétérodoxes *in divinis*. Il semble même qu'on a pris de part et d'autre les précautions voulues pour ne rien dire ou faire qui pût froisser personne. Cérémonie civile, en somme, civique plutôt, nullement hérétique, et dès lors, pour la conscience catholique, moralement indifférente. Rien d'*intrinsece malum*, aucun péril prochain de péchés pour personne, aucune coopération à une œuvre en soi mauvaise.

Il y aurait même eu probablement un mal vrai, une imprudence grave pour les prêtres catholiques à s'abstenir, étant donnée la bonne impression qui a dû certainement résulter sur les assistants, de la preuve qu'ils ont ainsi donnée, quoique catholiques, et même parce que catholiques, de leur loyalisme patriotique, de leur sincère attachement aux institutions de l'Etat, concrétisées dans la personne du Président assassiné.

Nous autres Européens trouverions bien quelque chose de singulier, d'insolite au moins, dans le fait de ces prières successives, de ces bénédictions données tour à tour par des protestants et des catholiques dans la même réunion. Et pourtant, il nous arrive bien parfois de faire peut-être pire que cela quand nous prêtons le concours de notre présence sacerdotale à des cérémonies laïques bien peu recommandables par leurs circonstances. Si nous étions Américains, notre étonnement cesserait vite, surtout si nous comparions ce qui se fait là-bas avec ce que nous aurions vu faire chez nous.

On comprendrait moins que des prêtres catholiques eussent organisé d'eux-mêmes de pareilles représentations, invitant les ministres protestants à y venir comme tels. Mais ce n'est point ainsi assurément que les choses se seront passées. L'autorité civile aura pris l'initiative et invité les deux cultes à la cérémonie. La réserve prudente des protestants a dû être une condition mise par les catholiques à leur participation, et dès lors ceux-ci, assurés du caractère tolérable de l'entreprise, auront sagement conclu qu'ils ne devaient pas s'abstenir. Nous aurions été de leur avis.

Q. — A Jérusalem, lieu de ma résidence, beaucoup de femmes confectionnent ces cartes-fleurs, souvenirs des saints Lieux, qui ont dû bien souvent tomber sous vos yeux. Il y en a de plus ou moins artistiques, les unes sont faites avec un goût exquis, les autres sont des fleurs jetées quasi au hasard sur des morceaux de carton. Peu importe. Voici ma question précise :

Dans quelle catégorie d'œuvres faut-il compter, placer ces petits ouvrages ? Doit-on les classer parmi les œuvres libérales ou serviles ?

Puisque la confection des fleurs artificielles, la broderie sur canevas sont œuvres permises le dimanche, est-ce que la façon des cartes-fleurs ne peut pas leur être assimilée ?

Ici, les uns distinguent : si l'on fait ces cartes par distraction, passe-temps, ils le permettent ; les autres semblent le défendre si ce travail est fait pour motif de lucre ; d'autres enfin semblent autoriser cette occupation pendant deux, trois, quatre heures au plus.

Cependant *l'intention ne peut pas changer la nature de l'œuvre*. Ou ce travail est servile, et alors il est défendu pour tout le monde (nécessiteux exceptés) ; ou bien ce travail est libéral (il faut attention de l'esprit, un certain art parfois pour l'exécuter), et dans ce dernier cas il est licite pour tous.

R. — Nous ne répondrons que très brièvement à ces questions, parce que si notre correspondant veut bien se reporter au n° 4 de l'année dernière, p. 81-83, au sujet des images à découper sur papier, canevas ou bristol, il y trouvera, croyons-nous, la solution des difficultés qui l'embarrassent.

Il nous semble bien que la confection des *cartes-fleurs artistiques* doit être rangée parmi les œuvres libérales *de soi* permises le dimanche ; et que les autres, où n'importe quelles fleurs sont jetées quasi au hasard sur un morceau de carton pour y être collées, seraient plutôt *de soi* des œuvres serviles comme la confection des images de cire, des *fleurs artificielles*, que les meilleurs auteurs, Gury, Ballerini et Génicot, etc., estiment être de soi des œuvres serviles, mais légèrement serviles, s'il est permis de parler ainsi, et qui peuvent être autorisées par la coutume, surtout quand

elles sont faites en particulier, gratuitement, pour des églises.

Sans doute, disions-nous à l'article précité, *de soi* le lucre n'y fait rien, mais il peut très bien y faire quelque chose *per accidens*, surtout quand il s'agit de ces œuvres dont la classification n'est pas du tout évidente de soi. — L'intention peut également exercer une certaine influence sur cette classification. Si l'on n'a pour but que de se récréer, d'exercer son esprit, de faire une œuvre pie, d'après la coutume et l'estime des hommes on serait censé ne faire qu'une œuvre libérale; tandis que, pour en revenir à nos cartes-fleurs, si on passait toute une journée ou même toute une demi-journée à ces travaux pour les vendre et y gagner sa vie, surtout quand ces travaux se font dans des ateliers ou des groupements nombreux, il y aurait péché dès le commencement, parce que, comme le disent Génicot et bien d'autres, cela serait regardé comme œuvre servile et comme métier. — Mais si les théologiens estiment qu'il faut plus de trois heures de travail pour commettre un péché mortel quand il s'agit de travaux peu pénibles, il nous semble évident qu'il en faudrait encore bien davantage quand il s'agit de ces travaux qui sont si voisins des œuvres libérales qu'ils le deviennent *en beaucoup de cas, ou qui ne sont serviles* que parce qu'on en fait un métier. Mais nous n'oserions fixer et préciser le temps nécessaire dans ce cas-là, aucun théologien, à notre connaissance, ne l'ayant fait.

Q. — Y a-t-il une traduction officielle du *Sicut erat in principio*... qui suit le *Gloria Patri*?

S'il n'y en a pas, pourriez-vous nous en donner une?

Les uns font la sainte Trinité sujet de *erat*; d'autres, avec plus de raison, semble-t-il, font de *Gloria* ce sujet.

R. — Il n'y a pas de traduction officielle.

La construction grammaticale exige qu'on fasse de *Gloria* le sujet du verbe *erat*.

Une traduction entièrement satisfaisante est difficile à donner.

La construction est elliptique; il y manque un verbe qui peut facilement se sous-entendre en latin, mais difficilement en français. La construction pleine serait :

« Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

« Sicut erat in principio, *sit* et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen. »

Or, il est à peu près impossible de bien construire la phrase française en plaçant le verbe dans le second verset. Et en le faisant entrer dans le premier verset, on l'éloigne tellement de ses compléments que la liaison n'apparaît plus assez.

D'autre part, si nous voulons traduire le verbe *erat*, nous avons une construction qui, en français, semble ne faire qu'un seul tout du commencement, de maintenant, de toujours, et des siècles des siècles; et, en traduisant *erat* par *elle était*, nous tombons dans une faute grammaticale en faisant représenter par le pronom *elle* le substantif *gloire* qui n'est pas précédé de l'article.

Tout bien considéré et bien pesé, voici la traduction que nous estimerions la meilleure :

« Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, » ou simplement :

« Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

« Comme au commencement, et maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Q. — Pour faire le signe de la croix, doit-on dire sur le front : « Au nom du Père, » — au bas de la poitrine : « et du Fils, » — sur l'épaule gauche : « et du Saint-Esprit, » — et sur l'épaule droite : « Ainsi soit-il »?

Ou bien sur le front : « Au nom, » — au bas de la poitrine : « du Père, » — sur l'épaule gauche : « et du Fils, » — sur l'épaule droite : « et du Saint-Esprit, » et dans le vide : « Ainsi soit-il »?

Y a-t-il une manière de tenir la main pour faire le signe de la croix?

R. — De manière à la rendre plus intéressante, nous allons élargir notre réponse au delà des termes de votre question, et donner une petite étude sur le signe de la croix.

§ 1er. — Origine apostolique du signe de la croix

Les anciens Pères attestent que l'usage du signe de la croix pour se signer est d'origine apostolique. Les chrétiens, au témoignage de Tertullien (*De corona militum*, III), le faisaient dans toutes les circonstances de la vie, même les moins importantes : quand ils sortaient du lit, quand ils commençaient à s'habiller, quand ils se chaussaient (dans cette dernière circonstance, ils avaient probablement l'intention de protester contre les superstitions dont elle était accompagnée chez les païens). Ils se signaient en sortant de la maison, en y rentrant, en se mettant au bain, au lit, à table, en allumant la lampe, en s'asseyant, enfin au commencement de toutes leurs actions. Mais au début de leurs repas, ils faisaient le signe de la croix non seulement sur eux-mêmes, mais encore sur les aliments. Un poète anonyme du quatrième siècle nous apprend qu'ils le faisaient sur leurs animaux domestiques pour chasser les maladies dont ils étaient atteints. Quand ils éternuaient, les chrétiens se signaient la bouche [1].

Aussi l'enseignement catéchétique portait-il sur le signe de la croix. Saint Cyrille de Jérusalem instruisant les catéchumènes leur apprend à tracer la croix sur le front pour faire fuir et trembler Satan, et il ajoute : « Faites ce signe quand vous mangez et buvez, quand vous vous asseyez, vous levez et vous couchez, en un mot à chacune de vos actions. »

On lit également dans saint Augustin : « Si dixerimus catechumeno : Credis in Christum? Respondit : Credo, et signat se cruce. »

[1] Martigny, *Dictionnaire*..., art. *Croix* (Signe de la).

Saint Jérôme, écrivant à Démétrias et à Eustochius, rappelle l'usage de se signer souvent.

Les soldats chrétiens ne manquaient jamais de tracer le signe de la croix sur leur front avant une bataille : ce n'est qu'après cet acte religieux que les trompettes donnaient le signal du combat.

Mais c'est surtout aux grandes luttes pour le martyre que les chrétiens cherchaient dans le signe de la croix la force pour le combat. Dans les actes de sainte Afra, un païen dit de saint Narcisse et de son diacre : « Je sais qu'ils étaient chrétiens, car à tout instant ils marquaient leur front du signe de la croix. » Beaucoup de témoignages pareils se trouvent dans les actes des martyrs, et en particulier dans ceux de Théodote et des sept Vierges, qui, saisis de frayeur sur le lieu de leur supplice, se munissent du signe de la croix pour fortifier leur âme : *Perterriti, crucis signum suæ quisque fronti impressit.*

Dans le culte, nous trouvons aussi souvent le signe de la croix. « C'est par le signe de la croix, nous dit saint Augustin, que se consacre le corps du Seigneur, que les fonts du baptême sont sanctifiés, que les prêtres et les autres grades de l'Eglise sont initiés, et tout ce qui doit être sanctifié, est consacré par ce signe de la croix du Seigneur avec l'invocation du nom du Christ. »

Les fidèles se signaient aussi pendant l'exercice de la liturgie. On lit dans un vieux commentateur de saint Augustin : « Quand se lisait l'évangile, tous se levaient et faisaient le signe de la croix; les évêques avant de prêcher, les chrétiens avant de discourir, se signaient du caractère de la croix, et ceux qui priaient étendaient les mains en forme de croix. Dans quelques églises, on se signait du signe de la croix en prononçant dans le symbole l'article *carnis resurrectionem.* »

§ 2. — Manière de faire le signe de la croix

Il y a eu quatre modes spéciaux pour tracer le signe de la croix : la croix grecque sur le front seulement; la même croix grecque sur le front et la poitrine; puis sur le front, la bouche et la poitrine; enfin la croix latine telle que nous la traçons aujourd'hui.

I. Croix grecque sur le front. — La première et la plus ancienne méthode consiste à tracer une croix grecque sur le front avec un doigt. Primitivement, c'est du front seul qu'il est question : *Frontem crucis signaculo terimus*, dit Tertullien. Nombreux sont les textes où il n'est question que du front : saint Chrysostome : *Fideles frontem illa communiunt;* et encore : *Crucem in frontem circumferimus ;* saint Jérôme : *Ad omnem actum et ad omnem incessum manus pingat frontem.* C'était, au témoignage de saint Augustin, pour confesser publiquement le Christ et son humilité par le signe symbolique de son abaissement.

Les anciens faisaient le signe de la croix, disent les uns, avec un seul doigt de la main droite. On pense que c'était probablement le pouce, quoique les textes ne l'expliquent pas. Sophrone dit de Julien de Bostre qu'il signa trois fois son calice *digito suo.* Sozomène rapporte la même chose de Donatus : *Signum crucis... digito æri impressit;* et saint Epiphane, d'un certain Joseph : *Crucis signaculum proprio suo digito vaso impressit.*

On traçait ce signe trois fois de suite, comme le font encore les Grecs et les Russes, en l'honneur de la Sainte Trinité.

La main restait étendue, selon les uns; selon d'autres, les autres doigts étaient repliés et réunis.

On se signait toujours de la main droite, parce qu'on se sert surtout de celle-ci dans la vie ordinaire.

Il n'est dit nulle part que dans cette première période on ait prononcé des paroles en se marquant le front de la croix grecque.

II. Croix grecque sur la poitrine. — Au IVe siècle, on rencontre l'usage de se signer sur la poitrine en même temps que sur le front, surtout au moment de se mettre au lit, témoin ce passage de Prudence :

« N'oublie pas, quand, pressé par le sommeil, tu gagnes ta chaste couche, de marquer de la figure de la croix ton front et la place de ton cœur. »

Cette très ancienne forme du signe de la croix se pratique encore dans l'Eglise au commencement des Complies, qui anciennement se disaient immédiatement avant le coucher, à la lecture de l'évangile, dans les onctions du baptême et de la confirmation.

Elle est encore en usage en certains pays, surtout en Espagne.

III. Croix grecque sur la bouche. — C'est au VIe siècle que l'on a commencé à former une croix grecque sur la bouche, mais en même temps que sur le front et la poitrine. Cette bénédiction de soi-même par le signe de la croix a un sens théologique : c'est comme une consécration rapide et sommaire de nos pensées, de nos paroles et de nos œuvres au Dieu trois fois saint, — en même temps qu'une bénédiction du siège de notre pensée préoccupée de celle du Dieu créateur, au nom du principe de tout être, — de l'organe de la parole sensible et créée, au nom du Verbe immanent en Dieu, — du foyer de l'amour, au nom de l'amour substantiel qui réunit le Père et le Fils.

On nomme cette sorte de bénédiction la petite croix, ou la croix germanique.

IV. Signe de la croix en portant la main au front, a la poitrine et aux épaules. — Nous en dirons l'origine, la méthode et les paroles.

1. *Origine.* — On ne peut pas lui assigner une date certaine et les auteurs varient entre le quatrième et le douzième siècle. Il est certain que, au douzième siècle, l'usage de notre signe de croix était universel. Martigny pense que l'on ne peut remonter avant le huitième siècle, et que l'on doit cette pratique aux moines, qui l'introduisirent dans la liturgie, d'où elle se répandit parmi les fidèles. Le *Dictionnaire de la théologie catholique* admet aussi comme date le huitième siècle. Mais dom Cabrol remonte jusqu'au quatrième siècle,

au moment des luttes ariennes, et il en prend pour preuve les paroles : *Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il*, qui sont une confession de la Trinité.

2. *Manière de le faire.* — 1° *Comment tenir la main ?* — Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point.

Le *Dictionnaire de la théologie catholique* veut qu'on tienne la main *étendue*, les *doigts étant réunis*. C'est aussi la pensée de Martigny. Ces auteurs ont suivi la rubrique du Missel, où il est dit : « Seipsum benedicens, vertit sacerdos ad se palmam manus dextræ et, *omnibus illius digitis junctis et extensis*, a fronte ad pectus et ab humero sinistro ad dextrum, signum crucis format. » Un auteur du seizième siècle, que nous reverrons tout à l'heure, emploie des termes analogues : « Cum sibi ipsi benedicit christianus, vertat ad se palmam manus dexteræ, et *omnibus illius digitis junctis et extensis*, signum crucis formet. »

Didron déclare, au contraire, que le signe de la croix que l'on fait sur soi s'exécute avec la main droite, les *trois premiers doigts ouverts, l'annulaire et le petit doigt fermés*.

Chez les païens et les Hébreux, on bénissait déjà par trois doigts étendus : *Digitis tria thura tribus sub limine ponit.* (Ovide).

Dans l'Eglise latine, Guillaume Durand veut qu'on prenne trois doigts pour invoquer la sainte Trinité, et il cite ces paroles d'Isaïe : « Il suspend avec trois doigts la masse de la terre. » (Is., XL, 12).

Les Grecs pensent de même, mais ajoutent que chaque doigt symbolise une personne : le pouce, par sa force, désigne le Père éternel, le créateur, le Tout-Puissant; le grand doigt est comparé à Jésus-Christ, qui nous a rachetés et qui est, relativement à l'homme, la personne majeure de la Trinité; l'index, intermédiaire entre le grand doigt et le pouce, figure le Saint-Esprit, qui unit le Fils au Père, et qui dans les représentations de la Trinité, se place au milieu des deux autres personnes. C'est l'explication qui a été donnée en 1839 par l'archevêque de Mitra.

Il paraîtrait que dès le temps de Durand, les jacobites et les eutychiens, assurant qu'il n'y avait qu'une seule nature dans le Christ, la nature divine, de même qu'il n'y a qu'une seule personne, ne faisaient le signe de la croix qu'avec un seul doigt.

D'après ces explications, il est plus conforme à la tradition et au symbolisme de n'employer que trois doigts pour faire le signe de la croix *sur soi*. Toutefois Cyprien Robert constate qu'aujourd'hui on fait le signe de la croix sur soi-même avec la main droite ouverte tout entière, plutôt qu'avec trois doigts seulement.

2° *Où porter la main ?* — *a)* Dans l'Eglise latine, nous la plaçons au *front ;* les Grecs au contraire portent les trois doigts joints d'abord à la *bouche* avec une profonde révérence en l'honneur de la sainte Trinité.

b) De là on trace une ligne verticale *vers la poitrine :* tout le monde l'admet; mais où faut-il s'arrêter? Durand rapporte que, de son temps, quelques-uns se signaient depuis le front *jusqu'au bas*, pour exprimer mystérieusement que Dieu ayant abaissé les cieux descendit en terre. Martigny dit que l'on porte la main droite du front *à la poitrine*, et le *Dictionnaire de théologie* emploie à peu près les mêmes expressions. C'est la traduction de la rubrique du Missel, *a fronte ad pectus*. Tout cela est peu précis.

Nous trouvons dans le catéchisme du diocèse de Langres une indication plus nette : il faut porter la main *au-dessous de la poitrine*. Cette explication est justifiée par l'enseignement des auteurs.

Le dominicain Alphonse Ciacone, pénitencier apostolique, dans un opuscule publié en 1591 à Rome et intitulé *De signis sanctissimæ crucis...*, indique par le menu le manière de faire le signe de la croix. Or, ici, il emploie un terme précis, qui ne laisse place à aucun doute : « *Primo manum dexteram ponat super frontem... Deinde super umbilicum.* »

Mgr Barbier de Montault, qui a analysé ce travail, donne comme équivalent : « La main... se porte d'abord au front, puis au *ventre.* » C'est ce que disent avec euphémisme les mots *au-dessous de la poitrine* qui trouvent ainsi leur justification.

c) On trace ensuite une ligne horizontale d'une épaule à l'autre ; mais par quelle épaule commencer ?

Aujourd'hui, on va de la gauche à la droite, dans l'Eglise latine. Jusqu'au temps d'Innocent III, on allait indifféremment d'une épaule à l'autre, et chacune de ces méthodes était justifiée par ses partisans au moyen de textes de la Sainte Ecriture. Guillaume Durand en cite plusieurs qui prouvent au moins l'ingéniosité des chercheurs de bonne volonté.

Les Grecs et les Russes vont, aujourd'hui encore, de droite à gauche pour signifier que Jésus-Christ est descendu aux enfers, est ressuscité et s'est assis à la droite du Père.

3° *Paroles à prononcer en faisant le signe de la croix.* — *a)* On ne cite aucune formule pour les premiers siècles. Quand les chrétiens se signaient le front et la poitrine avec le pouce, il est probable qu'ils le faisaient en silence, comme nous le faisons encore aujourd'hui.

Avec la grande croix latine, apparaissent des formules diverses. Binterim en cite huit très anciennes, par exemple : « Au nom de la sainte Trinité ; Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; *Adjutorium nostrum in nomine Domini ; Deus, in adjutorium nostrum intende*, etc. »

La formule qui semble la plus ancienne, et qui est la plus universelle, est celle que nous employons encore aujourd'hui : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

b) Où placer les paroles pour qu'elles correspondent avec le geste ?

D'après Ciacone, qui en donne les raisons théologiques, on dit : *Au nom du Père*, pendant que

la main est sur le front ; *et du Fils,* **quand elle est au-dessous de la poitrine;** *et du Saint-Esprit,* **quand elle va d'une épaule à l'autre ;** *Ainsi soit-il,* **en la relevant. Voici ses paroles :**

Primo manum dexteram ponat super frontem et dicat : *In nomine Patris,* quia Pater est principium totius Deitatis, ut dicit Augustinus. Deinde super umbilicum, et dicat : *Et Filii,* quia Filius æternaliter procedens a Patre descendit temporaliter in ventrem Virginis. Deinde ponat manum ad scapulam sinistram, trahens illam ad dexteram dicendo : *Et Spiritus Sancti,* quia Spiritus Sanctus procedit ut amor, et est tanquam nexus Patris et Filii, ab utroque procedens, et nos a sinistra, id est a tribulationibus hujus mundi, transire speramus ad dexteram æternæ felicitatis. Deinde elevata manu dicat : *Amen,* id est, fiat [1].

Q. — Vous avez déjà parlé d'une façon aussi docte que précise du mélange du gras et du maigre durant le carême. Mais j'ai un doute pour les idées suivantes qu'un confrère a émises devant moi.

« Le canard sauvage, disait-il, et autres oiseaux d'eau sont considérés comme maigres dans ce diocèse. Ce n'est qu'une tolérance de notre bonne mère la sainte Eglise. Tous ces animaux sont gras au fond. Alors je crois que, pendant le carême, on peut en manger, un jour permis, avec de la viande ; de même un vendredi de carême, on peut manger oiseaux d'eau et poissons. »

Que pense de cette opinion le docte *Ami?* Le cas n'est pas rare ici et je n'ai su que répondre à une personne qui m'interrogeait. En nous disant, avant le carême, ce que vous pensez 1° de ce mélange de poissons et de canards sauvages le vendredi, et 2° de ce mélange de viande et d'oiseaux d'eau les jours gras de carême, vous nous rendrez service.

R. — Voici deux documents qui vous permettront de répondre à votre confrère et de réfuter victorieusement ses fausses appréciations.

Le premier est une déclaration de Benoît XIV datée du 8 juillet 1744 et insérée dans la Constitution *Libentissime* **du 10 juillet 1745 :**

Quænam sint epulæ licitæ quæ vetantur cum interdictis conjungi ? — *Respondemus :* Epulas licitas pro iis, quibus permissum est carnes comedere, esse carnes ipsas ; epulas interdictas esse pisces ; adeoque utrumque simul adhiberi non posse.

La seconde est une déclaration de la S. Pénitencerie du 16 janvier 1834 :

Utrum tempore jejunii, cui licitus est usus carnium liceat miscere testea marina, quæ improprie fructus maris dicuntur, *sed vulgo pisces censentur,* id est *ostriche, telline, patelle, canolicchi, cappe, granchi, etc. ?* — Resp. Testacea marina, quæ improprie fructus maris dicuntur, sed vulgo pisces censentur, vetari miscere cum carnibus, quoties carnis et piscium mixtio vetita est.

De ces deux documents nous tirons les trois propositions suivantes : — 1° Il n'y a que deux espèces de mets relativement à la loi du mélange de la viande et du poisson : les mets ***permis*** **et les mets** ***défendus.*** **En introduire une troisième espèce, où l'on placerait les mets qui ne sont ni défendus ni permis, mais dont on pourrait user à discrétion, est aller contre la lettre de la loi et contre son esprit plus encore. — 2° Il est vrai que l'estimation commune et la coutume rangent parmi les poissons des animaux qui ne sont pas à proprement parler des poissons. Ces coutumes peuvent être suivies où elles existent. — 3° Du moment où, en vertu de la coutume, un animal a été rangé parmi les poissons et qu'on en a fait usage comme d'un poisson, on ne peut en manger avec la viande le jour où celle-ci est permise. L'un ou l'autre, mais pas les deux en même temps.**

[1] Nous avons analysé les ouvrages suivants : Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* art. *Croix* (Signe de la) ; — Dom Cabrol, *Le livre de la prière antique,* p. 130 ; — Goschler, *Dictionnaire de la théologie cath.,* art. *Croix* (Signe de la) ; — Barbier de Montault, *Œuvres complètes,* t. VII, p. 75 ; — Didron, *Histoire de Dieu,* p. 413-420 ; — Cyprien Robert, *Cours d'hiéroglyph. chr.,* etc.

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

Comptes rendus bibliographiques

Sainte Thérèse, par Henry Joly. — Un vol. in-12 de 244 p., 2 fr. — Paris, Lecoffre.

Retraite selon l'esprit de sainte Thérèse, par le P. Ferdinand de la Mère de Dieu, carme déchaussé. — Un vol. in-12 de 472 p., 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Bloud.

La vénérable servante de Dieu Anna-Maria Taïgi, par le P. Gabriel Bouffier, S. J. — Un vol. in-12 de 300 p., avec portrait, 3 fr. — Paris, Retaux.

Vie de saint Martial, *apôtre de l'Aquitaine,* par l'abbé Arbellot, chanoine de Limoges. — Un vol. in-12 de 50 p., 1 fr. — Paris, Haton.

Vie de saint Yrieix, *Ses miracles et son culte,* par le même. — Grand in-8 de VIII 96 p., 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Haton.

Un compagnon du P. Lacordaire. *Vie du P. M. Ambroise Potton,* par le P. Ignace Body. — Un vol. in-8 de 480 p., illustré de nombreuses gravures, 4 fr. — Paris, Téqui.

I. — M. Joly, ancien professeur de philosophie aux Facultés officielles et au Collège de France, est de longue date un fervent de sainte Thérèse. Elle fut incomparablement la plus pénétrante psychologue de son sexe ; et c'est elle, on s'en souvient, qui a fourni déjà à M. Joly la matière des plus fortes pages de sa *Psychologie des saints.*

Aussi, à ceux qui voudront suivre, dans un raccourci clair, méthodique et tout pénétré de ferveur, le développement de la vie mystique en sainte Thérèse, ne saurait-on trop recommander les chapitres III et IV de la nouvelle Vie (p. 38-96).

Quant à la biographie même de la sainte et à son œuvre réformatrice, tout a été étudié, scruté par le menu et repose sur des documents absolument sûrs, sur des travaux peu connus jusqu'aujourd'hui, sur une enquête consciencieuse poursuivie par l'auteur lui-même à Avila, à Salamanque, à Alba de Tormès, etc. Et de tout cela M. Joly a dégagé le portrait de la grande Carmélite dans la plus vivante, la plus chaude et la plus colorée des lumières.

II. — L'Eglise, dans la collecte de la messe, met presque sainte Thérèse au rang des docteurs : *Cœlestis ejus doctrinæ pabulo nutriamur.* — Aussi, les personnes qui n'ont pas le temps ou le don d'étudier

sainte Thérèse dans ses œuvres mêmes, devront-elles s'estimer fortunées de s'assimiler la substance de cette « doctrine céleste » à travers les trente-trois méditations que le P. Ferdinand leur offre avec une force et une suavité dont la sainte seule a pu lui communiquer le secret.

III. — La cause de la vénérable Anna-Maria Taïgi, introduite solennellement en 1863, vient d'être reprise avec une nouvelle activité. C'est une des causes les plus extraordinaires certainement du XIXe siècle, la cause d'une femme du peuple, mariée à un homme du peuple, pauvre, chargée des soins d'une famille, ne trouvant de quoi se nourrir, elle et les siens, que dans le travail de ses mains, « choisie de Dieu, dit le décret de 1863, pour lui attirer des âmes, pour être une victime d'expiation, un obstacle aux trames des impies et détourner les malheurs par ses prières, » modèle de simplicité chrétienne offert à tous, et offert dans une langue elle-même très simple, sans fard ni réticence, qui ne nous laisse pas ignorer les faiblesses de vanité et de coquetterie où la servante de Dieu se trouva prise aux environs de sa quinzième année.

IV. — Le regretté chanoine Arbellot fut, de son vivant, un vigoureux champion de nos traditions ecclésiastiques d'Aquitaine à l'encontre de MM. Duchesne et Cie. Le *Saint Martial* posthume qui vient d'être publié se présente à nous dépourvu de tout appareil de polémique. L'auteur y résume, avec un parfum de piété qui attache, les données authentiques de la tradition sur le saint qui lui est cher, issu, comme saint Paul, de la tribu de Benjamin, le petit enfant que Notre-Seigneur montra à ses apôtres comme un modèle de simplicité, probablement aussi l'enfant qui portait les pains et les poissons au miracle de la multiplication, compagnon ensuite de saint Pierre à Antioche et à Rome, envoyé enfin dans les Gaules, où il conquit le titre d'apôtre de l'Aquitaine et fonda le siège épiscopal de Limoges.

Excellente petite Vie de Saint à faire lire à tous ceux qui ont gardé quelque culte de nos plus vénérables traditions.

V. — Du même auteur, une *Vie de saint Yrieix*, fondateur du monastère d'Attane en Limousin, chancelier du roi franc Théodebert, l'un des grands thaumaturges du VIe siècle († 591), l'un de ces moines héroïques qui partagent avec les évêques l'honneur d'avoir façonné la France chrétienne. « Ils ont changé en vertus les vices de nos ancêtres, s'écrie Mgr Freppel dans son inoubliable discours sur *le rôle de l'épiscopat dans l'histoire de France;* ils ont façonné l'âme de la France, en la pliant aux préceptes de l'Evangile ; ils lui ont fait ce tempérament généreux qui devait la rendre capable de si grandes choses ; et lorsqu'à travers tant de siècles on se reporte vers ces temps reculés où s'élaborait lentement notre civilisation chrétienne, on y retrouve partout, comme instrument ou comme force d'impulsion, la main et le cœur des évêques » et des moines de nos vieilles abbayes, pépinières elles-mêmes d'évêques.

VI. — La *Vie* du P. Potton est la vie d'un des plus éminents religieux de l'Ordre dominicain en France au XIXe siècle, né à Lyon en 1824, élève, distingué entre tant d'autres, de l'abbé Noirot, entré ensuite dans la maison de soieries à la tête de laquelle était son père, bouleversé profondément dans son cœur par la Révolution de 1848, mis en contact pour la première fois avec les misères et l'ignorance du peuple, trouvant dans ce généreux apostolat la grâce de la vocation religieuse, novice en 1850, puis successivement professeur, maître des novices, et à trois reprises provincial de la province de Lyon, réorganisateur des Constitutions de l'Ordre de Saint-Dominique et des religieuses dominicaines, régulateur de l'Œuvre du *Rosaire vivant* en 1877, créateur des chaires de théologie dogmatique aux Universités naissantes de Lyon et d'Angers, etc., † 1898.

Vie féconde autant que simple, accueillie avec un empressement rare dans le monde de ceux qui connurent le P. Potton (la première édition, 2500 exemplaires, fut souscrite avant même l'impression), et qui ne sera certainement pas jugée moins intéressante ni moins édifiante par tous ceux qui aiment à suivre le progrès de la vie religieuse et le développement de la piété en France.

Spiritualité et Immortalité, par V. Bernies, docteur en théologie, docteur-agrégé en philosophie de l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8 de VIII-494 p., 5 f., *franco* 5 f. 50. — Paris, Bloud.

Ce travail est une thèse de doctorat en philosophie, qui fut présentée à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.

L'auteur entend ne pas se contenter de preuves d'ordre sentimental et ne pas faire reposer la solution du problème de notre destinée uniquement sur de poétiques aspirations et de fugitives émotions. Tout son livre tend à réagir contre le recours à la « croyance » pour fonder l'immortalité.

Sa méthode, pour être éminemment dans l'esprit de la tradition, ne s'enrichit pas moins des procédés de la science moderne ; et l'on trouvera ici une analyse extrêmement fouillée et précise de l'activité psychique.

C'est cette analyse qui est à la base de la thèse, et c'est sur elle que l'auteur développe tout son plan : « Les manifestations de notre activité intellectuelle et volontaire sont spirituelles ; donc, la source de ces opérations est également spirituelle ; — ce sont là des phénomènes ; donc ils supposent une substance. D'où réalité d'une substance spirituelle, de soi indestructible et nécessairement immortelle.

Mais, sur tout cet appareil philosophique et scientifique, l'auteur a jeté le charme entraînant d'un style chaud et coloré, tout en mouvement et en ardeur de conviction.

Le gouvernement de l'Eglise, par l'abbé Lafarge, du clergé d'Orléans. — *Droit privé.* — Un vol. in-8 de xv-617 pages, 7 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Comme Mgr Touchet, nous ne voudrions point faire nôtres tels aperçus ou telles divisions de cet ouvrage. Malgré cela, nous croyons qu'il rendra service aux laïques pour lesquels il a été spécialement composé. L'auteur avait déjà, dans un premier volume, traité, avec le même esprit et pour le même but, la matière du *Droit public* de l'Eglise. Le tome que nous annonçons aujourd'hui, consacré au droit canonique proprement dit, en est donc la suite naturelle et le complément. Encore une fois, s'il est vrai que des canonistes de profession y pourraient trouver à redire, il est vrai aussi que, au point de vue où s'est placé l'auteur, c'est une œuvre qui n'est point sans valeur et pourra rendre de bons services. Rien n'est plus ignoré de nos modernes catholiques intelligents, que la nature du droit ecclésiastique, pourtant si indispensable à qui veut bien comprendre et sainement juger la diplomatie et le gouvernement intérieur de la société catholique. M. Lafarge a tenté là une vulgarisation qui mérite d'être encouragée ; nous lui souhaitons le meilleur succès.

Compendium Juris Canonici *(De personis)*, auct. J.-N. Gignac. — Un vol. in-8 de 520 pages. — Québec, Garneau.

L'auteur de ce nouveau *Compendium*, d'ailleurs excellent sous beaucoup de rapports, ne devra s'en prendre qu'à lui-même si son livre a quelque peine à franchir les limites du Canada, et surtout du diocèse de Québec, pour lequel il a été très spécialement composé. Trop spécialement, à notre avis. Si au lieu de fondre la législation locale dans son texte courant, il l'avait mise à part en appendice, comme l'a fait par exemple Deshayes dans son précieux *Memento juris*, pour le droit français, le caractère plus universel et cosmopolite de l'ouvrage l'aurait rendu plus facilement utilisable sous toutes les latitudes.

Malgré cette critique, toute de forme, et qui ne vise qu'un défaut de méthode — au point de vue des étrangers seulement, — ce *Compendium* a de la valeur comme manuel classique de droit. Il est fort clairement écrit, très bien divisé. La disposition typographique des titres en est aussi très heureusement entendue.

M. Gignac use beaucoup des *Prælectiones* de M. Icard de Saint-Sulpice, ce qui ne l'empêche point de puiser ailleurs aussi à l'occasion, aux meilleures et plus récentes sources ultramontaines.

Nous aurions aimé voir les traités *de Legibus* et *de Consuetudine* mis en préliminaires d'introduction au droit, plutôt que dans le traité *de Romano Pontifice* où ils sont en bonne place tout de même si l'on veut, mais, semble-t-il, pas à la meilleure.

M. Gignac continuera sans doute cette œuvre qui ne nous donne encore que le *De Personis*. Nous accueillerons et recommanderons volontiers la suite, surtout si la bibliographie est plus riche encore. L'auteur paraît assez érudit pour qu'on lui demande de se montrer généreux en nous communiquant la plus large part possible *de thesauro suo*.

L'œuvre des vocations, *ou la question vitale du recrutement*, par H. Rousseau, Pr. S. M. — Un vol. in-8 de 300 pages. — Paris, Lecoffre.

A répandre dans le clergé pastoral, à recommander au personnel dirigeant des séminaires. Le recrutement ecclésiastique subit une crise inquiétante à l'heure actuelle, plus encore peut-être quant à la valeur que quant au nombre des jeunes clercs. Il serait trop long d'étudier ici les causes de ce fâcheux phénomène, en grande partie dû aux bouleversements politiques, pédagogiques et militaires de ces derniers temps. On lira là-dessus des pages fort intéressantes dans le livre de M. Rousseau. On y lira aussi avec grand fruit les excellentes considérations morales et ascétiques où il traite de l'art de provoquer et d'entretenir les vocations, ainsi qu'une bonne dissertation théologique sur l'obligation de répondre à l'appel de Dieu. Nos chers clients de l'*Ami* savent l'importance absolument majeure de l'œuvre de notre recrutement. Voilà pour eux un bon guide, aussi riche en lumières doctrinales qu'en prudents conseils d'ordre pratique.

Traité de la véritable oraison, par le P. Massoulié, O. P. suivi des *Etats d'oraison*, du P. Rousseau, O. P., le tout édité par le P. Rousset, O. P. — 2 vol. gr. in-18 de 250 et 300 pages de la collection *Bibliothèque ascétique dominicaine*. — Paris, Lethielleux. — Prix : 4 fr.

Bonne fortune pour les amis et curieux de la théologie ascétique et mystique. Ils connaissent la haute valeur des ouvrages du P. Massoulié, un des meilleurs et plus sûrs maîtres du genre. Son *Traité de l'oraison* était devenu rare. Il méritait d'être réimprimé, voilà qui est fait, et dans une très jolie édition sous tous rapports.

Un peu moins connu, quoique de grande valeur aussi, le P. Rousseau, du même ordre. Son traité des *Etats de l'oraison* est une perle. Il était tout naturel qu'on le joignît à celui du P. Massoulié dont il fait le meilleur complément.

Ces deux ouvrages sont presque d'égale étendue. Le premier volume est occupé par le P. Massoulié, et le second presque entier par le P. Rousseau.

Deux excellents livres à recommander chaudement, et en toute sécurité, non seulement aux théoriciens de la mystique qui trouveront là plus de clarté qu'on n'en rencontre ordinairement, mais aussi aux âmes pieuses un peu avancées que cette étude, fort pratique en somme, surtout chez le P. Rousseau, mettra en garde contre les périls de la fausse oraison, en leur ouvrant largement la route qui conduit à la vraie, à celle qui se tient à égale distance d'une naturalisme présomptueux et d'une indifférence quiétiste compromettante. Excellente publication, pour les théologiens et les directeurs d'âmes disposées à entrer dans les voies d'une ascétique supérieure.

Le Savant catholique. *Discours prononcé à l'église des Carmes en la fête de saint Pierre, patron de l'Institut catholique*, par le P. Sertillanges. — In-8 de 22 p. — Paris, bureaux de la *Revue Thomiste*.

Foi et Courage. *Discours* par le P. Bouvier, S. J. — In-8 de 32 p., 0 fr. 50. — Paris, Retaux.

La chaire contemporaine en France. *Conférence* par l'abbé Jacques Meyers, professeur à l'Athénée. — In-8 de 50 p. — Luxembourg, imprimerie Joseph Beffort.

Simple discours sur le rôle de la France, par A.-L. C., ancien élève du collège de Saint-Dizier. — Plaquette in-16 de 68 p., 0 fr. 75. — Langres, imprimerie Maitrier et Courtot.

Catholicisme et Protestantisme. — In-12 de 24 p. — Liège, imprimerie Demarteau, rue Saint-Michel, 8.

La vocation et la vie d'un curé de village, par Mgr Blampignon, ancien professeur à la Sorbonne. — Plaquette in-18 de 92 p., 0 fr. 75. — Paris, Téqui.

L'enseignement des langues vivantes dans les collèges, par R. Horner, professeur à l'Université catholique de Fribourg (Suisse). — In-8 de 86 p. — Fribourg, Imprimerie catholique suisse.

L'Etat c'est nous. — In-16 de 136 p. — Paris, Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5.

I. — Le P. Laberthonnière, dans son épître du 20 septembre 1901, nous invitait à lire le discours du P. Sertillanges, prononcé dans la chapelle des Carmes, et publié par le « *Clergé français* » dans son n° du 15 août 1901.

A l'invitation d'un si docte personnage nous ne pouvions que répondre avec un empressement docile ; et à notre tour nous invitons tous nos lecteurs à lire le discours du P. Sertillanges, non pas dans la *Revue du Clergé Français*, mais dans l'édition elle-même qu'en a donnée l'orateur et distingué professeur, aux bureaux de la *Revue Thomiste* (Paris, faubourg Saint-Honoré, 222).

Ce discours se propose de rappeler aux savants catholiques les vertus, ou au moins quelques-unes des vertus intellectuelles et morales nécessaires à l'accomplissement de leur mission ; et il les groupe sous deux chefs : 1° *esprit de respect ;* 2° *esprit de sage liberté.* D'où deux parties dans le discours.

Or, de ces deux parties, on ne trouverait que la seconde dans le « *Clergé français.* » C'est probablement la plus chère au P. Laberthonnière. Pour nous, l'une ne nous semble pas séparable de l'autre ; et omettre la lecture de la première, c'est risquer très fort de ne pas comprendre « sagement » la seconde. L' « esprit de sage liberté » n'est vraiment « sage, » il n'a son sens et ne déploie son activité saine que s'il s'appuie sur l' « esprit de respect. »

Et c'est pourquoi c'est sur l'*esprit de respect* que le P. Sertillanges ouvre son discours.

Et nos lecteurs, qui tiendront à méditer, à pénétrer ces fortes pages, suivront la marche même des idées de l'auteur, et commenceront, eux aussi, par le commencement.

II. — *Foi et courage* est le discours prononcé par le P. Bouvier à la clôture du Congrès eucharistique d'Angers (7 septembre 1901). C'est une parole d'espérance vibrante ; mais c'est aussi une parole d'avertissement. Le P. Bouvier y donne des éloges mérités ; mais il rappelle aussi certaines vérités d'autant plus opportunes que plusieurs seraient exposés à les tenir en oubli.

III. — Il est toujours particulièrement agréable d'entendre louer son pays à l'étranger. Mais le Luxembourg est-il vraiment pour nous l'étranger ? Non certainement ; aucun des Français qui visitent chaque année cette terre hospitalière autant que pittoresque, ne s'y sent dépaysé.

Mais ce n'est pas seulement par son origine luxembourgeoise que l'étude de M. l'abbé Meyers nous a captivés. On y trouvera, du développement de l'éloquence religieuse en France au cours du siècle écoulé, un tableau très clair et très vivant, tout en harmonie et en lumière, et avec cela, complet : tout y est. Çà et là, les réserves de l'auteur, quand il en doit faire, sont un peu timides. On croit sentir qu'il a peur de faire un faux pas sur un terrain qui n'est pas pour lui le sol natal. Mais cette modestie même est un charme de plus ; et puis, elle laisse suffisamment tout entendre.

IV. — La modestie pourtant a ses bornes ; et le jeune penseur qui nous adresse ce *Simple discours sur le*

rôle de la France ne devra plus, une autre fois, se voiler sous ces initiales A.-L. C. qui désormais nous seront chères et ne sortiront plus de notre mémoire ni de notre cœur. C'est une exquise philosophie de notre rôle national que l'on goûtera dans ces pages, écrites avec un entrain, une chaleur de conviction, une décision, une franchise d'allure qui révèlent une âme jeune mais très mûrie déjà et maîtresse d'elle-même et de sa pensée.

Les peuples comme les individus se répartissent en dirigeants et dirigés. Or, parmi les peuples dirigeants, il y en a un que toutes les indications naturelles et providentielles désignent comme le peuple généralissime : c'est la France. La France est-elle restée fidèle à sa mission de nation dirigeante ?

Quand les classes dirigeantes cessent de diriger, elles se déclassent. Quand les classes dirigées prétendent diriger à leur tour, elles se déclassent également. Seulement, dans le premier cas, on se déclasse par en bas ; dans le second, par en haut, mais cette élévation factice elle-même est nécessairement suivie d'un effondrement.

Les peuples se déclassent comme les individus. Aujourd'hui, la France est déclassée, et par en bas; les races germaniques ont tâché à prendre sa place, et se sont déclassées par en haut. Mais leur grandeur n'est que d'emprunt et ne tient pas. Elles n'ont jamais orienté le monde vers un progrès authentique. Tous les vrais progrès se sont accomplis par nous. Elles nous ont suivis, souvent pour nous dépouiller ; elles ne nous ont jamais devancés. A les suivre aujourd'hui, le monde ne peut que courir à la décadence et à la déchéance. Depuis qu'elles se sont hissées au premier plan, qu'est devenu le goût ? où en sont les lettres et les arts ? où ne s'est pas égarée la science et la philosophie ? qu'est-ce que cet idéal de civilisation brutale, impitoyable, qu'elles nous ont fait ? où s'est réfugié cet instinct de charité sociale autrefois si secourable aux humbles ? et si quelque chose rayonne encore sur le monde de l'esprit d'apostolat et d'expansion morale et civilisatrice, n'est-ce pas en France qu'en est le foyer ?

La nature a fait des Anglais des gens pratiques, des gens chez qui l'idéal est subordonné au matériel : c'est précisément l'indice providentiel qu'ils sont destinés à être dirigés. Nous de notre côté, si nous sommes des gens d'idéal, c'est que notre vocation est d'être dirigeants. Et parce que l'idéal est le fond de notre nature et qu'un être ne se développe pas à rebours de sa nature, il s'ensuit que notre prospérité matérielle elle-même est subordonnée à notre culte de l'idéal. Evoluons dans le cadre d'idéal que nous a tracé la nature, et tout nous viendra par surcroît. Hors de là nous ne pouvons que végéter.

Voilà les idées que vous trouverez développées avec un bon sens admirablement alerte et piquant et étayées de nombreuses applications historiques à travers les soixantes pages de notre *Discours*.

En manière d'application historique, lisez par exemple, à la page 33, ces lignes sur Charlemagne, dont nous vous laissons le soin de tirer les conclusions politiques les plus opportunes et les plus actuelles :

« Ce qui me charme, c'est qu'en Charlemagne je reconnais la France, la vraie. Plus je fixe mes regards sur lui, plus je vois que ce n'est pas lui qui a gouverné le pays, mais *le pays qui s'est gouverné par lui*. Tous les instincts, toutes les énergies, toutes les aspirations de notre race se sont concentrés sur Charlemagne, et comme il avait du génie le regard pénétrant et la force agissante, son passage parmi nous est demeuré impérissable, en fondant une œuvre véritablement nationale. *Jamais suffrage universel n'a produit une pareille harmonie entre peuples et gouvernants*. On conçoit dès lors que ce faisceau des forces nationales agissant spontanément et de concert dans un sens naturel ait produit des merveilles de grandeur et de solidité. Car l'œuvre de Charlemagne n'a pas consisté à fonder une dynastie; elle n'a pas consisté davantage à fonder un immense empire ; son unique but a été de *faire marcher un peuple dans le sens de ses aptitudes et de son caractère..., de permettre aux forces vives de la nation de se faire jour, de s'affirmer et d'agir...* »

Comme la Révolution nous a changé tout cela !

V. — *Catholicisme et Protestantisme* est une excellente brochure à répandre en réponse à la propagande protestante, qui inonde nos pays catholiques de livres et typographies de tout format. On y trouvera des solutions familières et topiques aux objections populaires et rengaines protestantes.

VI. — Mes excellents confrères, lisez la *Vocation et la vie d'un curé de village*. C'est pur, c'est frais, c'est fleuri, c'est un printemps, c'est une aurore. C'est notre histoire à tous, ou du moins ce doit l'être. Les gens positifs diront que c'est de la poésie. Mais Aristote a été créé et mis au monde pour leur signifier que la poésie est plus vraie que l'histoire. Aristote n'eût-il transmis que ce mot à la postérité, il suffirait à son immortalité philosophique.

VII. — M. Horner, professeur de pédagogie à l'Université catholique de Fribourg et dont nous sommes toujours heureux de parler, passe en revue cette fois les diverses méthodes usitées ou préconisées pour l'enseignement, si infructueux jusqu'aujourd'hui, des langues vivantes : méthode grammaticale, méthodes mnémoniques à l'imitation de Lancelot ou de Moigno, méthode des phrases-types, méthode Marcel ou l'insuffisance de la logique abstraite en matière pédagogique, et diverses autres, pour arriver à la méthode *intuitive*, celle qui est la plus prônée aujourd'hui parce qu'elle se rapproche le plus de la « méthode » *maternelle*.

La question de la méthode à fixer à nos pauvres enfants n'est pas tout. Il faudrait d'abord se préoccuper de la formation des professeurs eux-mêmes ; et c'est peut-être de professeurs que l'on manque le plus. N'a-t-on pas vu confier des cours de langues vivantes à des professeurs pris au hasard dont on voulait simplement compléter l'horaire ?

Une excellente « méthode » de formation pour les professeurs, ce serait un séjour à cette jeune Université de Fribourg, qui est installée à merveille au point de jonction des races et des langues latines et germaniques et qui jusqu'aujourd'hui s'est vue trop délaissée par les étudiants de France. Si nous continuons à nous en désintéresser ainsi, les Allemands sont en passe d'en recueillir tout le bénéfice.

VIII. — *L'Etat c'est nous* est la plus forte, la plus documentée, la plus saisissante brochure de propagande que vous puissiez jeter à la tête de la franc-maçonnerie. Ce titre même *L'Etat c'est nous* est un mot du F∴ Geyer au Convent maçonnique de 1898. Vous apprendrez, dans ces pages, jusqu'où va l'esprit de domination, de tyrannie et d'intolérance de la franc-maçonnerie, et comment surtout elle s'est organisée en *grande agence électorale* qui enserre la France dans un cercle de fer. Vous ne copierez pas ces procédés, auxquels la plus relâchée des morales congréganistes ne saurait souscrire ; mais il faut les connaître pour en briser les rouages et glisser quelques rayons de lumière chrétienne à travers ces ténèbres.

En Méditerranée. *Promenades d'Histoire et d'Art*, par Charles Diehl, correspondant de l'Institut, chargé de Cours à la Faculté des Lettres de Paris. — Un vol. in-12 de 286 p., 3 fr. 50. — Paris, Colin.

Nous avons analysé déjà, dans une de nos *Causeries* (*Ami* 1901, p. 819), une des études qui composent ce livre : *Villes mortes d'Orient, l'art français à Chypre et à Rhodes ;* et ce que nous en avons dit suffit à révéler à nos lecteurs le charme doux et profond que M. Charles Diehl sait répandre sur toute cette érudition, sur cette évocation de toutes ces choses anciennes mais toujours si vivantes et si prestigieuses qui ont fait de la Méditerranée, dès l'antiquité, le centre de la civilisation païenne, puis dans les temps chrétiens et dans la prédestination divine, le centre de la civilisation chrétienne : Jérusalem, Constantinople, l'Orient latin, la France en Orient, la *Sainte-Montagne* de l'Athos et le monachisme grec, la culture byzantine, les familles de Delphes et toute la civilisation de la Grèce païenne se développant autour de Delphes, Spalato et le palais de Dioclétien, Salone son berceau et la capitale de la Dalmatie romaine, l'une des plus riches et des plus florissantes villes du monde romain, en ruines depuis des siècles, mais en ruines qui, sous l'habile et tenace exploration de Mgr Bulitch, le « De Rossi de la Dalmatie », ont rendu au jour quelques-uns des monuments les plus remarquables du christianisme naissant...

Tout cela, dit sous forme de souvenirs de voyage, en manière de « promenades », avec la bonne grâce souriante d'un causeur qui se sent comme chez lui parmi toutes ces choses d'autrefois et vous fait les honneurs de son domaine, non sans vous illustrer l'antiquité par